VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1865
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,45 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

ENCOURAGER TOUTES LES VOCATIONS,
ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS AGRICOLES.
#ENSEMBLEONYARRIVERA
11/2025 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI.

Une actualité bovine chargée



Ces jours-ci, l'actualité touchant à l'élevage, et en particulier, l'élevage bovin, aura été particulièrement intense. Problèmes sanitaires avec la DNC et la FCO, risque de conclusion de l'accord commercial du Mercosur, suspension de l'activité de l'abattoir de Cosne-Cours-sur-Loire dans la Nièvre… Cette actualité entrait en résonance avec la venue, le 12 décembre, dans la Nièvre, de Patrick Bénézit, président de la Fédération nationale bovine. Une visite forcément marquée par ce contexte lourd.

Pages 03, 04, 08 et 09



P.06
ACTUALITÉS *Départements*
Jeunes Agriculteurs // Terres de Jade 2026, c'est dans l'Yonne !



P.14
PRODUCTIONS *Cultures*
Oléoprotéagineux // Une maîtrise de la chaîne payante

// Avec votre journal*

L'AGENDA 2026



** Supplément réservé aux abonnés*





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SANITAIRE : SUR LA DNC, S'APPUYER SUR DES CRITÈRES SCIENTIFIQUES

.05 PAYS CHÂTILLONNAIS : EN AVANT TOUTE

.06 JEUNES AGRICULTEURS : TERRES DE JADE 2026, C'EST DANS L'YONNE

.07 FINALE DÉPARTEMENTALE DE JUGEMENT DE BÉTAIL : « ON EST LÀ ! »

.08 SECTION BOVINE DE LA FDSEA 58 : PRÉVENIR, GÉRER ET IMAGINER

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 RENCONTRE RÉGIONALE : « DIFFUSER LES BONNES INFORMATIONS »

.10 FILIÈRE BOIS : PROTÉGER LA RESSOURCE ET GARDER LA VALEUR AJOUTÉE

PRODUCTIONS // POLYCULTURE-ÉLEVAGE

.11 INSTALLATION : DES TÉLÉCOMMUNICATIONS À L'AGRICULTURE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 OSTÉOPATHIE ANIMALIÈRE : LES VÊLAGES, SA PÉRIODE PRÉFÉRÉE

.13 INTERBEV : DÉCARBONER LA VIANDE BOVINE SANS RÉDUIRE LE CHEPTEL

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 OLÉOPROTÉAGINEUX : UNE MAÎTRISE DE LA CHAÎNE PAYANTE

.15 FORMATIONS : LES FORMATIONS SUR LES SOLS PRENNENT RACINE

RURALITÉ // ENSEIGNEMENT // SOCIAL // COLLECTIVITÉS

.16 PRÉVENTION : CONDUIRE UN ENGIN AGRICOLE EN TOUTE SÉCURITÉ

.17 ANEFA ET FDSEA : UN VILLAGE EMPLOI ET FORMATION

.18 EAU : DÉTERMINER LES BONS TUYAUX

SERVICES

.19 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.20 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.22 PETITES ANNONCES

.24 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS

.27 TOURISME : UNE ÉTAPE DE PLUS POUR VALORISER VÉZELAY



// LE DESSIN

ÉDITO

La FNSEA à nouveau reconnue représentative en tant qu'organisation nationale multiprofessionnelle !

Un arrêté du 24 novembre, publié au Journal Officiel du 5 décembre 2025 consacre à nouveau la FNSEA en tant qu'organisation multiprofessionnelle. L'État reconnaît ainsi pleinement la FNSEA dans son rôle d'organisation patronale, seule légitime pour représenter les entreprises agricoles. Cette représentativité a pu être obtenue grâce à la mobilisation de la FNSEA pour faire évoluer les critères et tenir compte du nouveau paysage conventionnel, avec notamment la mise en place en 2020 d'une seule convention collective pour l'ensemble des salariés des entreprises de la production agricole et des Cuma.

Concrètement, cette reconnaissance permet à notre organisation de :

1. continuer à représenter l'agriculture en siégeant au sein de toutes les instances institutionnelles de consultation et de concertation, aux côtés des organisations interprofessionnelles ;
2. être consultée lors des négociations interprofessionnelles ;
3. Porter la voix des entreprises agricoles auprès des pouvoirs publics.

C'est par le travail de l'ensemble du réseau et grâce à notre implication pour l'emploi et la formation qu'elle est possible et renouvelée à chaque mesure. C'est aussi grâce à votre confiance, en tant qu'employeur agricole, et nous vous en remercions.

Nous avons à cœur de poursuivre nos engagements en tant qu'organisation patronale pour participer grandement à maintenir des activités de production sur notre territoire et parvenir à l'objectif de souveraineté alimentaire.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour continuer à vous accompagner dans vos besoins.

Les président(e)s des commissions emploi de Côte d'Or, Nièvre et Yonne

Olivier Gallien, Mathilde Lafaye, Ludovic Barat

// EN BREF

DNC Genevard lance la vaccination en Occitanie et dit *« entendre »* les éleveurs

La ministre de l'Agriculture s'est rendue en Occitanie lundi 15 décembre pour marquer le début de la campagne de vaccination préventive contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) dans les Pyrénées. Après avoir assisté à la vaccination d'un troupeau de blondes d'Aquitaine en Haute-Garonne, Annie Genevard a rejoint la préfecture de Toulouse pour une *« réunion de crise »* en fin d'après-midi, rapporte l'AFP. *« Les agriculteurs m'ont demandé qu'on puisse élargir le territoire de la vaccination et je les ai entendus »*, a-t-elle déclaré à BFMTV. Malgré ce *« premier infléchissement »*, la locataire de la Rue de Varenne est restée ferme sur les autres piliers de la stratégie de lutte, dont l'abattage total des lots d'animaux infectés, cible de la colère de nombreux éleveurs. Interrogée sur France 2 plus tôt dans la journée, Mme Genevard avait assuré que *« le dialogue est ouvert avec la profession »*. Et d'ajouter : *« Nous allons écouter, regarder, concerter, nous allons rencontrer absolument tout le monde cette semaine »*. Des propos qui ne concernaient que le protocole en Occitanie, et non au niveau national, a précisé son cabinet dans la foulée. *« Le protocole sanitaire a fait ses preuves, il ne change pas »*, appuie le ministère dans un message à la presse, l'objectif reste *« l'éradication »* de la malade en appliquant *« les protocoles scientifiques qui marchent »*.

DNC Culture Viande défend l'abattage et appelle à la *« rigueur »* sur la biosécurité

Dans un communiqué du 15 décembre, le syndicat de l'abattage-découpe Culture Viande estime que la stratégie gouvernementale de lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) est *« à ce stade le seul dispositif permettant d'assurer une protection sanitaire efficace et de préserver le statut indemne de la France »*. La stratégie actuelle repose sur trois piliers : biosécurité (restrictions de mouvements), vaccination autour des foyers et abattage total des lots d'animaux infectés. Cette dernière mesure est vivement contestée par de nombreux éleveurs. Par ailleurs, les abatteurs mettent en garde contre les conséquences d'une éventuelle vaccination généralisée, qui constitueraient à leurs yeux *« un affaiblissement majeur du dispositif sanitaire »*. *« Un tel choix conduirait inévitablement à la perte du statut de pays indemne, avec des conséquences immédiates et durables sur les échanges intra et extra-européens »*. Enfin, alors que des mouvements illicites d'animaux sont suspectés dans la dissémination de la maladie, Culture Viande réclame *« un respect rigoureux des protocoles sanitaires par tous les maillons de la filière bovine »*, martelant que *« la santé animale n'est pas négociable »*.

Phytos L'assouplissement des CEPP publié au Journal officiel

Le décret assouplissant le dispositif des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) pour la période 2026-2027 a été publié au Journal officiel le 13 décembre. Le texte applique les dispositions prévues par la loi Entraves du 11 août, qui met fin à la séparation entre vente et conseil des pesticides. Pour rappel, la loi *« recentre »* le dispositif des CEPP sur les distributeurs de produits phytopharmaceutiques à usage agricole. Ces derniers doivent remplir un objectif d'actions à réaliser pour réduire leur utilisation, leurs risques et leurs impacts, calculés en fonction de leur référence des ventes. De leur côté, les agriculteurs achetant les produits en dehors de l'Hexagone n'auront plus à fournir de certificat. Enfin, les dates de références et d'application, définies dans la première version par la loi Égalim de 2018, ont également été mises à jour, passant de la période 2021-2025, à la période 2023-2027.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,45 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ABATTOIR

Après la suspension de Cosne-sur-Loire, l'espoir d'un redémarrage rapide

La vidéo diffusée le 10 décembre par l'association L 214 sur des mauvais traitements infligés à des animaux à l'abattoir de Cosne-sur-Loire, dans la Nièvre a eu l'effet d'un coup de tonnerre. La structure a vu son fonctionnement suspendu par la Préfecture.



L'activité de l'abattoir de Cosne est suspendue, jusqu'à nouvel ordre.

L'abattoir de Cosne-Cours-sur-Loire, dans la Nièvre a été temporairement suspendu par la préfecture, après la diffusion d'une vidéo, le 10 décembre, de l'association de défense des animaux L214, évoquant des bêtes découpées, voire décapitées et même brûlées au chalumeau, encore vivantes, *« sous les yeux des services vétérinaires »*. L'association a réclamé la fermeture de l'abattoir et un plan de contrôle des abattoirs à la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard. La préfecture de la Nièvre a assuré que l'abattoir fait l'objet d'un contrôle permanent par les services chargés de l'application de la réglementation relative à la protection animale. Néanmoins, au vu des éléments visionnés dans la vidéo, elle a décidé *« la suspension temporaire de l'activité de l'abattoir »*. Selon la préfecture, *« les constats de non-conformité qui apparaissent sur la vidéo feront l'objet d'une analyse approfondie par nos services, en lien avec le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire »*.

Un arrêté de suspension

L'arrêté préfectoral de suspension de l'activité précise les points suivants :
- Conformément à l'article L.206-2 du Code rural et de la pêche maritime, les activités d'abattage de bovins, de petits ruminants, d'équidés et de porcins de l'abattoir de Cosne-Cours-sur-Loire, agréé sous le numéro FR 58086009 CE, sont suspendues à compter de la notification du présent arrêté.
- Les carcasses et abats destinés à la consommation humaine, issus d'animaux abattus avant la suspension d'agrément et qui seraient encore présents dans l'établissement peuvent néanmoins être commercialisés sous réserve du respect de leurs conditions de conservation. Les sous-produits animaux qui auraient été obtenus dans les mêmes conditions doivent être orientés vers les filières autorisées dans un délai maximum de 7 jours.
- La reprise des activités d'abattage des espèces animales visées à l'article 1 ne pourra avoir lieu qu'après constat par le service officiel chargé de la sécurité des aliments de la DDETSPP de la Nièvre, de la démonstration par l'exploitant de la maîtrise des process et de la preuve de la pérennité de celle-ci.
- En l'absence de preuve du respect des obligations prévues par l'article L.214-3 du Code rural et de la pêche maritime et des textes pris pour son application, une suspension, puis un retrait de l'agrément de l'abattoir pourront être mis en œuvre conformément à l'article L.206-2 du même code.
- La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Dijon. Le recours éventuel ne peut avoir d'effet suspensif sur l'exécution de la présente décision.

« Un maillon de proximité indispensable »

Face à cette situation, les JA et la FDSEA de la Nièvre ont fait connaître leur position, par le biais d'un communiqué publié le 14 décembre : *« La FDSEA 58 et les JA 58 rappellent que, depuis le 10 décembre l'activité de l'abattoir de Cosne-Cours-sur-Loire est suspendue à titre temporaire par décision de la Préfète de la Nièvre, à la suite d'éléments portés à la connaissance des services de l'État. Nous le rappelons avec force : le respect de la bientraitance animale n'est pas négociable. S'il y a eu des manquements, ils doivent être identifiés, corrigés sans délai, et les responsabilités établies dans le cadre des procédures en cours. Les éleveurs nivernais, qui s'engagent au quotidien pour bien élever leurs animaux, ne peuvent pas être durablement assimilés à des pratiques qu'ils condamnent. Dans le même temps, l'abattoir de Cosne-Cours-sur-Loire est un maillon de proximité indispensable pour notre territoire : pour les éleveurs, les artisans bouchers, les acteurs économiques locaux, et l'approvisionnement en viande locale. La fermeture brutale désorganise les filières, allonge les trajets, fragilise les exploitations et accentue les difficultés d'un secteur déjà sous tension. Le Conseil d'administration de l'abattoir a pris acte des irrégularités constatées et s'engage à mettre en place un plan d'actions correctives complet, permettant un fonctionnement sous contrôle renforcé.*
C'est pourquoi la FDSEA 58 et les JA 58 demandent :
- une réouverture au plus vite, dès lors que les conditions seront réunies et validées, dans un cadre strict et sécurisé, afin de permettre à l'ensemble des acteurs de travailler ;
- une accélération des efforts des partenaires engagés dans le projet de rénovation, pour donner un nouveau souffle à un abattoir nécessaire au territoire. Chacun doit œuvrer avec énergie et ambition.
La FDSEA 58 et les JA 58 resteront mobilisés pour que des solutions concrètes, rapides et durables soient apportées, au service d'une filière locale responsable et exemplaire. »

Berty Robert



En 2016, déjà, le ministère de l'Agriculture avait lancé un audit à la suite de problème de maltraitance animale dans un certains nombre d'abattoirs.

Déjà, un audit en 2016

En avril 2016, un audit avait été mené par le cabinet du ministre de l'Agriculture de l'époque, Stéphane Le Foll, après des révélations de L214. Sur 259 abattoirs contrôlés, seuls 20 % affichaient un niveau de maîtrise de la protection animale « satisfaisant » et 49 % « acceptable ». 87 abattoirs avaient reçu une mise en demeure, 19 lignes d'abattage avaient été fermées. En octobre 2016, le ministère avait présenté son bilan : *« Les non-conformités détectées lors des audits d'avril ont fait l'objet de nouvelles inspections. Parmi les 87 mises en demeure, 53 sont désormais closes et 34 sont toujours en cours de suivi. »* 13 établissements avaient au moins une chaîne d'abattage évaluée D. Pour 9 d'entre eux, la situation a été résolue (classés désormais A ou B sur les points non conformes), 2 chaînes n'ont pas repris l'activité. Pour deux autres établissements, en octobre 2016, la situation n'était toujours pas satisfaisante : des mesures transitoires de fonctionnement permettant d'assurer la protection des animaux et la mise en place de mesures pérennes étaient en cours de réalisation.

// SANITAIRE

58

Sur la DNC, s'appuyer sur des critères scientifiques

DNC, mais aussi FCO, étaient au menu de la conférence de presse organisée le 16 décembre à Nevers par la FDSEA et les JA 58. Emmanuel Bernard, président de la FDSEA, revient sur les échanges qui ont eu lieu dans ce cadre, ainsi que sur sa participation à un point avec la FNB et la FNPL.

Mardi 16 décembre, les JA et la FDSEA 58 ont participé, à la Préfecture de la Nièvre, à une visio conférence avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Il fut évidemment question de la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC), mais aussi, plus globalement, des problèmes sanitaires qui concernent l'élevage nivernais, tels que la FCO. Y participaient Éric Cardinale, directeur scientifique de la santé animale et du bien-être animal au sein de l'Anses, et Gilles Salvat, le directeur général de l'agence. *« Un point scientifique a été fait autour de la DNC,* précise Emmanuel Bernard, *et sur le protocole qui la concerne. On voit qu'il s'agit d'une maladie très compliquée à détecter, notamment sur des animaux porteurs sains. Ces derniers ont un effet contaminant assez complexe à comprendre et, en plus, ils peuvent être contaminants tout en restant négatifs aux prises de sang »*. Il semble également difficile d'établir une distinction entre la vaccination et la circulation de la maladie. Mais il reste que la préservation du statut indemne de la France sur cette maladie demeure essentielle. *« On a demandé,* poursuit Emmanuel Bernard, *les raisons pour lesquelles on ne pourrait pas envisager d'abattre en abattoir en prenant des précautions, mais cette solution se heurte à des problèmes d'organisation et surtout à l'acceptation sociétale de la chose : on risque d'instiller le doute chez les consommateurs. »*



Contrairement à ce que l'on constate sur cette image, les symptômes de la DNC ne sont pas toujours aussi clairement visibles, y compris sur des animaux déjà contaminants. La FDSEA et les JA de la Nièvre veulent donc aller sur le terrain en étant porteurs d'une parole claire sur cette problématique.

Élargir à d'autres problématiques sanitaires

S'informer sur ces aspects scientifiques est important aux yeux du président de la FDSEA 58 afin de tenir, sur le terrain, une parole syndicale la plus solide possible. La conférence de presse réalisée à l'issue de ce rendez-vous en préfecture avait aussi pour but de parler d'autres problématiques sanitaires, et notamment de la FCO. *« Cette maladie entraîne de nombreuses difficultés dans la gestion des troupeaux, avec des pertes et des coûts. Par ailleurs, nous voulions aussi aborder les productions végétales, avec de vrais problèmes de rentabilité, des exploitations qui se retrouvent dans des situations économiques très compliquées… Dans la Nièvre, se posent finalement un certain nombre de sujets (taxation des engrais, accords du Mercosur, risque de baisse du budget de la prochaine PAC) sur lesquels nous sommes à la tâche, avec la Chambre d'agriculture, les pouvoirs publics, et nous accompagnons tous les agriculteurs. C'est aussi le lien que l'on fait avec notre déplacement à Bruxelles le 18 décembre pour manifester. »*

Préserver le statut indemne de la France

Lors de ce 16 décembre, Emmanuel Bernard a aussi participé à un point réalisé avec la Fédération nationale bovine (FNB) et la Fédération nationale des producteurs laitiers (FNPL). Là aussi, il fut question de la DNC : *« là encore,* souligne celui qui est aussi vice-président de la FNB, *le focus a été porté sur la nécessité de préserver notre statut indemne. Il s'agissait aussi de s'assurer que la réserve européenne de vaccins est bien reconstituée, que la France puisse en avoir assez, et de faire comprendre à tout le monde, et notamment à ceux qui expliquent qu'il faudrait vacciner en totalité, que cela entraînera la perte de notre statut indemne avec un blocage des exportations qui pourrait être assez long. Il faut aussi prendre en compte qu'en période de vêlage, le taux de vaccination d'une exploitation peut vite baisser : on vend des broutards qui mettent huit jours à partir mais, pendant ces huit jours d'autres veaux naissent et font donc mathématiquement baisser votre taux de vaccination. Cela signifie qu'il faudrait instaurer une dérogation aux veaux qui naissent… Lorsqu'on est, comme c'est le cas actuellement, dans le cadre d'un protocole négocié avec l'Italie, qui est déjà très complexe (Tests PCR, visite vétérinaire, dépendance vis-à-vis du collectif qui a vacciné…) on ne peut pas jouer avec ça. »* Et on ne parle même pas de personnes inconséquentes qui appellent au non-signalement des animaux malades… Dernier élément qu'Emmanuel Bernard pointe : vivre avec la maladie ramènerait le niveau sanitaire de la France au niveau de celui de pays en voie de développement. *« Il y a des pays qui vivent avec la fièvre aphteuse, ou d'autres, comme la Turquie, par exemple, qui vivent avec la DNC, souvent parce qu'il n'y a pas d'indemnités de l'État pour accompagner les dépeuplements et repeuplements des élevages, mais surtout, ils n'ont pas de statut à défendre dans la mesure où ils ne sont pas exportateurs. Il ne faut pas se tromper… »* La Chambre d'agriculture, le GDS 58 et la FDSEA 58 vont organiser une réunion sur la DNC, ce lundi 22 décembre à 19 heures, à Rouy.

Berty Robert

// PRÉCISION

89

La communauté de l'Auxerrois, partenaire de la transmission

Dans notre édition du 12 décembre, nous évoquions une soirée théâtre consacrée au thème de la transmission d'exploitation agricole, organisée dans l'Yonne. Un événement qui s'inscrivait dans les objectifs de la Communauté de l'Auxerrois.

Dans son dernier numéro, daté du 12 décembre (N° 1864) en page 06, Terres de Bourgogne avait fait paraître, sous le titre « Se préparer psychologiquement, c'est important » un article rendant compte d'une soirée théâtre organisée le 8 décembre et destinée à illustrer la thématique de la transmission des exploitations agricoles. Nous avons omis, toutefois, de préciser l'implication de la Communauté de l'Auxerrois dans l'organisation de cet événement. Cette collectivité nous précise qu'elle est partenaire de la Chambre d'agriculture de l'Yonne sur différents domaines : la qualité de l'eau potable, le Plan alimentaire territorial (PAT) et le changement climatique, ou encore la transmission et l'installation. C'est précisément dans ce cadre que s'inscrivait le partenariat qui a permis l'intervention de la compagnie théâtrale ForceNez. *« Sur ce dernier sujet,* précise Sandrine Vatinelle, en charge de l'animation agricole, de la protection des ressources en eau et du développement durable au sein de la Communauté de l'Auxerrois, *la collectivité a suggéré à la Chambre d'agriculture d'envisager d'autres outils, d'autres méthodes pour parler de transmission. La Communauté de l'Auxerrois a proposé de faire intervenir la troupe de théâtre ForceNez autour de ce sujet sensible qu'elle a financé. La Chambre d'agriculture s'est occupé de l'organisation et de la communication. »* Lors de la soirée, Philippe Vantheemsch, vice-président chargé du développement durable, de l'environnement et du plan climat au sein de la collectivité, a rappelé que *« l'agriculture fait partie intégrante de notre territoire. Ce sont les agricultrices et les agriculteurs qui, depuis des générations, façonnent nos paysages et nourrissent la population. Aujourd'hui, un tiers des chefs d'exploitation s'apprêtent à partir à la retraite dans les dix prochaines années. Le renouvellement des générations constitue donc un défi majeur, non seulement pour la profession agricole, mais aussi pour les collectivités. L'alimentation, la protection des sols, de l'eau potable, de la biodiversité : autant de sujets sur lesquels la collectivité doit agir et s'est déjà engagée. L'agriculture est au cœur de ces enjeux, et nous avons la volonté de maintenir un tissu rural vivant, dynamique et profondément ancré dans le local. C'est pourquoi la collectivité a choisi de s'associer à la Chambre d'agriculture pour encourager et accompagner la transmission des exploitations. Nous sommes heureux de pouvoir être à vos côtés, à l'occasion de cette action inédite : un forum-théâtre interactif dédié à un sujet aussi essentiel qu'intime, celui de la transmission ».*

Berty Robert

// PAYS CHÂTILLONNAIS

En avant toute

L'association *« Eau et agriculture durables du Châtillonnais »* a tenu son assemblée le 11 décembre. Les premiers paiements pour services environnementaux ont été versés aux agriculteurs. Dans le même temps, une convention de partenariat en faveur de la structuration d'une filière viande bovine sous critère de qualité a été signée.



Ont participé à cette réunion : des représentants de collectivités territoriales, des agriculteurs et autres acteurs économiques, mais aussi Patrick Ollier (président de Seine Grands Lacs et de la Métropole du Grand Paris), Vincent Lavier (président EADC et de la Chambre régionale d'agriculture), Nicolas Schmit (président du parc national de Forêts), Philippe Vincent (président de l'Epage Sequana) et Paul Mourier (préfet).

En 2024, l'association Eau et agriculture durables du Châtillonnais (EADC) et la Métropole du Grand Paris s'engageaient dans la mise en œuvre d'un dispositif inédit de Paiements pour services environnementaux (PSE) pour soutenir des pratiques agricoles réduisant les risques d'inondation (maintien et développement des surfaces en herbe le long de la Seine et de ses affluents, entretien et plantation de haies). Cette démarche soutenue financièrement par la Métropole du Grand Paris (avec 10 millions d'euros de financements prévus), a déjà permis d'engager 55 exploitations et plus de 1 000 ha de surfaces agricoles sur le territoire du Châtillonnais. Et ce n'est pas fini ! Afin d'agir sur l'ensemble des enjeux eau du territoire et amplifier son action, EADC collabore avec l'agence de l'eau Seine Normandie afin de déployer le dispositif de PSE sur les captages d'eau potable, les zones humides et les zones sensibles à l'érosion.

Ils l'ont dit

Vincent Lavier : *« Sur nos territoires ruraux, les enjeux de préservation de la ressource en eau et de développement agricole sont très fortement liés. Après deux années de mise en œuvre, nous sommes fiers de l'engagement des agriculteurs et des acteurs du territoire dans cette démarche favorable à la préservation de la ressource, une meilleure rémunération des agriculteurs et la création de valeur ajoutée ».*

Patrick Ollier : *« Je me réjouis de la concrétisation du dispositif de Paiements pour Services Environnementaux que nous portons avec l'association Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais. L'engagement de la Métropole du Grand Paris et de Seine Grands Lacs dans la mise en œuvre de ce projet vient renforcer la solidarité entre nos territoires ruraux et urbains ».*

Philippe Vincent : *« Avec cette association, nous souhaitons déployer de nouveaux outils pour travailler à la préservation de la ressource en eau : les PSE pour favoriser l'adoption de pratiques agricoles bas intrants et le développement de filières pour valoriser économiquement les productions du territoire ».*

Une nouvelle filière viande

L'association EADC est engagée dans une démarche de structuration d'une filière viande bovine sous critère de qualité aux côtés des éleveurs du territoire et de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. L'objectif est le développement des filières d'élevage qui permettent le maintien et la valorisation des prairies permanentes ainsi que la sécurisation du revenu des exploitations. Ce travail vise à vendre de la viande dans des caisses des écoles parisiennes avec un potentiel de développement important, si les choses se passent bien. Intervenant à différents maillons et répondant favorablement à cette démarche, la coopérative Feder, l'entreprise MS Découpe (Sébastien et Maxime Asdrubal à Is-sur-Tille), ainsi que Terres du Pays d'Othe souhaitent contribuer au développement de cette filière : leurs compétences et leurs moyens seront partagés pour la réalisation d'une expérimentation. À travers la signature d'une convention de partenariat, ces acteurs économiques s'engagent à coopérer avec EADC et la Chambre d'agriculture afin d'approvisionner la restauration collective en viande bovine sous signe de qualité.

AG

Deux points perfectibles

Vincent Lavier, président de l'association, a une nouvelle fois remercié la métropole du Grand Paris pour son aide financière. L'actuel président de la Chambre régionale d'agriculture s'est souvenu d'une réunion tenue en 2021 à Paris, au cours de laquelle les réflexions avaient pris forme en présence de Patrick Ollier, président de cette collectivité. *« Quatre ans plus tard, nous dressons tout ensemble un bilan très positif, tout a très bien avancé »*, **se félicite le responsable professionnel côte-d'orien, qui soulève toutefois deux points perfectibles :** *« nous rencontrons effectivement quelques soucis pour avancer plus vite. Le cadre réglementaire existant aujourd'hui ne nous convient pas pleinement, devant notre dispositif particulièrement novateur. Nous avons des exploitations déjà engagées dans des MAE : celles-ci pourraient prétendre à des PSE mais le cumul de ces deux aides n'est pas possible aujourd'hui, au sein d'une même exploitation. Nous devons trouver tous ensemble une solution, cela passe forcément par le ministère de l'Agriculture que nous allons solliciter ».* **Le second point abordé par Vincent Lavier concerne les aides** *« de minimis »* **:** *« les PSE entrent dans leur calcul et cela nous limite, nous devons trouver le moyen d'exempter les plafonnements. La pire chose qui pourrait nous arriver serait d'avoir des moyens à mettre en œuvre, des agriculteurs qui souhaitent mettre en place des actions mais de ne pas pouvoir mener le projet à terme, juste pour une problématique réglementaire ».*

Un projet créé « pour et avec » les agriculteurs



Édouard Maréchal

Édouard Maréchal est engagé dans le dispositif depuis ses débuts et prenait part à cette assemblée. Cet éleveur charolais de Châtillon-sur-Seine vient de percevoir pour la première fois, comme nombre de ses homologues, les fameux PSE (Paiements pour services environnementaux) : *« J'ai 35 ha de prairies engagées en bord de Seine, principalement à Châtillon mais aussi à Montigny-sur-Aube. Le montant des PSE s'élève pour ma part à 6 300 euros. Ce qui est bien, c'est que je n'ai changé aucune de mes pratiques. En effet, je ne mets quasiment pas d'engrais dans mes prairies. Je suis prêt à engager davantage de surfaces, nous sommes une petite dizaine dans ce cas. Mais la question des aides de minimis se pose. J'ai d'ailleurs soulevé le problème à cette réunion ».* **L'éleveur a également pris le pas dans la construction de la nouvelle filière viande :** *« là aussi, je suis à 200 % pour ! Nous ne sommes qu'aux débuts mais j'aurais le potentiel d'écouler une dizaine de bêtes par an. Là aussi, le cahier des charges est très bien fait, il y a peu de contraintes pour les producteurs même si, forcément, tous nos animaux ne pourront pas aller en Label rouge. Ce projet a été créé pour et avec les agriculteurs, c'est du sur-mesure pour nous ».*



Le président de la Chambre régionale d'agriculture, au micro.

UNION CHAROLAIS CROISSANCE

PORTES OUVERTES
9 JANVIER 2026
Station de Charmoy (89)

VENTES AUX ENCHÈRES
REPRODUCTEURS CHAROLAIS
LE 14 JANVIER 2026

Prochaines dates : 21 janvier et 4,11 février à Charmoy (89)

Contact :
Emilien DESMAIZIERES
06 86 27 58 94

Hugo PERSON
06 12 74 52 27

Union Charolais Croissance
www.charolaiscroissance.fr

// JEUNES AGRICULTEURS

89

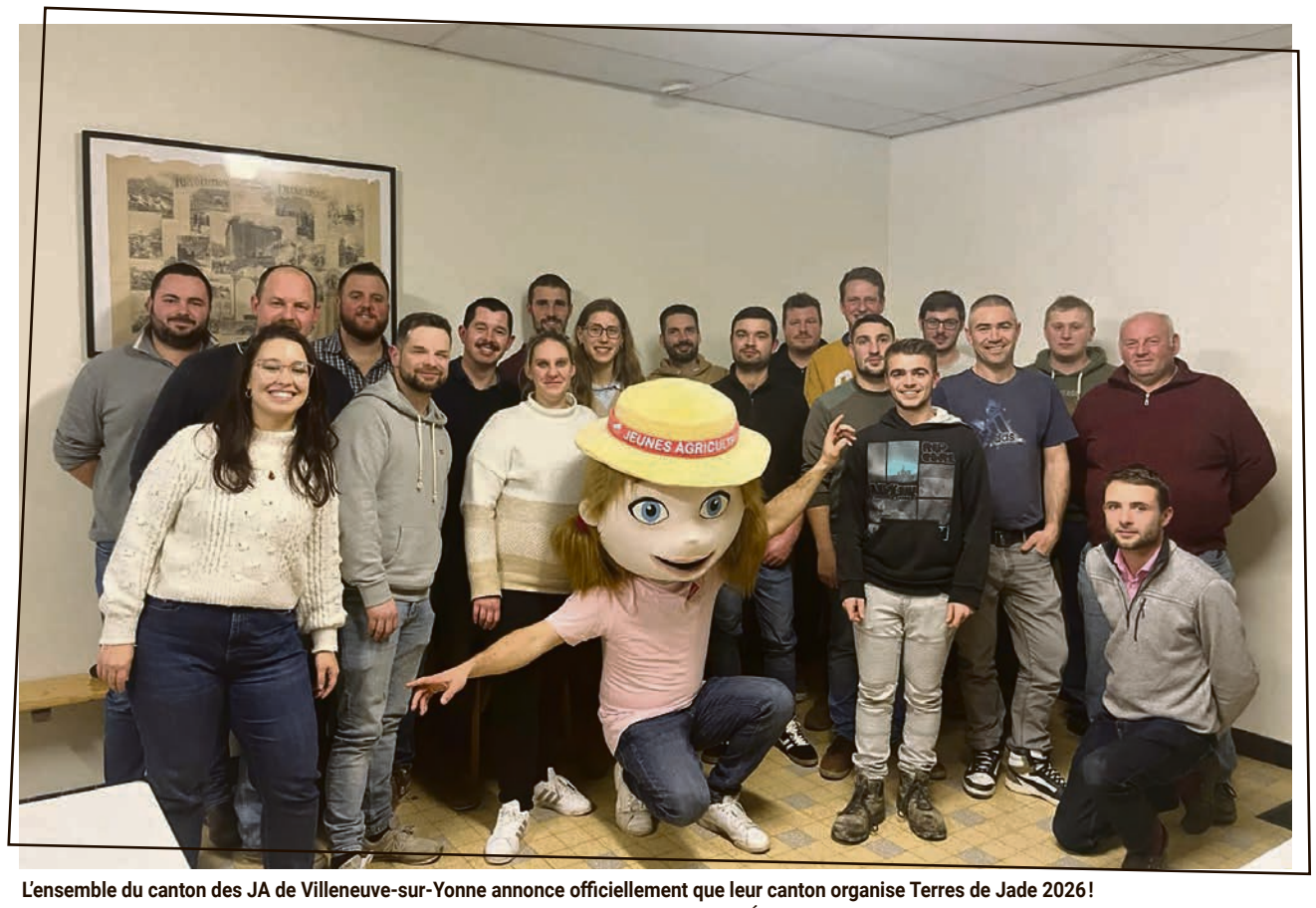
Terres de Jade 2026, c'est dans l'Yonne !

À l'occasion de la fin d'année, le canton des JA de Villeneuve-sur-Yonne s'est réuni ce mercredi 10 décembre pour faire le bilan et les perspectives 2026, dont l'organisation des Terres de Jade…

Direction Egriselles-le-Bocage, pour retrouver Pierre Gonnet, actuel président des Jeunes Agriculteurs du canton de Villeneuve-sur-Yonne et la vingtaine d'adhérents présents sur place. Pour la plupart d'entre eux, l'après-midi a été dédié à la visite de la sucrerie Cristal Union à Corbeilles-en-Gâtinais qu'ils ont jugée *« intéressante car nous sommes arrivés pendant la réception des betteraves bios et conventionnelles récoltées récemment. Nous avons pu assister à toutes les étapes par lesquelles passe la betterave, de la fabrication à la transformation »*, raconte Jean-Charles Fourdonnier, actuel secrétaire. Devant la bonne entente entre les adhérents, Pierre Gonnet annonce une bonne nouvelle, à savoir *« que nous connaissons une hausse des effectifs au sein de notre canton, avec près de 5 à 6 nouveaux adhérents »*. Par la suite, il liste avec attention les événements organisés au cours de l'année, dont *« une formation réalisée par la MSA sur la confiance en soi, qui n'a pas eu le succès escompté »*, annonce-t-il, d'un ton nostalgique. Par la suite, les JA de Villeneuve-sur-Yonne ont également *« été présents aux portes ouvertes du Délices du Metz, en tenant la buvette »*, sourit-il, avant d'annoncer que *« l'année prochaine nous tiendrons également un espace restauration »*. En haussant le ton pour dissiper les adhérents, il poursuit et liste les différents événements. *« En avril, nous avons eu la chance d'acquérir une batteuse, par la suite nous avons aidé le canton de Migennes a organisé un événement en partenariat avec Ynovae, nous avons réalisé une figure de paille et avons participé à la Fête de l'Agriculture de Toucy en tant que bénévole »*, énonce-t-il. *« Le 6 septembre dernier, nous avons participé à un ball-trap en tenant la buvette, le lendemain nous avons participé à la Fête de l'Agriculture de Seine-et-Marne et pour terminer, on était également présents à la Foire st Martin »*, termine-t-il.

Un projet ambitieux

Devant l'excitation de certains, le président des JA de Villeneuve-sur-Yonne annonce le programme pour l'an prochain, et débute fort avec *« une formation bûcheronnage en partenariat avec la MSA et Vivéa à partir de février »*, qui semble attirer l'attention de nombre d'entre eux. Le plus gros reste à venir, car c'est en annonçant leur participation à la Foire de Sens qu'ils expriment le fait *« que ce sera pour faire la promotion de Terres de Jade »*. Yohann Seguin, le président de la fête, prend à son tour la parole pour annoncer que *« ce sera les 5 et 6 septembre prochains à Saint-Clément »*. *« Nous avons déjà rencontré les maires de Sens et de Saint-Clément pour les solliciter et recevoir de l'aide, qui sera donc logistique »*, informe à son tour Pierre Gonnet. Par la suite, Yohann Seguin tient à rencontrer les différentes communautés d'agglomération du nord du département pour une fête



L'ensemble du canton des JA de Villeneuve-sur-Yonne annonce officiellement que leur canton organise Terres de Jade 2026 !

« considérée comme familiale, locale et qui amènera du monde, notamment par le biais de la finale régionale de concours de labour qui se tiendra le dimanche », annonce-t-il. Pendant que les adhérents s'affairent autour des tee-shirts proposés, Pierre Gonnet revient sur la dernière chose dont le canton doit s'occuper : les élections. *« Étant donné la grande organisation nous nous lançons cette année, avec Terres de Jade, nous votons officiellement, le fait que les membres du bureau restent en poste, à savoir, Paul Pavé en tant que trésorier, Pierre Gonnet en tant que président, Jean-Charles Fourdonnier en tant que secrétaire. Nous ajoutons cependant : Maxime Boucher, Yohann Seguin, Paul Baecke et Julien Plantié comme administrateurs »*, conclut le président avant de trinquer pour une belle année en perspective.

Charlotte Sauvignac

// JEUNES AGRICULTEURS

21

Hugo Boss, deuxième saison

Hugo Perroquin reste président des JA d'Aignay-Baigneux après sa réélection lors de l'assemblée de son canton.

Il y avait du monde, à l'assemblée des JA d'Aignay-Baigneux. Du monde, à l'image des effectifs intéressants de ce groupe. *« Nous sommes désormais 26 après l'arrivée de trois petits nouveaux : Antoine Babouillard, Xavier Collignon et Marie Chevallier. C'est très bien, nous sommes encore plus nombreux qu'avant. La relève est là et la dynamique est entretenue »*, se félicite Hugo Perroquin. De *« jeunes JA »* côtoient de *« vieux JA »*, fait remarquer le président : *« c'est une des particularités de chez nous, il y a une grande différence d'âge entre certains. Plusieurs arriveront d'ailleurs en limite d'âge très prochainement. Il faut y voir une richesse, un partage d'expériences peut être bénéfique pour tout le monde »*. Le jeune homme de 25 ans, réélu dans ses fonctions de président pour un second mandat, présente les autres membres du bureau : *« Aymeric Gelot est le premier vice-président, Éliott Perraudin le second. Maxime Moyot reste lui aussi en poste, à la trésorerie. Le seul changement concerne le secrétariat : Théo Haubry devient administrateur à JA21 et Mathieu Chevallier lui succède »*.

Le sang et la retraite

Deux thèmes ont animé cette assemblée : le don du sang et la retraite complémentaire. *« Pour le don du sang, l'idée était de sensibiliser le plus grand nombre d'entre nous, sachant qu'une collecte avait lieu quelques jours plus tard, mercredi 10 décembre. À Baigneux justement »*, enchaîne Hugo Perroquin, qui avait lui-même prévu de participer : *« il est important de montrer l'exemple ! Et j'espère que je serai suivi dans cette démarche qui ne coûte rien et qui est d'une grande utilité. Ce sera une première pour moi. Le don du sang : on y pense souvent quand il est trop tard »*. Hugo Perroquin, en cours d'installation à Chaume-lès-Baigneux, livre son ressenti sur l'autre thématique du jour, la retraite complémentaire. *« Là encore, c'est pareil : on y pense bien souvent quand il est trop tard. L'exposé qui nous a été proposé ce jour a été passionnant : nous pouvons dès à présent abonder un compte dédié à notre future retraite, pour que celle-ci ne soit pas ridicule. Une partie non négligeable de ces approvisionnements sont déductibles des impôts, cela peut être intéressant »*. Les Jeunes agriculteurs d'Aignay-Baigneux se donnent rendez-vous pour la fin d'année ou le début de la prochaine : *« fin décembre ou peut-être début janvier, avec une galette à déguster. En cette période hivernale, nous avons l'habitude de nous réunir tous les mois pour échanger et passer de bons moments. Nous envisageons également une intervention du Service de remplacement, susceptible d'intéresser pas mal de monde au sein de notre effectif »*.



Lors de réunion du 28 novembre, avec le président réélu (troisième accroupis). Pour l'anecdote, le futur président JA21 figure peut-être sur cette photo !

AG

// FINALE DÉPARTEMENTALE DE JUGEMENT DE BÉTAIL

58 « On est là ! »

Le 13 décembre, à Saint-Péreuse, se tenait la finale départementale de jugement de bétail, coorganisée par les JA de la Nièvre et les JA de Château-Chinon.



La finale départementale de jugement de bétail s'est tenue à Saint-Péreuse.



De nombreux jeunes ont testé leur œil durant la finale du 13 décembre.

Afin de clôturer l'année en beauté, la finale départementale de jugement de bétail se déroulait le 13 décembre à Saint-Péreuse, et était coorganisée par les JA du canton et les JA de la Nièvre. Simon Gauche, président des JA de la Nièvre, sourit : *« on est là ! »*. Il développe : *« c'est un événement important au cœur de l'hiver qui permet de parler d'élevage d'une autre manière, tout en mettant en avant le savoir-faire des professionnels mais aussi de la jeune génération. Notre département regorge de bons cheptels et ce peu importe la race ou l'espèce. Cette manifestation permet de rappeler cela ! Nous remercions d'ailleurs tous les partenaires pour leur investissement qui offre aussi une belle vitrine du reste de l'agriculture »*. De son côté, Baptiste Flory, président des JA de Château-Chinon, stipule : *« ce genre de rencontre rassemble toutes les générations autour d'une passion commune, tout en attirant les amis et voisins. Pour moi, c'est une chance d'avoir pu l'organiser pendant mon mandat car cela fait toujours plaisir de voir son canton aussi dynamique, d'autant plus que les jeunes sélectionnés durant la finale représenteront la Nièvre au Salon à Paris ; une véritable fierté ! »*. En parallèle, Clément Blandin, un des associés du Gaec du Passou accueillant la rencontre, réagit : *« comme nous faisons partie de l'association « Saint-Péreuse s'anime », nous avons l'habitude de participer à l'organisation de grands événements, donc c'est finalement une suite logique de notre engagement local, et ce toujours avec un grand plaisir »*. En effet, tous les ans, l'association propose un repas convivial durant l'été, qui réunit environ 300 personnes. Clément poursuit : *« Les instants conviviaux de ce type sont fédérateurs, et prouvent que les campagnes sont actives. C'est également le moment privilégié pour parler de toutes les problématiques qui entourent notre profession, tout en mettant en avant les points qui avancent, à l'image du prix de la viande qui est aujourd'hui à la hauteur du travail fourni par les éleveurs »*.

Point virgule

Cette finale départementale de jugement de bétail fut aussi l'occasion pour Simon Gauche de tirer sa révérence comme président des JA de la Nièvre. *« Il s'agit du dernier événement en tant que président »*. Après 4 ans de mandat, il revient sur cette expérience. *« Elle m'a fait grandir. Cela m'a permis de faire des rencontres exceptionnelles, de tisser des amitiés avec des personnes que je n'aurais jamais vues autrement, de participer à des événements ou des réunions enrichissants. Ces quatre ans furent bien remplis à la fois de tristesse, de fatigue, mais également – et surtout – de joie, d'engagement et de respect. Grâce à vous tous, et votre soutien, j'ai personnellement évolué et je vous en remercie. En retour, j'espère avoir été à la hauteur de la tâche qui m'incombait. Même si je ne suis plus président, les JA eux restent et, même si les batailles seront de plus en plus dures, il ne faut pas oublier que vous tous JA serez de plus en plus forts pour les mener, et les gagner ! »*. Si Simon Gauche ne sera donc plus président en avril 2026, son investissement ne s'arrête pas là : *« Je souhaiterais rester au bureau JA de la Nièvre pour continuer à suivre le groupe »*. Outre cela, il porte une liste municipale pour sa commune (Saint-Benin-des-Bois ; élection en mars 2026) et est administrateur de la caisse locale du Crédit Agricole de Saint-Benin-d'Azy : *« Plus jeune, je voulais aller au national pour les JA… Mais, en grandissant à vos côtés, je ne souhaite pas m'éloigner ni de vous ni de mon territoire, car quelque part tout se joue ici… »*.

Chloé Monget

Palmarès complet

Équidés : 1. Yann Santos, 2. Pauline Serzins, 3. Iloa Sauve-Rossignol, 4. Clémence Dubois -Lepoutre, 5. Lola Guenot, 6. Louise Boulais, 7. Chloé Breton, 8. Mylène Jeannot, 9 Amandine Coichot, 10. Margot Verin, 11. Delphine Mauboussin, 12. Sarah Dauphin.

Bovins : 1. Quentin Garnier, 2. Aurélien Margueron, 3. Charlotte Lalanne, 4. Antonin Noizillier, 5. Mylène Jeannot, 6. Faustine Villette, 7. Victor Tardivon, 8 Chloé Beauzon, 9. Arthur Meulé, 10. Loïc Deschamps, 11. Garance Robin, 12. Jules Chardonneret, 13. Clémentine Bonnet, 14. Yohan Aurembout, 15. Léa Loiseau, 16. Florian Augendre, 17. Sylvain Sébastien, 18. Maxence Verrier, 18. Isaline Ravaux, 20. Valentin Bichot, 21. Florian Prévotat, 22. Perrine Bourgeois, 23. Chloé Jobard, 24. Raphaël Gauthier, 25. Maïeul Ravot, 26. Antoine Larue, 27. Antonin Deboux, 28. Nathalie Lestraquit, 29. Romain Bertin, 29. Paul Vuillaume, 29. Camille Cuchet, 32. Vincent Dudragne, 33. Nicolas Joly, 33. Léo Guittard, 35. Anthony Raymond, 36. Pauline Serzins, 37. Évan Perreau, 38. Yann Santos, 38. Ronan Lefebvre, 40. Augustin Robin, 41. Chloé Pannetier.

Ovins : 1. Charlotte Lalanne, 2. Valentin Pot, 3. Margot Verin, 4. Lilian Thibaudin, 5. Antonin Deboux, 6. Sylvain Sébastien, 7. Chléa Pessin, 8. Vincent Souverain, 9. Valentin Bichot, 10. Aurélien Margueron, 10. Chloé Beauzon, 12. Nicolas Joly, 13. Benjamin Just, 14. Augustin Robin, 15. Garance Robin, 16. Julie Gauthier, 17. Gaspard Dewavrin, 18. Léa Loiseau, 18. Benoît Buchli, 20. Rémi Blandin, 21. Sauve-Rossignol, 22. Faustine Villette, 23. Perrine Bourgeois, 24. Léo Guittard, 25. Justine Coichot, 26. Valentin Berthier, 27. Antonin Noizillier, 28. Florian Augendre, 29. Nathan Lachot, 30. Sarah Dauphin, 31. Loïc Deschamps, 32. Amandine Coichot.



Des démonstrations de tontes étaient proposées durant l'événement en plus de l'exposition de matériel.

// JA DE SAINT-BENIN-D'AZY

58 Entreprendre, créer et rassembler

Le 6 décembre, les JA de Saint-Benin-d'Azy proposaient un concours de jugement de bétail (ovins et bovins) en parallèle du marché de Noël de Trois-Vèvres.

C'est sur la Place de l'Église de Trois Vèvres que les JA de Saint-Benin-d'Azy avaient prévu d'organiser leur jugement de bétail (ovins et bovins). Ce lieu ne fut pas sélectionné au hasard puisqu'il était aussi le théâtre d'un marché de Noël. *« Il nous semblait normal de nous rapprocher de cet événement, par solidarité et pour attirer un peu plus de monde à nos activités »*, souligne Amandine Coichot, présidente des JA du canton. Si les jugements de bétails peuvent paraître désuets, pour elle, il n'en est rien. *« Il est important de les maintenir pour plusieurs raisons. En effet, il est indispensable de présenter nos métiers de manière conviviale, et la tenue du marché de Noël en parallèle offre une occasion parfaite pour le faire avec des personnes d'horizons très variés. En plus, nous en profitons pour sensibiliser le public sur les contraintes de notre profession, tout en montrant que nous sommes ouverts à la discussion. Enfin, cela met en lumière l'engagement de la nouvelle génération pour faire vivre à la fois sa profession et son territoire, puisqu'au sein des JA de Saint-Benin-d'Azy la moyenne d'âge est de 20 ans »*.

Une solidarité partagée

Amandine Coichot développe : *« Nous sommes persuadés que nos cantons sont encore vivants et qu'il est toujours possible d'entreprendre, de créer et de rassembler »*. Preuve de cela, la solidarité à la fois des professionnels du canton et des associations (Trois Vèvres Loisirs et Amis 6) était bien présente. *« Nous avons eu un super accueil de la part des associations qui étaient ravies que nous nous rattachions à leur événement. En plus, voir que des futurs collègues répondent présents à nos sollicitations nous fait chaud au cœur »*. Parmi ceux-ci, il fallait compter sur le Gaec du Patureau pour la mise à disposition des ovins ainsi que des poneys pour les baptêmes proposés aux visiteurs et sur l'EARL de Sury pour le prêt des bovins. En plus, Carole Duvernoy et Dominique Compot étaient les jurés d'une journée. *« Nous faisons partie du canton donc nous trouvons normal de nous mobiliser lorsque nous sommes sollicités par des jeunes. Pour nous, répondre présents fait aussi partie de la grande question de la transmission »*. Amandine Coichot rebondit, toujours sur le volet de la solidarité : *« d'ailleurs, nous avons une pensée toute particulière pour les élevages qui sont touchés par la DNC, et nous leur formulons notre plus grand soutien. Même si nous ne comptons pas de contamination dans la Nièvre, nous comprenons tout à fait leur désarroi »* et conclut sur cette journée de festivités à Trois-Vèvres : *« Voir que nous sommes bien accueillis par tous, sans aucun préjugé, est très appréciable. C'est pour nous la preuve que nous sommes soutenus dans nos actions »*.



En plus des activités proposées par les JA, un marché de Noël se tenait en même temps.

Chloé Monget

Palmarès

Ovins : 1er Justine Coichot, 2e Valentin Pot, 3e Pauline Serzins.
Bovins : 1er Camille Cuchet, 2e Pauline Serzins, 3e Justine Coichot, 4e Valentin Pot, 5e John Tardivat, 6e Léo Malatrat, 7e Clémence Voisin, 8e Chloé Breto, 9e Édouard Cornu.

// SECTION BOVINE DE LA FDSEA 58

58 Prévenir, gérer et imaginer

Afin de clôturer l'année et d'envisager les enjeux de la nouvelle, la section bovine de la FDSEA 58 organisait une réunion le 11 décembre à Ravizy (Alluy).



Les échanges furent nourris entre les membres présents, dont Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58 (chemise à carreaux) et Romaric Gobillot, président de la section bovine à sa droite.

C'est chez Marie-Bernard Benoist (exploitant à Ravizy et membre de la section) que se déroulait la réunion de fin d'année de la section bovine de la FDSEA 58, le 11 décembre. Le cadre convivial de la rencontre n'entacha pas les échanges qui furent nourris autour de nombreux sujets. Pour débuter, l'actualité fut évoquée avec l'abattoir de Cosne, suite à la décision préfectorale de la veille de suspendre les activités de l'entreprise. Les éleveurs présents à la réunion de la section soulevèrent alors des questions : Comment vont faire les bouchers à l'approche des fêtes ? Où vont aller les éleveurs pour faire abattre leurs animaux ? Autant d'inquiétudes qui ne trouvèrent pas de réponse le jour J. Après ce point, Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58 poursuit sur les bordereaux d'estimations et d'enlèvement : *« Cela permet d'avoir une trace et un moyen de contestation en cas de saisi ; en somme une preuve en cas de souci. Faites-en la demande auprès d'Interbev, car cela peut vous être utile »*. Là, la salle formula de les faire envoyer par courrier automatiquement aux éleveurs adhérents. Romaric Gobillot insiste aussi : *« il est dommage que ce bordereau ne soit pas plus connu et utilisé, mais la section est aussi là pour vous rappeler son existence »*. S'en sont suivis des échanges autour des actions de la section durant l'année écoulée avec notamment la mise en lumière des réunions dédiées aux membres ou encore des mobilisations parisiennes contre le Mercosur. Sur ce dernier élément, Romaric Gobillot a d'ailleurs remercié l'engagement de Marie-Bernard Benoist qui a fait le déplacement avec des animaux à Paris. Puis, l'organisation de la semaine de l'engraissement fut également pointée comme une des actions phares de la section pour 2025.

Pour l'avenir

Romaric Gobillot interpelle alors les membres réunis. *« Au vu des demandes du terrain, il pourrait être intéressant de proposer le même format mais pour conserver les naissances, aussi bien vers les éleveurs en place que pour la reprise des élevages par des jeunes ou des moins jeunes car faut-il rappeler que sans nouveaux nés, il n'y a pas d'engraissement ? »*. L'idée fut bien accueillie par l'assemblée, qui se donna rendez-vous prochainement pour préciser un peu plus les modalités de mise en œuvre. Toujours pour cette fin d'année, et en vue de préparer celle à venir, le président de la section aborda les questions sanitaires, avec en premier lieu la DNC avec le soutien manifeste des éleveurs présents pour ceux touchés. Romaric Gobillot rappelle ce qui s'est passé sur le cas du Doubs et dans le Sud-Ouest. La Nièvre n'étant pas touchée à date ni par un cas de DNC, ni par une zone réglementée, il n'y a pas lieu que les prix diminuent. Les discussions continuèrent sur la FCO. *« Nous allons lancer une enquête afin d'avoir des informations précises et quantifiées, car nous avons quelques échos de conséquences diverses et variées entre les vaccins »*. Pour ce volet sanitaire, Romaric Gobillot relève également : *« il va falloir s'intéresser aux bâtiments de demain, avec l'intégration de la robotisation ou de la mise en place de ventilation automatique (été et hiver)… Peut-être qu'une rencontre sera à préparer sur ce thème »*. Puis, c'est sur le renouvellement du bureau que prirent fin les discussions en salle, avec l'ajustement de celui-ci (voir encadré). Pour finir, une visite de la ferme de Marie-Bernard Benoist était proposée. Romaric Gobillot conclut : *« en tant qu'éleveur, nous devons toujours prévenir, gérer et imaginer les enjeux liés à notre métier. Aujourd'hui la question de la transmission de la bonne information est un thème récurrent. Les réseaux sociaux ne sont pas le lieu où les trouver. La section étant en lien direct avec les institutions, nous sommes les premiers ambassadeurs de la diffusion des informations vérifiées et vérifiables. À nous tous de nous engager pour éviter la prolifération de fausses informations »*.

Chloé Monget

Renouvellement du bureau 2025 -2027

La réunion du 11 décembre fut l'occasion de renouveler le bureau. Ainsi, il se compose désormais de : Romaric Gobillot, président ; Cyrille Forest, vice-président ; Florian Guyard, secrétaire général ; Membres : Christophe Pelletier, Benoit Michot, Marie-Bernard Benoist, Dimitri Fayet, Jean-Yves Lyons, Olivier Laporte, Olivier Mouron, Alain Bertin, Emmanuel Bernard. Deux sièges supplémentaires sont désormais ouverts aux Jeunes Agriculteurs de la Nièvre. Sur ce point, Romaric Gobillot précise : *« Il est important d'inclure la jeune génération dans nos échanges, car ils sont l'avenir de notre profession et ont, pour certains, les mêmes contraintes ou interrogations »*. Enfin, Romaric Gobillot annonça sa candidature pour la présidence d'Interbev BFC avec Marie-Bernard Benoist comme suppléant.



Romaric Gobillot présenta le bordereau d'estimation et d'enlèvement durant la rencontre.

// COCEBI

89 « La coopération ne profite à tous que si chacun la vit pleinement »

Ce jeudi 11 novembre, la coopérative Cocebi a tenu son assemblée générale à Nitry. L'opportunité de faire le point sur la filière bio et les enjeux d'avenir.

Devant une salle d'une centaine de personnes, Florian Gamé tient son discours et revient sur la complexité par laquelle est passée la coopérative en 2024. *« La récolte de cette année-là a été marquée par une conjoncture de facteurs qui n'ont pas permis de valoriser nos productions à leur juste valeur. Parmi ces facteurs, on trouve toujours celui lié au marché bio et la surproduction qui continue de peser sur nos filières. Nous avons donc des prix bas et une augmentation du report des stocks. Cette situation ne s'épure pas et continue de peser sur nos filières »*, déclare-t-il, le regard lointain. Effectivement, au cours de la récolte 2024, la coopérative Cocebi a récolté 25 109 tonnes, ce qui induit une chute de presque 40 % due aux mauvais rendements et à l'augmentation des surfaces en herbe. La météo joue un rôle essentiel dans cette situation. *« La durée d'ensoleillement en bourgogne en 2024 est proche des records historiquement bas des années 1992, 1993, 1994, associés à des records de pluviométrie bien au-delà des normales des 30 dernières années »*, analyse Romain Schaetzel, directeur de Cocebi, à son tour. Cette combinaison a impacté les adhérents car *« ils ont eu de la difficulté à trouver des créneaux de semis et à bien préparer leurs sols »*, explique-t-il.

« Il va falloir vivre cette coopération »

Pour donner quelques chiffres, la coopérative annonce 1 023 tonnes récoltées pour les lentilles (+ 66 % par rapport à 2023), 6 059 tonnes pour le blé (- 53 % par rapport à 2023), 5 954 tonnes pour l'avoine (- 10 % par rapport à 2023), 1 311 tonnes pour l'orge (- 38 % par rapport à 2023), 160 tonnes pour le maïs (- 49 % par rapport à 2023), 1 394 tonnes pour l'épeautre (- 43 % par rapport à 2023), 2 104 tonnes pour le tournesol (- 32 % par rapport à 2023) et 1 526 tonnes de soja (+ 43 % par rapport à 2023). Après un début pessimiste, Florian Gamé souhaite continuer sur un ton réaliste. *« Pour 2025, nous venons de récolter une quantité record d'avoine où la production de blé reste très supérieure à la consommation. Nous ne pouvons donc toujours pas espérer une amélioration à court terme, même si les données de la consommation bio renouent avec la croissance en distribution spécialisée, ce qui doit nous encourager »*, manifeste-t-il, plein d'espoir. Conscient de la difficulté du contexte actuel, il exprime le fait qu'*« aujourd'hui personne n'a de baguette magique pour dire que la valorisation de la R25 sera meilleure. Mais notre commun est au contraire notre solution »*, poursuit Florian Gamé. Ce qui est important de rappeler c'est que *« chacun doit prendre ses responsabilités en ne restant pas isolé, parce que la coopération ne profite à tous que si chacun la vit pleinement »*. Avant de laisser les convives profiter des cocktails, le président de Cocebi revient sur l'importance de la filière AvenaBio, intégrée dans l'écosystème du label bio équitable en France. *« Nous produisons des flocons d'avoine bio et nous souhaitons commercialiser au meilleur prix. L'année prochaine nous souhaitons réaliser des essais sur de nouveaux produits comme le sarrasin et la lentille sous forme de flocon d'abord »*, conclut Thomas Enguehard, responsable d'exploitation et membre d'Avena Bio à l'audience.



Ce jeudi 11 novembre, Cocebi a mis en avant leur nouvelle filière AvenaBio et les perspectives pour l'an prochain.

Charlotte Sauvignac

// RENCONTRE RÉGIONALE

« Diffuser les bonnes informations »

Dans le cadre d'une tournée de réunions régionales, la FNB venait à la rencontre de la fédération régionale bovine le 12 décembre à Asnois, dans la Nièvre.

Afin d'engager des échanges avec les membres des sections bovines, la FNB orchestrait une tournée de réunions régionales, à l'image de celle qui s'est déroulée le 12 décembre à Asnois.

Ainsi, c'est dans l'exploitation de Romaric Gobillot, président de la FRB et président de la section bovine de la FDSEA 58, que se tenait la rencontre, au lendemain de la réunion départementale de la section (voir article page 8). *« Ce genre de rassemblement est indispensable afin de faire remonter les demandes du terrain tout en recevant les informations plus générales qui peuvent avoir été manquées par les adhérents ; d'autant plus dans un contexte qui est complexe et mute rapidement »*, a précisé Romaric Gobillot.

Afin d'animer les débats, Patrick Benezit, président de la FNB, était présent et détaille : *« bien évidemment l'actualité concerne la DNC. Sur ce point, un accord a été trouvé avec les autorités italiennes pour la commercialisation d'animaux vaccinés. Mais, le protocole demandera trois à quatre mois d'application, car il est très strict, ce qui ne rend pas les autres marchés sereins. Il y a quelques jours nous avons demandé l'établissement d'un large bandeau vaccinal à la frontière espagnole, avec une entrée en œuvre depuis ce matin (en date de la rencontre, ndlr) afin que la propagation se stoppe pour ne pas perdre le statut indemne au niveau national ; ce qui engendrerait des conséquences économiques non neutres. Actuellement, nous souhaitons obtenir des garanties gouvernementales pour le respect des mouvements, car cette maladie n'aurait jamais dû sortir de Savoie. En somme, nous espérons que les choses iront dans le bon sens »*.

D'autres sujets

Outre cela, il fut évoqué la vigilance à avoir concernant la baisse potentielle du budget de la Pac ou de la validation des accords du Mercosur… *« Nous restons vigilants et nous espérons avoir un poids lors du passage des textes au Parlement européen »*, pointe Patrick Benezit. En plus, il fut rappelé les négociations réalisées par la FNB autour des financements des frais d'équarrissage en vue de conserver la base de 16 % pour les éleveurs et de 84 % pour les distributeurs. Patrick Benezit insiste : *« les syndicats agricoles ont approuvé à l'unanimité »*. Là, la salle souleva le problème : *« nous ne l'avons pas su, il faut trouver un moyen de faire redescendre plus rapidement les informations »*. Patrick Benezit rebondit : *« lorsque nous diffusons une information, nous la vérifions toujours, ce qui peut prendre un peu de temps. Cela étant, aujourd'hui nous avons conscience que nous devons nous emparer des réseaux sociaux comme moyen de communication avec la profession, afin de diffuser les bonnes informations »*. Pour mémoire, en sus de l'intervention de Patrick Benezit, Emmanuel Bernard, en sa qualité de président de la section bovine d'Interbev, a également pris la parole pour pointer les dysfonctionnements des relevés satellites pour les prairies ou encore le projet Sinema concernant la dématérialisation des passeports, des attestations vaccinales ou des boucles électroniques… Enfin, après les esprits, les corps furent nourris avec le partage d'un repas convivial pour clôturer les échanges.

Chloé Monget

Retrouvez un point en vidéo sur nos réseaux sociaux.



Patrick Benezit, à gauche, et Emmanuel Bernard échangèrent longuement avec les éleveurs réunis pour l'occasion.



De nombreux sujets furent abordés dont la DNC, la Pac ou encore le projet Sinema.



RÉGION

// CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE

Filière bois : protéger la ressource et garder la valeur ajoutée

Réchauffement climatique, dépérissements de plusieurs essences, surabondance de gibiers, risques d'incendie : la forêt de Bourgogne Franche-Comté se trouve à un tournant. Consciente de l'urgence, la Chambre régionale d'agriculture a choisi d'y consacrer sa dernière session, dans le Jura.

« Le but de cette session est de présenter l'action des Chambres avec leurs partenaires mais aussi d'éviter que le bois de Bourgogne Franche-Comté (BC) ne parte en Chine pour qu'ensuite on achète des meubles chinois », a expliqué François Lavrut, qui intervenait en tant que président du COR Forêt Bois, lors de la session de Chambre régionale d'agriculture organisée le 27 novembre au lycée du bois de Mouchard, dans le Jura.

Cette session de Chambre a été l'occasion de présenter le programme « Valorisation du bois et des territoires » qui définit un plan pluriannuel d'actions destiné à soutenir la forêt privée. Il se traduit par des aides, des conseils et des mesures d'accompagnement pour les propriétaires, allant de l'aménagement sylvicole à la mise en valeur du bois local.

Ce programme vise aussi à rapprocher l'amont de l'aval, en favorisant à la fois la préservation des ressources forestières et la relocalisation de la valeur ajoutée. Plusieurs actions concrètes ont déjà été mises en place pour accompagner les propriétaires forestiers vers une gestion durable de leurs parcelles, à travers des formations, des chantiers groupés ou des diagnostics individualisés. Ce programme soutient la structuration de filières locales et intervient sur des dossiers transversaux comme le sylvopastoralisme, la prévention des incendies ou l'intégration de la forêt dans les documents d'urbanisme.

Accélération du dépérissement

Le Préfet de Région, Paul Mourier, a présenté le *« Dire de l'État pour la forêt et le bois en BFC »*, un document unique destiné à donner une orientation claire à l'ensemble de la filière à travers dix lignes directrices applicables immédiatement. Parmi les principes clés de ce « Dire » figurent le renouvellement forestier, la diversification des essences, l'accélération des documents de gestion, la lutte contre le déséquilibre sylvo-cynégétique, l'anticipation des risques et stockages des bois de crise, etc. *« Pour développer et protéger la ressource, il faut qu'elle produise des revenus de manière raisonnée »*, a souligné le Préfet, évoquant aussi la piste de paiements pour services environnementaux destinés aux forestiers.

Le représentant du Centre régional de la propriété forestière (CPF) a dressé un état des lieux préoccupant de la forêt régionale. Les épicéas restent fortement touchés par les scolytes, tandis que chênes et hêtres montrent à leur tour des signes de dépérissement. *« Les demandes de coupes d'urgence se multiplient et posent la question du choix des essences à replanter dans un contexte climatique en profonde évolution »*, questionne-t-il.

Les Communes forestières ont rappelé pour leur part que la BFC est la région de France qui compte le plus grand nombre de forêts communales. Leur directeur Rémi Chambaud a souligné l'importance des contrats d'approvisionnement passés avec les entreprises de transformation : si l'objectif national fixe à 35 % la part de bois communaux vendus via ces contrats, la région atteint déjà 45 %.

Renforcer l'attractivité des métiers

Les communes sont aussi de grandes consommatrices de bois local, que ce soit pour la construction ou pour le chauffage, contribuant ainsi directement à la structuration de la filière. Du côté de l'aval de la filière, Delphine Michaud, déléguée générale de Fibois BFC a insisté sur la nécessaire adaptation des entreprises de transformation face à l'évolution rapide de la ressource : *« L'aval doit s'adapter et travailler les essences marquées, comme l'épicéa scolyté ou le hêtre dépérissant. Ce bois a permis de belles réalisations en BFC car nous avons des entreprises innovantes. Mais le principal frein reste l'attractivité du métier » « Toutes les formations inhérentes à la filière sont accessibles dans la région, »* précise Willy Bourgeois, vice-président du Conseil régional en charge des lycées et de l'alimentation. Un constat partagé par Pierre-Henry Pagnier, représentant de la Chambre d'agriculture 25/90 qui a rappelé que la région dispose de solides atouts pour renforcer la filière, notamment une ressource abondante et un tissu d'entreprises performantes. *« Nous pourrions devenir l'une des premières régions forestières françaises, à condition de rendre le bois plus compétitif face à d'autres matériaux comme l'acier »*, estime-t-il. Il a également souligné le potentiel des sous-produits de la transformation et rappelé le rôle du pastoralisme. *« Les vaches et les moutons sont les meilleurs moyens pour lutter contre les feux »*, a-t-il insisté. Une autre problématique que subit la forêt est la surabondance de gibier. *« Cette prolifération est principalement due au réchauffement climatique,* estime Christian Lagalice, président de la fédération des chasseurs du Jura. *Autrefois, l'hiver régulait les animaux, ce n'est plus le cas. La surfréquentation des bois fait aussi fuir les animaux qui se réfugient dans les parcelles agricoles la journée ».*

Les acteurs de terrain ont aussi rappelé que parmi les premiers freins rencontrés figuraient la difficulté de création de dessertes forestières et le morcellement de la propriété privée. En Franche-Comté, 37 % des parcelles font moins de 4 hectares, contre 17 % en Bourgogne.

Forêts morcelées et mal desservies

Le Code forestier prévoit un « droit de préférence » en faveur des propriétaires de parcelles boisées contiguës lorsqu'une vente concerne une propriété inférieure à 4 hectares et les communes disposent aussi d'un droit de préemption. Selon les notaires, 80 % des ventes de petites surfaces boisées se font au profit de riverains. Concernant la création de dessertes, le président de la Chambre d'agriculture du Jura explique que *« la création d'ASA forestières, regroupant plusieurs propriétaires pour le développement de pistes, est chronophage. Il faut de 8 à 10 ans de démarche administrative avant de pouvoir commencer les travaux. Pour la dernière créée dans le Jura, la LPO a mis le projet devant le tribunal, lui faisant perdre de précieux mois. Et pendant ce temps, la forêt continue à dépérir ». « On ne demande pas de l'argent, mais des moyens pour agir, pour être plus efficace sur ces créations de pistes, »* précise Vincent Lavier, président de la Chambre régionale d'agriculture.

// RESTAURATION COLLECTIVE

Le bio dans les menus, ça commence à l'école… hôtelière

Dans l'objectif d'augmenter la part des produits issus de l'agriculture biologique dans les restaurations collectives, l'Agence Bio intervient dans les établissements de formation en hôtellerie. Le 9 décembre, elle était à l'École des Métiers de Dijon Métropole.



Le restaurant pédagogique de l'École des Métiers Dijon Métropole accueillait le programme CuisinonsPlusBio le 9 décembre.

Malgré le cap fixé par la loi Égalim, le recours aux produits bios et locaux dans la restauration collective reste encore très en deçà des objectifs. Cette réalité était rappelée, le 9 décembre, à l'École des Métiers de Dijon Métropole, à Longvic, (un CFA interprofessionnel) où l'Agence Bio faisait une intervention dans le cadre de l'action de communication « CuisinonsPlusBio ». Ce programme vise à convaincre les professionnels de la restauration de l'opportunité du marché bio et à augmenter la part des produits bio dans les repas servis en restauration collective. L'Agence Bio visite ainsi de nombreux établissements scolaires, un peu partout en France. *« Le but,* expliquait Julien Picq, chargé de mission restauration au sein de l'Agence Bio, *est de sensibiliser les élèves en formation en écoles d'hôtellerie et de restauration, qui sont les futurs cuisiniers de la restauration commerciale et collective, à l'utilisation de produits bio locaux. »*

Du travail à faire

L'action du 9 décembre se déclinait sous deux aspects : un repas servi au restaurant pédagogique de l'établissement, et une master class sur le bio auprès des élèves, durant laquelle intervenaient des boulangers, des pâtissiers, des bouchers, des charcutiers. Il y a du pain sur la planche puisqu'à ce jour, la filière bio ne représente que 1 % des débouchés en restauration commerciale (dont la moitié en vin) et 5,5 % en restauration collective, soit 9,5 millions d'euros d'achats sur un total de 550 millions d'euros d'achats de produits alimentaires pour la restauration collective. *« L'idée,* poursuit Julien Picq, *c'est d'enseigner l'alimentation durable et valoriser les leviers qui permettent d'introduire du bio, comme la saisonnalité des produits, plus de produits bruts, le fait maison. »* Naturellement, il y a là une dimension pédagogique à exploiter : *« Dans notre projet,* expliquait Cyndie Rousseau, responsable pédagogique au sein de l'École des Métiers sur l'hôtellerie-restauration et les métiers de bouche, *nous avons à cœur d'intégrer le bio. Nous formons les salariés et les chefs d'entreprise de demain et il nous paraît indispensable de les former à mieux consommer, mieux acheter et aider les producteurs agricoles locaux. »* Sur ces métiers, l'établissement accueille 600 apprentis alternants, du CAP au BTS.

Des progrès

Le lien avec les producteurs locaux, il était illustré par la présence de Laurence Henriot, éleveuse en Côte-d'Or et présidente de Bio BFC : *« Travailler avec tous les acteurs qui veulent développer la bio localement, ça nous intéresse,* précisait-elle. *Je suis membre de Manger Bio BFC, une plateforme régionale qui facilite l'approvisionnement des collectivités en produits bios. »* Le travail de fond mené dans ce cadre peut s'avérer payant puisque, à titre d'exemple, le lycée agricole de Challuy, dans la Nièvre, est passé en deux ans de 2 % à 15 % de produits bios dans sa restauration.

Berty Robert

// INSTALLATION

58

Des télécommunications à l'agriculture

Jauffrey Mandine, 38 ans, est installé à Saint-Léger-des-Vignes depuis février, avec son père Alain, 65 ans. Retour sur leur parcours.

Installé sur les hauteurs de Saint-Léger-des-Vignes, Jauffrey Mandine est à la tête de l'EARL la Ferme de Carrue[1], qui se compose de 110 vaches charolaises non inscrites et de 156 ha dont 1,5 ha de maraîchage (plein champ, hors plants faits sous serre), avec vente à la ferme. Dans ses missions quotidiennes il est épaulé par son père Alain Mandine, 65 ans, comme aide familiale qui sourit : *« aujourd'hui c'est Jauffrey le boss »*. En effet, avant de venir dans la Nièvre, ils travaillaient déjà ensemble, mais dans un domaine tout à fait différent : les télécommunications.

Un changement total

Autrefois, ils étaient aux commandes d'un groupe de trois entreprises spécialisées dans la fabrication et la vente de produits tels que des interphones dédiés à la Marine Nationale ou des balises interrails pour la régulation des métros automatiques de la RATP. *« À l'époque, j'étais l'associé majoritaire du groupe et Jauffrey associé minoritaire »,* précise Alain. *« Avant Covid, les affaires étaient très dynamiques. Mais la crise sanitaire a tout chamboulé : nous sommes passés, sur l'une des entreprises, de 300 000 euros de chiffre d'affaires par mois à 3 000 euros. L'histoire s'est arrêtée un peu après la crise sanitaire »*. À l'issue de cette fin difficile, Alain prend alors sa retraite, et le projet de Jauffrey se monte. *« J'avais envie de me lancer comme exploitant agricole depuis longtemps mais cela a été plus précoce que prévu »*. Si Jauffrey et Alain ne sont donc pas issus du milieu agricole, ils insistent sur le fait de *« toujours avoir été en contact avec celui-ci de près ou de loin, et d'avoir toujours eu un attrait pour ce secteur en filigrane durant leur vie »*. Ainsi, Jauffrey se forme au Campus NaturAlim Chartres / la Saussaye (28) via un BPREA de maraîchage et, une fois le diplôme en poche, il commence à chercher une exploitation à reprendre en s'appuyant sur le répertoire transmission installation (RDI), porté par les Chambres d'agriculture. Selon Jauffrey, le RDI offre une *« bonne visibilité sur les possibilités tout en faisant un premier tri »*. Après cette recherche virtuelle, place au réel avec l'organisation de visites des exploitations. *« Nous en avons visité une vingtaine située en Saône-et-Loire et dans la Nièvre »*. Pour eux, ce choix de départements se justifie : *« nous voulions un endroit qui soit l'inverse de l'Eure-et-Loir, avec des forêts, des cours d'eau, des collines… et qui puisse faire face au changement climatique. En parallèle, il fallait que la ferme soit à proximité d'une agglomération, afin de développer la vente à la ferme… indispensable pour la viabilité du projet. Et enfin, nous voulions un endroit où il fait bon vivre au quotidien »*.

Faire toute la différence

Une fois les visites effectuées, l'heure de la sélection sonne et plusieurs points font la différence : *« la volonté du cédant à aller au-delà d'une transaction financière mais bien à transmettre un savoir-faire et des connaissances »*. En effet, si Jauffrey était confiant dans ses capacités de maraîcher, il l'était moins pour celles dédiées à l'élevage. *« Faire naître un veau ne s'invente pas… Je voulais donc profiter du savoir-faire du cédant et j'ai pu réaliser une période de transition via Start Agri' avec Bertrand Grandjean, le cédant, puis avec une période d'accompagnement durant 2025 »*. En parallèle, il évoque un autre élément : le crédit vendeur. Alain réagit : *« si ce système est assez répandu dans l'industrie, il est apparemment rare dans le milieu agricole. Or, les conditions de ventes des fermes évoluent, et le milieu agricole n'a d'autre choix que de trouver des solutions, en explorant ce qui se fait dans les autres domaines… »*. Jauffrey ajoute : *« Je pense que sans cet ajustement des cédants, il sera difficile pour les jeunes de reprendre des exploitations »* et poursuit : *« je remercie d'ailleurs, le cédant, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et le Crédit Agricole et Initiative Nièvre car sans leur accompagnement, leur soutien et leur confiance dans mon projet, rien n'aurait été possible »*. Enfin, Jauffrey détaille que l'accueil des Nivernais a été *« chaleureux »* et insiste : *« je remercie du fond du cœur mon cédant qui m'a présenté tous les acteurs économiques avec lesquels il travaillait mais aussi à ses voisins et amis. Aujourd'hui, je me suis totalement intégré, tout comme mon père, et nous ne regrettons aucunement notre choix »*. Avec une petite année de recul, Jauffrey et Alain reviendront, dans une prochaine édition, sur les ajustements faits et les innovations apportées depuis l'installation ainsi que sur les projets qu'ils souhaiteraient mettre en place.

Chloé Monget

(1) Ferme de Carrue, 6 rue de Carrue à Saint-Léger-des-vignes. Vente à la ferme le mercredi de 15 heures à 18 heures et le samedi de 9 heures



Jauffrey (à gauche) et son père, Alain, installés à Saint-Léger-des-Vignes, proposent de la vente à la ferme de légumes et caissettes de viande le mercredi de 15 heures à 18 heures et le samedi de 9 heures à 12 heures.



Seuls les plants sont cultivés sous serre.



ÉLEVAGE

// OSTÉOPATHIE ANIMALIÈRE

21 Les vêlages, sa période préférée

Céline Malonga, ostéopathe animalière, propose ses services dans un rayon de 70 km autour de Pouilly-en-Auxois. Nous l'avons rencontrée en cette période de vêlages.



La Côte-d'Orienne a déjà manipulé 360 bovins dans une cinquantaine d'exploitations agricoles depuis fin 2021.

Elle intervient sur tous types d'animaux et tout particulièrement sur des veaux pendant la saison hivernale. Ces derniers font presque partie de son quotidien de novembre à mars. *« Cela tombe bien, c'est ma période préférée, j'adore manipuler des bovins ! »*, confie Céline Malonga qui propose ses services d'ostéopathie depuis exactement quatre ans. La jeune femme avait un peu disparu de la circulation durant plusieurs mois, le temps de donner naissance et de s'occuper de son petit garçon, mais son activité professionnelle a désormais pleinement repris. Un éleveur qui observe une anomalie sur un de ses animaux peut la contacter très facilement : *« il ne faut pas hésiter à me joindre pour en parler, l'ostéopathie peut être la solution à bien des maux. L'idéal aussi, pour celles et ceux qui en ont la possibilité, est de m'envoyer une vidéo, c'est plus parlant. Un échange téléphonique ne débouche pas toujours sur une séance ! »*. Céline Malonga se déplace dans un rayon de 70 km autour de son domicile, à Pouilly-en-Auxois : *« je me rends dans les quatre départements de la Bourgogne. Et exceptionnellement en Franche-Comté, quand je vais voir mes parents, dans le secteur de Belfort et Montbéliard. Quand je le fais, je le mentionne sur ma page Facebook. Je peux prendre des rendez-vous d'une semaine à l'autre, mais je garde aussi des créneaux pour des urgences »*.

Tout à la main

En pratique, Céline Malonga n'utilise que ses mains, qu'elle dépose et déplace sur les tissus, les couches d'organes, les systèmes digestif et nerveux des animaux qu'elle ausculte. Un *« check-up global »* est réalisé, tout en prenant en compte les symptômes décrits par l'éleveur. *« Remettre d'aplomb »* un veau est une véritable passion pour Céline Malonga : *« je ne vais rien apprendre aux éleveurs en disant qu'il existe tous types de maux. Cela peut être un veau qui ne se lève pas, qui ne se tient pas droit, qui ne déplie pas convenablement ses membres, qui ne tète pas… Un retard de croissance peut être dû à un déséquilibre au niveau du corps, à un mauvais fonctionnement viscéral, à une mauvaise circulation du sang… L'ostéopathie permet de remettre bien des choses en place ! Il est même possible, quelques fois, de rattraper le retard accumulé. Pour les veaux dérotulés, de très bons résultats sont obtenus si l'intervention n'est pas trop tardive. Bien sûr, il ne faut pas qu'il y ait de cassure ni de rupture au niveau des ligaments ou des muscles. Un point à noter : depuis maintenant deux ans, je me méfie de la FCO. Dans certains cas, je ne peux malheureusement rien faire si le mal constaté est une conséquence de cette maladie »*. La séance est généralement facturée de 65 à 75 euros. Si le déplacement atteint les 70 km, la facture affichera 20 euros supplémentaires. Une intervention dure en moyenne 30 à 60 minutes, selon la nature du problème et si l'animal se laisse manipuler.

AG

Contact : 07 50 96 61 60, malongaceline@gmail.com, cmosteopathieanimale.com, page Facebook « Céline Malonga - ostéopathe animalier ».

Témoignage

Flora Loiseau, éleveuse à Meilly-sur-Rouvres, fait régulièrement appel à Céline Malonga. La satisfaction est toujours au rendez-vous : *« La dernière intervention date de quelques jours seulement. Nous avions un veau qui ne voulait pas téter et ce, depuis une semaine. Nous étions aux petits soins matin et soir mais rien n'y faisait, il n'avait pas ce réflexe de succion. Céline est venue en fin de matinée et l'a manipulé, notamment au niveau de la tête où quelque chose semblait être coincé. L'après-midi, en arrivant vers nos bêtes, nous avons eu la surprise de le voir sous sa mère, en train de téter ! La technique de Céline est impressionnante et donne à chaque fois de bons résultats. Je me souviens aussi d'une petite femelle qui se faisait constamment dessus et nous ne trouvions pas le problème. Céline l'a trouvé et résolu en manipulant les vertèbres de l'animal. J'ai encore plein d'exemples en tête, comme ce veau que nous avions tiré un peu fort suite à un vêlage compliqué. Il avait beaucoup de mal à rester debout, depuis plusieurs jours. Devinez qui est intervenu et a tout réglé ? ».*

// SCIC VIANDES DU NIVERNAIS

58 Point de situation

Le 26 novembre, la SCIC Viandes du Nivernais se déroulait à Corbigny pour faire le point sur l'avancée de la réouverture de l'abattoir.

Afin de réaliser un point sur la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Viandes du Nivernais, une assemblée générale s'est tenue à Corbigny le 26 novembre. Pour mémoire, la coopérative réunit 175 adhérents dont 69 éleveurs, 69 collectivités, 27 particuliers consommateurs et autres ressources privées, 6 organismes représentants de la profession (syndicats, chambre d'agriculture, etc.) et 4 bouchers.

Ainsi c'est en présence de Fabien Bazin, président du conseil départemental que s'est déroulée l'assemblée générale. À cette occasion, il rappelle que *« l'abattoir de proximité est un outil indispensable pour nos éleveurs. Il crée de la valeur sur nos fermes, limite les transports et renforce les circuits courts. Ce projet avance grâce à un collectif exemplaire de 175 sociétaires qui a tenu bon malgré les aléas, avec une transparence totale à chaque étape. Le Département reste pleinement engagé pour accompagner cette filière. Tant que les éleveurs seront là, nous serons à leurs côtés »*. De son côté Alexandre Lorré, de la SCIC Viandes du Nivernais, insiste : *« depuis 2023, nous portons ensemble la réouverture de l'abattoir de Corbigny, un outil essentiel pour nos élevages, nos bouchers et la souveraineté alimentaire de notre territoire. Malgré les aléas, un travail considérable a été réalisé : une coopérative créée, des financements largement sécurisés, une rénovation méthodique et un modèle économique solide. Si nous tenons le cap collectivement, étape après étape, ce projet continuera d'avancer — et nous irons au bout »*.

Les investissements

Sans date précise de réouverture, les échanges continuèrent sur les travaux. Ces derniers ont commencé en juillet 2024 par les diagnostics réseaux et par la remise en service de la station de traitement des eaux avant épandage. Puis, en septembre 2024, a été réalisée la mise en pression des réseaux d'eau sanitaire. Actuellement, les travaux se poursuivent avec la démolition des sols et le démontage de l'ancienne chaîne porcine de brûlage, et les mises aux normes de l'établissement. Pour rappel, l'abattoir est propriété de la municipalité de Corbigny et sa configuration actuelle ne permet pas le respect des règles et normes sanitaires. Il doit donc être modernisé. La Ville de Corbigny a délégué les travaux de modernisation de l'abattoir à Nièvre Aménagement, dans le cadre d'une concession d'aménagement. Le concessionnaire a la charge de piloter la réalisation des travaux et les demandes de financements. Les travaux, d'un montant total de 1 464 000 euros HT, incluent la mise aux normes de l'abattoir et l'installation, en son sein, d'une salle de découpe moderne. Le coût total de modernisation des équipements, comprenant le remplacement complet de la chaîne porc, est en cours de consolidation avec un retour attendu début 2026.

D'après communiqué





L'abattoir de Corbigny est propriété de la municipalité.

ÉLEVAGE

// INTERBEV

Décarboner la viande bovine sans réduire le cheptel

Sous pression de la planification écologique, la filière bovine française doit réduire fortement ses émissions de méthane d'ici 2030. Interbev présente une feuille de route fondée sur cinq leviers techniques et sur la stabilisation du cheptel, afin de répondre aux objectifs climatiques tout en préservant prairies, emplois ruraux et souveraineté alimentaire.



L'interprofession bétail et viande Interbev propose cinq leviers techniques permettant de baisser les émissions de méthane sans impacter le cheptel.

Le Gouvernement a assigné à l'ensemble de l'élevage une réduction de 5 Mt équivalent CO_2 d'ici 2030, dont près de la moitié pour la viande bovine. Alors que ces objectifs reposent quasi exclusivement sur le méthane entérique, principal poste d'émission du cheptel, l'interprofession insiste sur la nécessité de les atteindre sans nouvelle baisse des effectifs, condition indispensable pour éviter une hausse des importations plus émettrices et la perte de prairies, véritables puits de carbone. Après une décapitalisation marquée entre 2019 et 2024, le scénario Interbev repose sur une stabilisation des effectifs. À l'inverse, si la décapitalisation se poursuivait, la production reculerait encore de 18,5 %, 37000 emplois seraient menacés et jusqu'à 1,4 million d'hectares de prairies pourraient disparaître par retournement, libérant 64 Mt de CO_2 supplémentaires d'ici 2030. Cette orientation est donc particulièrement stratégique pour la Bourgogne Franche-Comté (BFC), région où les systèmes allaitants et laitiers herbagers structurent l'économie rurale. Le maintien des prairies y est crucial à la fois pour le stockage du carbone et pour les services environnementaux associés tel que la biodiversité, l'eau, la lutte contre l'érosion.

Cinq leviers techniques

Pour atteindre les - 2,56 Mt équivalent CO_2 projetés entre 2019 et 2030, Interbev mise sur un ensemble cohérent de leviers déjà éprouvés dans les territoires. Le premier d'entre eux est l'optimisation de la conduite du troupeau. Meilleure fertilité, réduction des animaux improductifs, intervalle vêlage-vêlage ramené à 390 jours… Des leviers classiques mais efficaces pour améliorer la productivité et réduire les émissions « inutiles » des animaux non productifs. Second levier : l'évolution des rations. La part d'herbe dans l'alimentation passerait de 80 % à 84 %, avec davantage de pâturages (+ 15 jours) et moins d'intrants, notamment - 10 % d'azote minéral. Une orientation déjà très proche des pratiques régionales en BFC, où l'autonomie alimentaire est historiquement élevée. Troisième levier : des compléments alimentaires anti-méthane. Sur 30 % des bovins non pâturants, Interbev prévoit une réduction moyenne de 20 % du méthane entérique grâce à des additifs (algues, inhibiteurs, lipides…), dans l'attente des résultats du programme Méthane 2030. Quatrième levier : le développement de la méthanisation. Jusqu'à 1,35 Mt d'effluents viande pourraient être valorisés annuellement, principalement via des unités collectives ou mixtes laitier-viande. Un modèle qui correspond à la dynamique observée dans plusieurs départements de BFC. Dernier levier : l'amélioration génétique. La baisse directe des émissions via la sélection sera progressive, mais les premiers résultats de la recherche (spectroscopie, sélection des animaux moins émetteurs) ouvrent des perspectives concrètes à l'horizon 2035.

La BFC prête pour accompagner la transition

La feuille de route nationale s'appuie sur des outils déjà largement diffusés dans les territoires, en particulier le diagnostic CAP'2ER®, qui permet d'évaluer les émissions et d'identifier les marges de progrès élevage par élevage. Plus de 16000 diagnostics ont été réalisés en élevages bovins viande à l'échelle nationale, un déploiement auquel la BFC a largement contribué grâce à l'engagement de ses structures de conseil et de ses éleveurs. En effet, les systèmes herbagers, majoritaires dans la région, offrent également un terrain favorable pour les leviers visant à augmenter la part d'herbe, améliorer l'autonomie alimentaire ou allonger les périodes de pâturage. Autant d'atouts qui placent la région comme territoire pilote naturel pour la mise en œuvre de la stratégie Interbev. Au jeu des projections au niveau national, les modélisations montrent qu'en stabilisant le cheptel et en déployant ces leviers, les émissions de méthane du secteur viande peuvent reculer de 20,6 Mt équivalent CO_2 en 2019 à 18,0 Mt équivalents CO_2 en 2030, soit - 2,56 Mt équivalent CO_2. Les contributions majeures proviennent de l'effet cheptel/productivité (- 1,76 Mt), des compléments alimentaires (- 0,49 Mt) et de l'augmentation du pâturage (- 0,21 Mt). Mais ces transitions techniques impliqueront des coûts et nécessiteront un accompagnement financier afin que les objectifs puissent être tenus, notamment pour les investissements liés aux prairies, à la reproduction, à la gestion des effluents ou aux compléments alimentaires.

Interbev BFC

// ALYSÉ

Retour sur les naissances bovines

La Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé viennent de sortir une analyse sur l'évolution des naissances bovines dans l'Yonne en 2025.

Après une analyse approfondie, issue de données récoltées au 30 juin 2025, Alysé et la Chambre d'Agriculture de l'Yonne annoncent que 31851 naissances ont eu lieu dans l'Yonne en globalité. Dans un premier volet, sur 10 ans, les deux organismes annoncent une baisse de 47 % de naissances de veaux laitiers.

Cette baisse se ressent notamment au moment des vêlages de septembre : on observait plus de 1600 naissances en moyenne de 2010 à 2015, suivie d'une forte baisse (-60 %). Sur les trois dernières années, 800 naissances par mois d'août à septembre sont constatées. Pour entrer plus dans les détails, c'est la race Prim'holstein qui reste la principale race de veaux laitiers, même si ses effectifs ont drastiquement baissé en 10 ans (- 50 %), suivi par la Montbéliarde (-25 %), la normande (-54 %) et la brune des Alpes (-59 %).

Le cas des bovins viandes

Dans un second volet, on constate que de 2010 à 2017, l'Yonne avait plus de 25000 naissances de veaux allaitants par an, un chiffre qui a profondément chuté (-2,5 % par an) à partir de 2016-2017. En 10 ans, les naissances de veaux allaitants ont baissé de 17 %. L'analyse montre que les naissances sont de plus précoces avec un pic toujours bien marqué en décembre et une baisse de 22 % se réalise de janvier à juin par la suite. Pour entrer plus dans les détails, c'est la race charolaise qui est la principale race allaitante, même si ses effectifs ont drastiquement baissé en 10 ans (- 25 %), suivie par la limousine (+ 8 %), par la blonde d'Aquitaine (+ 1 %), par l'Aubrac qui prend de l'ampleur (+ 349 %), l'Aubrac qui reste stable et la Salers qui prend de l'ampleur (+ 105 %).

D'après communiqué



// OLÉOPROTÉAGINEUX

Une maîtrise de la chaîne payante

Alors que le secteur des céréales est confronté à des difficultés en France, du fait d'un mauvais niveau des cours sur les marchés, les productions oléoprotéagineuses tirent leur épingle du jeu. Le Nivernais Augustin David voit dans cette situation la conséquence bénéfique d'une structuration de la filière beaucoup plus poussée.

En 2025, elles auront sauvé la mise pour certaines exploitations agricoles : les productions oléoprotéagineuses auront permis de compenser – partiellement — les cours très bas des céréales. Comment cela s'explique-t-il ? Nous avons posé la question à Augustin David, producteur de la Nièvre, administrateur à la Fédération française des oléagineux et protéagineux (Fop) et président de l'association Agropol, un organisme de coopération internationale de la filière française des oléoprotéagineux. Le constat de base, il le partage : *« En France, actuellement, le marché des oléoprotéagineux ne se comporte pas trop mal, comparé au marché des céréales, avec des prix rémunérateurs »*. À ses yeux, la présence d'une filière structurée dans ce domaine, dans notre pays, aide à maintenir ces cours rémunérateurs, notamment sur le colza et le tournesol.

Marché décisif

« Cet été, poursuit Augustin David, *nous avons fait des rendements globalement acceptables en colza comme en céréales, mais la différence, c'est que pour les céréales, ce fut une douche froide avec des prix qui ont fortement chuté. Clairement, je ne suis pas au niveau de rentabilité sur les céréales. En revanche, le maintien des prix sur les oléagineux me permet d'être rentable. Cette année, si je n'avais pas eu le colza et, dans une moindre mesure, le tournesol, je serais fortement déficitaire. Le cours des oléoprotéagineux va amortir un peu la mauvaise passe vécue actuellement sur les cours des céréales »*. Et ceci en dépit de grosses récoltes en canola canadien, concurrent traditionnel du colza européen. Un marché s'avère décisif dans cette situation : celui des biocarburants, pour lequel la demande reste forte. *« Avant, on comptait beaucoup sur les protéines, sauf qu'avec le colza, on produit plus d'huile que de protéines. On considérait que l'huile était un peu un coproduit dont on ne savait pas trop quoi faire. C'est là que l'idée des biocarburants s'est développée. Aujourd'hui, sur ce domaine, on a une demande robuste et en progression. »*

Une fragilité qui perdure

Au-delà de cet aspect, la structuration, propre à notre pays, d'une filière oléoprotéagineuse forte est un atout. Elle peut s'appuyer sur des outils bien connectés à l'amont, avec une palette de débouchés assez diversifiés. *« C'est la conséquence de choix faits par les producteurs oléoprotéagineux il y a une quarantaine d'années. Ils avaient conscience de la nécessité de maîtriser l'aval de la filière. Aujourd'hui, avec l'interprofession, d'une part, et Avril de l'autre, leader européen sur ces débouchés (huiles alimentaires, biocarburants, y compris pour l'aviation, l'alimentation animale, l'oléochimie) la connexion assez naturelle débouche sur une meilleure valorisation. »* Cette bonne santé reste néanmoins fragile : le moindre soubresaut géopolitique peut tout mettre à terre. L'attaque, le 13 décembre, en Mer Noire, d'un cargo turc transportant de l'huile de tournesol, attribuée par l'Ukraine à la Russie, illustre malheureusement cette extrême instabilité.

Berty Robert



Les productions oléoprotéagineuses présentent des cours rémunérateurs qui, pour certaines exploitations, sont une véritable bouée de sauvetage, en comparaison des cours des céréales.

Le biais des huiles usagées

Augustin David était au congrès de la Fop qui se tenait fin novembre en région parisienne. Il y fut question d'un problème qui inquiète la filière depuis plusieurs années : l'importation d'huiles usagées, qui proviennent en grande partie d'Asie et découlent de l'application d'une directive européenne RED II. Elle vise à promouvoir l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables. Un objectif vertueux, mais qui débouche sur des biais préoccupants pour les productions oléagineuses françaises et européennes. Pour des biocarburants de deuxième génération (issus d'huiles usagées), il y a un double comptage des émissions de carbone : un biocarburant issu d'une huile de colza française compte pour une économie alors que celui issu d'une huile usagée compte deux fois plus. Il faut trois volumes de colza pour économiser autant de carbone qu'un volume d'huile usagée. Des pays, notamment asiatiques, ont repéré le filon, ce qui a fait monter le prix de ces huiles usagées. Ils en exportent énormément dans l'Union européenne et cela concurrence directement les biocarburants issus d'huiles européennes, et notamment françaises. *« Face à ces quantités astronomiques,* explique Augustin David, *la Commission européenne a mis du temps à réagir. La Fop est montée au créneau et la Commission commence à bouger, afin que les choses soient mieux contrôlées. L'importation de ces huiles usagées est aujourd'hui plus compliquée, ce qui contribue à redonner de meilleurs prix aux huiles européennes. Là aussi on mesure que le poids économique et politique de la filière oléoprotéagineuse permet de faire avancer les choses dans le bon sens ».*

// DÉGÂTS DE GIBIERS

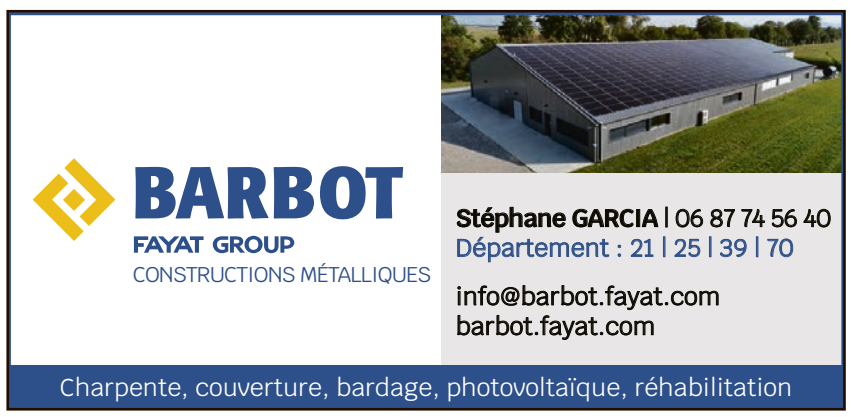
À quand des indemnités liées aux prix du marché ?

Ce mercredi 10 décembre, la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage s'est réunie pour faire un bilan sur les dégâts de sangliers.

Mercredi 10 décembre, en matinée, ce sont tous les interlocuteurs privilégiés, la Chambre d'agriculture, les syndicats agricoles, la fédération départementale de la Chasse de l'Yonne (FDCY), la Direction départementale des territoires (DDT), et la Propriété forestière, qui se sont réunis autour de la table pour aborder de nombreuses problématiques, dans les locaux de la DDT à Auxerre.



Le CDCFS s'est tenu ce mercredi 10 décembre réunissant toutes les parties prenantes de la chasse.



Manuella Inès, directrice de la DDT a commencé par chiffrer les dégâts. *« On constate une diminution globale de 34 % des surfaces détruites en 2023-2024, mais de 25 % en 2024-2025. Malgré des prélèvements de chasse en hausse »*, affirme-t-elle. D'après les chiffres présentés par la commission, sur la période 2024-2025, on constate que 1 893 ha de surfaces ont été endommagées par le grand gibier, concernant à 95 % le sanglier. À cette occasion, on relève que 18 103 sangliers ont été prélevés dont 2 130 sangliers de moins de 20 kg. L'année précédente (2023-2024), on constate que 1 643 ha ont été endommagés et que 18 186 sangliers dont 1 200 sangliers de moins de 20 kg. Pour permettre de comprendre cette remontée du nombre de surfaces détruites, la DDT de l'Yonne souhaite mettre en avant plusieurs facteurs, comme le fait *« qu'une baisse des chasseurs est observée depuis de nombreuses années »* mais également que *« le changement climatique est quant à lui très favorable au sanglier »*, notamment car *« nous observons moins de mortalité chez les jeunes et plus de disponibilité en alimentation »*, exprime Isabelle Pettazzoni, directrice adjointe à la DDT. Les 4 zones les plus touchées *« appelées zones points noirs »*, concernent la Puisaye, le Chablisien, la Forêt d'Othe Est et le Sénonais. En année de référence, la DDT a souhaité prendre la période 2019-2020 qui a subi près de 2 501 ha de dommages par le grand gibier et près de 17 280 sangliers prélevés. *« Au global, par rapport à cette année, on passe de 14 689 à 16 101 sangliers prélevés »*, chiffre Manuella Inès, avant d'entrer dans les détails. Pour la Puisaye, *« on passe de 1 421 à 1 684 sangliers prélevés »* (+ 15,62 %) ; concernant le Chablisien, on passe de *« 1 300 à 1 628 sangliers prélevés »*, (+ 20,15 %) ; pour ce qui est de la zone de la Forêt d'Othe Est, *« on passe de 1 043 à 1 384 sangliers prélevés »* (+ 24,64 %) ; et pour terminer, le Sénonais, lui *« passe de 697 à 1 076 sangliers prélevés »* (+ 35,22 %).

« Cela impacte l'économie de nos exploitations »

Devant le mécontentement des agriculteurs face à l'augmentation des dégâts de cultures, la DDT décide de réinformer les représentants sur le fait qu'*« il existe une interdiction d'agrainage avec des obligations de chasse plus précoce dans l'année afin de limiter les dégâts aux cultures. Ces nouvelles interdictions s'accompagnent de contrôles et de verbalisations par l'OFB et sont étroitement suivies par les services de l'État pour en mesurer les effets »*, ajoute-t-elle. Olivier Lecas, président de la FDCY en profite pour évoquer le nombre de chasseurs icaunais qui se porte à 8 500. Par ailleurs, il explique que *« les sangliers ont changé de comportement. C'est un animal qui n'est plus dans les bois mais dans les plaines. On le retrouve même dans les champs de colza et de moutarde »*. À son tour, Jérôme Mollard, directeur de l'agence ONF Bourgogne Ouest, confie le fait qu'*« il faut mettre la pression pour que le travail soit réalisé, car cela commence à être compliqué de réguler les populations. Il faut donc prendre en main certains lots, notamment sur ces zones points noirs qui perdurent, sinon ça va être de plus en plus dur »*. De son côté, Damien Brayotel, vice-président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne exprime le fait que *« ce n'est pas aux agriculteurs de payer les dégâts »*. Il revient également sur la fixation du barème des prix unitaires des denrées retenue pour le calcul de l'indemnisation en 2025, et exprime que *« nous voulons avoir des prix liés aux indemnités de dégâts qui correspondent au marché. Nous ne ferons pas de bénéfices »*. Malgré de longs échanges, l'ensemble des barèmes ne sont pas encore fixés. Avant de conclure cette réunion, Manuella Inès a tenu à remercier les louvetiers, *« auxiliaires bénévoles de l'État »*, car *« leur action est à saluer. L'équipe a été renouvelée en 2025, ils sont désormais 14 sur tout le territoire icaunais »*.

Charlotte Sauvignac

// FORMATIONS

Les formations sur les sols prennent racine

L'importance du sol dans un contexte de changement climatique impose une montée en compétences des agriculteurs sur cette question. Vivéa encourage cette dynamique de création de formations dédiées en proposant un cahier des charges spécifiques.

L'agriculture française est confrontée à des défis majeurs : préserver la qualité des sols, réduire l'usage des intrants chimiques, faire face au changement climatique et mieux gérer les ressources en eau. Dans ce contexte, la santé des sols apparaît comme un levier essentiel pour assurer la durabilité des systèmes agricoles, aussi bien sur le plan économique qu'environnemental. Le sol n'est pas un simple support fixe, mais un écosystème vivant et dynamique qui évolue au fil du temps. Comprendre sa composition chimique, physique et biologique est essentiel pour ajuster et optimiser les pratiques culturales. Pourtant, de nombreux agriculteurs ne disposent pas toujours de l'ensemble des connaissances ou des compétences pratiques nécessaires pour observer, comprendre et améliorer la vie de leurs sols. C'est pourquoi, les élus de Vivéa (fonds d'assurance formation des chefs d'exploitation) incitent les organismes à développer des formations dans le cadre d'un cahier des charges intitulé « Comprendre et améliorer la vie de ses sols pour des exploitations durables ». Depuis le 1er janvier 2025, 23 formations ont été réalisées dans l'ensemble des départements de Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Deux participants à ces formations apportent leur témoignage :



Jérémy Chausse : *« J'avais besoin de me rappeler les bases agronomiques ».*



Benoît Leprun : *« Une formation à la fois très pointue et parfaitement adaptée à ce que nous attendions ».*

– Jérémy Chausse (Haute-Saône) a suivi la formation « Gestion durable des sols : Adapter vos pratiques en fonction des analyses et de l'observation de vos sols » organisée par l'Association pour la formation et le perfectionnement des agriculteurs et salariés (Afpasa) en septembre. *« Je suis installé dans un Gaec à 3 associés et 2 salariés dans une ferme de polyculture élevage avec une unité de méthanisation qui produit du digestat solide et liquide. Nous travaillons le sol avec labour et Techniques culturales simplifiées (TCS) et c'est moi qui ai la responsabilité des cultures. Je me suis inscrit à cette formation car j'ai réalisé mon BTS agronomie-production végétale il y a 10 ans et j'avais besoin de me rappeler les bases agronomiques. Maintenant que j'ai de l'expérience, je voulais vérifier que mes pratiques sont adaptées. Du fait de l'unité de méthanisation, on ne se situe pas dans les mêmes systèmes que les collègues concernant les choix de rotations et les pratiques de fertilisation. La composition du digestat apporte de la matière organique (MO) différente de celle d'un fumier, il faut donc faire attention à ne pas diminuer le taux de MO et l'équilibre chimique et organique du sol. Le digestat est riche en éléments fertilisants et en oligoéléments donc je dois adapter et apporter moins d'engrais minéral. Cet automne, j'ai mis directement en application ce que j'ai appris et je ne récolterai pas les intercultures. Je vais les broyer et les laisser sur le champ ce qui permettra d'apporter de la MO végétale qui est souvent exportée en système méthanisation. L'année 2025 se prête à ce changement car nous avons beaucoup de stocks de fourrages. Je n'aurais pas eu cette réflexion si je n'avais pas participé à la formation et échangé avec le formateur Émeric Courbet. Lorsque la saison viendra, on s'interrogera sur la composition des mélanges d'intercultures pour qu'ils contribuent à la structuration du sol et permettent de faire progresser le taux de MO du sol et donc sa fertilité. »**

– Benoît Leprun (Yonne) a suivi la formation « Elémen'terre, mon cher Whatsol ! », organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne en avril et novembre. *« Je fais partie du collectif d'agriculteurs la SEP de Bord, situé sur à Bligny-en-Othe. Il regroupe quatre exploitations (3 EARL et 1 Gaec) qui mutualisent leurs biens de production et gèrent leurs grandes cultures sous la forme d'un assolement en commun. Lorsque le groupement s'est formé en 2009, chaque exploitation était menée en agriculture conventionnelle. Néanmoins, nous avions la conviction que le sol était un support vivant et pas une matière inerte dont la seule fonction serait d'accueillir des semences, des engrais et des pesticides. En nous regroupant, nous avons eu la volonté d'aller ensemble vers de nouvelles pratiques, plus respectueuses des sols. Le groupement a décidé de travailler en agriculture de conservation des sols (ACS). Pour réussir ce projet, nous avons tous suivi des formations sur le thème du sol et de l'ACS et nous continuons à en suivre aujourd'hui. Lorsque l'on s'engage dans une nouvelle pratique, il y a parfois des échecs, c'est inévitable… le plus important, c'est de savoir interpréter et comprendre ce qui n'a pas marché et pourquoi, afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs par la suite. La formation aide aussi à tenir sur la longueur : en échangeant avec les autres, on se rend compte que l'on n'est pas seul à rencontrer des difficultés et cela motive à trouver des solutions ! Le conseiller production végétale de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et le conseiller environnement, qui est pédologue de formation, ont construit une formation à la fois très pointue et parfaitement adaptée à ce que nous attendions depuis un certain temps. La première journée s'est déroulée sur notre exploitation, car nous avons de l'espace et une salle adaptée pour recevoir le groupe de 10 participants. Le fait d'être sur la ferme, ça a été un vrai plus, ça nous a permis, par exemple, de creuser dans une des parcelles pour voir un profil de terre d'un mètre de profondeur. Cette formation était dynamique, concrète et passionnante ! Ma conviction, c'est que ces formations sont aujourd'hui indispensables : le sol est vraiment quelque chose de vivant dont on doit prendre soin. C'est un travail de long terme que nous nous devons de mener pour léguer quelque chose de correct à ceux qui nous suivront. »**

Propos recueillis par Sylvie Himblot et Yolande Moulem, conseillères Vivéa BFC

// OUTIL

MesParcelles : une idée qui a vingt ans

Le réseau des Chambres d'agriculture propose des solutions adaptées pour aider et accompagner les exploitants dans leur suivi réglementaire et notamment le suivi parcellaire. Leader sur le marché, MesParcelles est un outil de pilotage centralisé, optimisé et sécurisé pour les exploitations agricoles.

Lancé pour la récolte 2006 par les Chambres d'agriculture, MesParcelles a 20 ans cette année. Environ 2 500 exploitations sont abonnées à MesParcelles en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et vous êtes de plus en plus nombreux à nous faire confiance. MesParcelles s'inscrit pleinement au cœur de l'activité agricole et vous permet de réaliser votre plan prévisionnel de fertilisation, d'enregistrer votre traçabilité du semis à la récolte, et de préparer et sécuriser votre déclaration PAC. Pendant toutes ces années, le service MesParcelles n'a cessé de s'enrichir pour mieux vous accompagner : une application mobile moderne et intuitive, de nouvelles fonctionnalités sur l'interface web, une équipe de conseillers de proximité assurant l'assistance abonnée, des newsletters régulières vous informant des dernières évolutions fonctionnelles de l'outil.

Peau neuve

Pour commencer 2026, la fiche parcellaire fait peau neuve. Toujours plus visuelle et intuitive, elle offre de nouvelles fonctionnalités comme la possibilité d'indiquer de façon groupée les intercultures, d'enregistrer la culture suivante ou encore de renseigner la culture à partir d'une liste de cultures adaptées à l'exploitation (cultures utilisées sur les cinq dernières campagnes). Cette nouvelle fiche parcellaire vous permettra de renseigner encore plus rapidement votre assolement. Le carnet de pâturage s'améliore aussi avec une évolution sur la gestion des lots d'animaux. Ceux-ci peuvent désormais être créés, modifiés en intégrant plusieurs catégories d'animaux. Vous n'avez pas encore d'outil de traçabilité informatique ou vous êtes déjà équipé d'une solution de gestion parcellaire ? Venez découvrir MesParcelles ou le comparer avec votre solution. Contactez votre conseiller départemental pour avoir une démonstration :

- Chambre d'agriculture de Côte-d'Or : Cathie Cuisin : 06 31 68 23 53
- Chambre d'agriculture de la Nièvre : Audrey Dupuits : 06 49 64 99 84
- Chambre d'agriculture de l'Yonne : Charlène Grebin : 06 38 76 21 92

Communiqué

// EN SAVOIR +

mesparcelles 20 ans

Découvrez une vidéo sur MesParcelles en scannant ce QR Code.

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

ENSEIGNEMENT

// PRÉVENTION

89

Conduire un engin agricole en toute sécurité

Du 8 au 11 décembre, le lycée agricole d'Auxerre la Brosse a accueilli la police pour sensibiliser les jeunes aux bons réflexes à adopter lors de la conduite des engins agricoles.

Ce lundi 8 décembre, les élèves de classes STAV 1re année PA (productions animales) et AVE (aménagement et valorisation des espaces) du Lycée agricole Auxerre la Brosse assistent, pour la première fois à l'intervention des policiers en charge de l'opération « 10 de conduite rurale ». En début d'après-midi, les élèves rejoignent la salle du CDI pour continuer de découvrir les thématiques abordées par David Roudaut, responsable national adjoint de l'opération « 10 de conduite rurale ». Aurélie, élève de 1re STAV option AVE attend patiemment dans le couloir. *« C'est important d'apprendre et d'être sensibilisé pour qu'après on puisse aider nos proches chez nous. Au sein de mon parcours professionnel, ça ne me servira pas forcément, mais il vaut mieux être au courant pour avoir les bons gestes »*, témoigne-t-elle. La sonnerie retentit. Le responsable national adjoint les invite à entrer et contrôle ce qu'ils ont pu voir le matin en cours. *« Allez en quelques minutes, donnez-moi les conditions et les restrictions pour conduire un tracteur sur la voie publique »*, questionne-t-il. *« Il faut que le tracteur soit rattaché à une exploitation et il doit être utilisé pour les activités agricoles »*, répond l'une des jeunes. Les mains se lèvent. *« Pour les restrictions, il faut qu'il n'y ait qu'un seul outil remorqué et qu'aucun produit pharmaceutique ne soit présent… »*, répond l'un des garçons.

Faire de la prévention

Pour entrer dans le vif du sujet, une autre partie est consacrée à la pratique. Adrien Carrère, policier rattaché au CRS Lannemezan rappelle tous les élèves pour annoncer les ateliers. *« Nous avons deux ateliers : un premier avec un tracteur de dernière génération équipé d'un chargeur frontal qui nous permet de revoir ensemble les bases de sécurité (ceinture de sécurité, vérification des rétros…) et ensuite vous allez aller transporter un ballot de paille devant vous afin de manier les outils »*, instruit-il. Dans une seconde phase, *« vous allez réaliser un parcours avec un tracteur attelé d'un outil remorqué avec une mise en situation et nous allons vous faire faire des exercices pratiques, comme réaliser des marches arrières, etc. »*, ajoute-t-il, en annonçant les équipes. Réalisée depuis une cinquantaine d'années, la piste pédagogique « 10 de conduite rurale » a pour objectif de sensibiliser les jeunes aux bons réflexes d'utilisation des engins agricoles et à la prévention. Sur 10 ans, on constate une baisse régulière des accidents, même si encore près de 500 sinistres sont enregistrés chaque année et dans lesquels un tracteur est impliqué avec de graves conséquences. Depuis 1972, Groupama, la Police Nationale (CRS), Claaas et TotalEnergies se sont donc unis pour réduire le nombre d'accidents et sensibiliser dès le plus jeune âge. Au cours de cette semaine, près de 77 élèves seront sensibilisés, dont quatre classes et 25 filles. En sillonnant les routes de France, cette équipe en charge de l'opération « 10 de conduite rurale » évalue les élèves en fin de séjour sur la partie théorique et pratique. Les meilleurs notés de chaque région Groupama pourront assister à la finale nationale organisée dans le cadre des Terres de Jim.



Ce lundi 8 décembre, l'opération 10 de conduite rurale a débuté au lycée agricole d'Auxerre la Brosse.

Charlotte Sauvignac

// CHÂTILLON-SUR-SEINE

21

La marche était trop haute

Les jeunes du lycée agricole La Barotte terminent à la quatrième place des championnats départementaux UNSS de futsal.



Les Barottins s'inclinent contre Chenôve et Montbard.

Une fois n'est pas coutume : nous vous proposons un petit compte rendu sportif dans Terres de Bourgogne ! Comme annoncé dans notre dernière édition, les jeunes du lycée agricole de Châtillon-sur-Seine s'étaient qualifiés pour les demi-finales départementales de futsal, dans la catégorie des lycées professionnels. Les internautes ont été nombreux à suivre les résultats sur notre page Facebook mais malheureusement, les Barottins n'ont rien pu faire contre leurs homologues de Chenôve, bien plus forts techniquement et collectivement. Cette équipe allait logiquement s'imposer en finale devant Dijon, un peu plus tard dans cette journée du 10 décembre. Les Barottins n'avaient pas dit leur dernier mot et disputaient le match de la troisième place contre Montbard. *« Un match serré, intense et engagé où nos joueurs ont mené jusqu'à cinq minutes du terme, avant de craquer dans les dernières secondes. Défaite 4-3, dommage car cette troisième place n'était vraiment pas loin »*, retrace Joffrey Duthu, leur professeur d'EPS qui poursuit : *« quelques erreurs de placement et d'attentions défensives nous coûtent, mais l'état d'esprit a été exemplaire ! Bravo à nos élèves pour leur combativité et leur engagement ! »*.

AG

// CERCY-LA-TOUR

58

Faire naître l'intérêt

Dans le cadre de ses missions, l'Anefa 58 est intervenue auprès des collégiens de Cercy-la-Tour, le 8 décembre, afin de présenter les métiers agricoles…

Afin de faire découvrir le milieu agricole aux élèves de 4e du collège de Cercy-la-Tour, l'Anefa proposait une présentation des métiers ainsi que des productions le 8 décembre. Pour mémoire, l'une des missions de l'Anefa est de : *« Donner des conseils en orientation professionnelle pour tout public (demandeurs d'emploi, scolaires…) »* (1). Ainsi, Chantal Pelletier, exploitante et présidente de la section des agricultrices de l'Anefa 58, insiste lors de cette intervention à Cercy : *« il est nécessaire d'aller à la rencontre des jeunes surtout s'ils ne savent pas vers quoi s'orienter car il faut leur montrer les possibilités qu'offre le monde agricole, et qui sont souvent méconnues »*.

Pour parvenir à cela, l'intervention s'est articulée autour d'un repas avec entrée, plat, produits laitiers et desserts… Avec des clichés se rapportant à chaque partie, les collégiens étaient invités à trouver les noms des produits, leur provenance ou encore de quelle production ils sont issus. Au fil des discussions, Chantal Pelletier a détaillé les métiers se rattachant aux productions spécifiques, avec des découvertes pour les jeunes à l'image de l'arboriculteur… Chantal Pelletier rebondit : *« Nous devons insuffler de la curiosité et prouver la diversité des productions françaises au travers de ce que les enfants peuvent rencontrer dans leurs assiettes »*. Outre cela, elle interpella les collégiens sur les signes de qualités tels que le Label Rouge, les AOP ou encore les AOC : *« Amusez-vous à trouver ces signes lorsque vous accompagnez vos parents en courses, car ils sont preuves d'une production respectant un cahier des charges précis »*.

Un large écosystème

En plus de ce pan, les autres professions liées au domaine agricole furent évoquées, comme les transformateurs, les conseillers agricoles ou encore les distributeurs, mais pas seulement. En effet, à l'aide de son smartphone, Chantal Pelletier montra aux collégiens les images de ses stabulations, en direct, grâce à un système de vidéosurveillance. Les élèves furent manifestement assez surpris de constater que les nouvelles technologies font aujourd'hui partie intégrante du quotidien des exploitants. Chantal Pelletier rappelle : *« Les céréaliers aussi ont des outils modernes pour suivre leur culture notamment. Donc, preuve que même dans l'agriculture nous avons besoin d'informaticiens et de développeurs ! »*. Chantal Pelletier martèle : *« L'agriculture mène à tout, donc n'hésitez pas à vous intéresser à ce monde qui se trouve aux portes de vos maisons. Nous serons toujours ravis, nous exploitants, de répondre à vos questions »*. Pour rappel, l'Anefa a effectué une dizaine d'interventions du même type dans le département. Pour conclure Chantal Pelletier souligne : *« Il est aujourd'hui indispensable pour la profession d'attirer de nouveaux talents afin d'assurer le renouvellement des générations ; c'est un enjeu vital pour la pérennité de la ferme France »*.

Chloé Monget

(1) https://www.anefa.org/finistere/page-daccueil/nos-missions/



Chantal Pelletier (en blanc) expliquant son métier aux jeunes, accompagnée par Casandra Deperchin, animatrice Anefa.



Un jeu de reconnaissance est parfois proposé aux collégiens, en plus de la présentation de l'Anefa.

SOCIAL

// ANEFA ET FDSEA

Un village emploi et formation

Le second marché de Noël des offres d'emploi et de formation en agriculture et en viticulture a eu lieu ce mardi 9 décembre à France Travail à Auxerre. Retour sur la matinée.

C'est sous un beau soleil que le 2nd marché des offres d'emploi et de formation en agriculture et en viticulture a ouvert ses portes ce mardi matin. À destination des jeunes, des demandeurs d'emploi, des salariés déjà en poste et des personnes en reconversion inscrites à France Travail, ce marché souhaite valoriser, faire découvrir les formations et les métiers de l'agriculture et montrer le poids de l'agriculture française dans l'économie française. Pour cette seconde édition, l'Anefa, la FDSEA, France Travail, AVE89, les Jeunes agriculteurs, la MFR de Villevallier, Action Logement, le Service de Remplacement, le CFA du Bâtiment option menuiserie, le CFA Agricole, le CFFPA, l'Association Renouer et la MSA sont venus à la rencontre des demandeurs d'emploi. *« 1 600 personnes sont attendues »*, confie Marjorie Lefebvre, conseillère à France Travail. *« Nous avons organisé trois vagues pour que chaque demandeur d'emploi puisse aller sur chaque stand. En général ce sont des personnes non qualifiées, en recherche d'emploi depuis 2-3 mois, qui sont sans formation ou qui n'ont pas de formation dans ce domaine-là. C'est pour cela que nous avons invité des organismes de formation »*, explique-t-elle. À ses côtés, en préparant les gaufres, France Lahutte, animatrice emploi Anefa et FDSEA, confie qu'une *« vingtaine de postes est à pourvoir et notamment des postes à temps plein en CDI »* et que des jeux et des dégustations de produits locaux sont prévus sur certains stands.

Montrer le champ des possibles en termes d'emploi

En faisant le tour des stands, François, 61 ans, demandeur d'emploi témoigne de sa situation. *« J'ai été professeur dans le secteur de la menuiserie pendant pas mal de temps, j'ai également fait du maraîchage, mais c'est vrai qu'au fur et à mesure du temps c'est un travail physique et ça me fait mal au dos »*, confie-t-il. Pour lui, c'est un événement, *« avec un accueil positif et convivial avec les gaufres. On sent qu'ils savent de quoi ils parlent et ils arrivent à redonner confiance aux gens qui sont éloignés de l'emploi »*, ajoute-t-il, aux côtés de Pascal, 55 ans. De son côté, *« j'ai travaillé pendant de nombreuses années dans les vignes, en tant que saisonnier puis en tant que salarié. Sauf qu'après un problème de santé, je ne peux plus avoir de travail physique et où je dois me baisser. Trouver un travail à 55 ans c'est très difficile, vous savez »*, manifeste-t-il. Mais pour lui, *« ce marché était très intéressant. L'agriculture est un domaine que je connais mais qui me semble difficile à intégrer désormais »*. À proximité de France Lahutte, la commission des agricultrices de la FDSEA est également représentée par Coralie Fouquet et François Loy, deux éleveuses en production laitière, venues pour présenter leur quotidien et discuter avec les demandeurs d'emploi. Les cloches sonnent midi, le temps pour les organisateurs de ranger les stands. *« C'est un bilan globalement positif. Cependant, nous avons remarqué l'absence d'un public jeune parmi la cinquantaine de demandeurs d'emploi qui sont venus. Nous ressortons avec sept projets d'embauche, tous secteurs confondus, agricole, viticole et hors secteur »*, conclut France Lahutte.

Charlotte Sauvignac



FDSEA89

L'Anefa-FDSEA a organisé le 2nd marché de l'emploi et de la formation du secteur agricole et viticole.

// SANTÉ

Une vidéo sur les Sentinelles de l'agriculture

La MSA dévoile, en vidéo, un portrait croisé consacré aux Sentinelles agricoles : ces volontaires formés pour repérer les premiers signes de détresse psychologique et orienter les personnes en difficulté.



Capture de vidéo MSA

Le film, visible sur Youtube, présente le cas de deux agriculteurs confrontés à des suicides de proches et qui ont décidé d'agir.

La MSA vient de mettre en ligne une vidéo qui présente le rôle essentiel du réseau des Sentinelles, ces agriculteurs qui, sur le terrain, peuvent repérer des personnes en mal-être. À travers les témoignages de Catherine et Yves, le film « Sentinelles, détecter le mal-être agricole » met en lumière un réseau essentiel de femmes et d'hommes engagés aux côtés des agriculteurs et des habitants du monde rural.

Confrontés dans leur vie personnelle au suicide d'un proche, Catherine et Yves ont choisi d'agir pour ne plus rester impuissants face à la souffrance d'autrui. Ils ont suivi la formation Sentinelles proposée par la MSA, animée par des psychologues cliniciens et des experts en santé mentale. Cette formation leur permet aujourd'hui d'identifier les signaux faibles, d'ouvrir le dialogue, d'écouter avec bienveillance et d'orienter les personnes vers les dispositifs d'accompagnement adaptés. Le film « Sentinelles, détecter le mal-être agricole » donne à entendre leurs parcours, leurs doutes, leurs engagements et les limites de leur rôle : une Sentinelle n'est pas un professionnel de santé, mais un relais humain essentiel pour faire le lien et alerter. Par leur présence, leur écoute et leur connaissance du terrain, ces volontaires contribuent à prévenir des situations critiques et à rompre l'isolement.

Depuis 2013, la MSA a structuré un réseau de plus de 11 000 acteurs engagés dans le repérage du mal-être, dont près de 9 000 Sentinelles agricoles. Leur diversité : salariés MSA, agriculteurs, élus locaux, coopératives, vétérinaires, associations, constitue une force majeure pour détecter précocement les situations de détresse, au plus près du quotidien des adhérents. Ce film s'inscrit dans la grande cause nationale 2025 « Parlons Santé mentale ! ».

D'après communiqué

// EN SAVOIR +

Pour visionner la vidéo rendez-vous sur www.agribourgogne.fr ou utilisez les QR Code suivant à l'aide de l'appareil photo de votre smartphone.

// GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

Un agent administratif pour vous aider

Après 31 ans de service à la Chambre des métiers de la Nièvre, Stéphanie Couraud, 53 ans, a été embauchée en juillet 2025 (CDI) comme agent administratif auprès du Groupement d'employeurs départemental (GED 58). Elle précise : *« J'avais besoin de retrouver du contact humain »* et détaille ses missions : *« je suis là pour aider les exploitations dans leur gestion administrative : factures, rangement de documents, déclaration Boviclic, etc. »*. Pour elle, ce nouveau poste est une manière de *« se rendre utile, le tout sans aucun jugement et avec la garantie du secret professionnel »*. Si Stéphanie est donc au service des exploitants, cela ne veut pas dire qu'ils sont exclus de la démarche : *« Lorsque je viens chez quelqu'un, il est préférable que la personne soit présente afin de voir ce que je fais pour qu'elle puisse s'y retrouver plus tard. De même, les systèmes de rangement étant propres à chacun, ils sont adaptés à chaque fois. Le but est que l'exploitant puisse gagner du temps et qu'il ne soit pas submergé par les papiers »*. Pour éviter cela, elle conseille : *« ouvrez le courrier au fur et à mesure… »*. Avec des temps ajustés en fonction des demandes, elle peut venir pour une journée ou pour quelques heures. Elle conclut : *« le but est d'épauler pour retrouver une certaine sérénité dans la gestion administrative »*.

Chloé Monget

Pour contacter Stéphanie Couraud : gedagrirural@gmail.com ou au 06 68 40 89 09.



Le monde agricole n'est pas inconnu pour Stéphanie Couraud puisque ses parents et ses grands-parents étaient exploitants.

// EAU

21 Déterminer les bons tuyaux

Les usages de l'eau vont devoir, de plus en plus, faire l'objet d'arbitrages. La Côte-d'Or est un département qui sera particulièrement exposé à ces cas de figure à l'avenir. C'est la raison pour laquelle la préfecture proposait une conférence sur le thème.

La Côte-d'Or a ceci de particulier qu'elle est un château d'eau pour une bonne partie du territoire français. Sa position, en tête de trois bassins hydrographiques, ses sols karstiques qui retiennent peu les eaux, font de notre département un cas d'école en termes de politique de préservation de cette ressource. Cette réalité, le Préfet de Côte-d'Or et de région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) Paul Mourier, la rappelait, en ouverture de la Conférence départementale de l'eau, organisée début décembre à Longvic, près de Dijon. Il s'agissait de réfléchir à la pluralité des usages de l'eau, dans un contexte de plus en plus marqué par des crises météorologiques. Pour le Préfet, *« nos usages doivent évoluer, sinon nous allons au-devant de conflits. Un risque qu'il faut anticiper et prévenir »*. Dans ce domaine, l'agriculture tient une place particulière comme l'a rappelée la présentation, fin septembre, du « Manifeste pour une eau au service de la souveraineté agricole et alimentaire », résultat d'un travail de deux ans de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et de nombreux autres partenaires.



Jacques de Loisy, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, entre Florence Zito, présidente de la Commission locale de l'eau de la Vouge (à gauche) et Manuelle Dupuy, DDT de Côte-d'Or, lors de la conférence départementale sur l'eau.

Envisager des retenues

Un autre exemple a été cité à l'occasion de cette conférence : le projet Eau et agriculture durable du Chatillonnais (EADC) qui prévoit un soutien aux éleveurs adoptant des pratiques vertueuses envers la ressource en eau. *« Des projets qui méritent d'être soutenus et dupliqués »* soulignait Paul Mourier. Le représentant de l'État a insisté sur la nécessité de maîtriser la recharge des aquifères et même d'envisager la création de retenues d'eau, uniquement alimentées par des eaux de ruissellement. Il n'est pas question d'aller pomper dans les nappes souterraines. Cette conférence poursuivait donc un objectif : *« définir un cap clair et une gestion pérenne de l'eau »*. Le problème n'est pas à prendre à la légère : l'été 2025 fut le 3e été le plus chaud observé depuis 1900 et le Préfet avait adopté des mesures de restriction des usages dès le mois de juillet, ce qui n'a pas empêché des difficultés d'alimentation en eau potable pour 18 sites du département. En agriculture, les difficultés se sont traduites par des problèmes d'abreuvement du bétail ou d'irrigation. La conférence a fourni des exemples de prise en compte du problème par des collectivités locales. Ainsi, une démarche prospective intitulée Ouche-Vouge-Tille 2050 et qui concerne 302 communes a permis de définir un plan d'action pour la décennie 2025-2035, qui comprend, entre autres, un accompagnement pour les transitions agricoles.

« Cultivons l'eau ! »

Plus globalement, le secteur agricole a des propositions à faire, comme le soulignait le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Jacques de Loisy : *« il y a un enjeu pour retenir dans notre département une partie de l'eau de la Saône. On doit pouvoir recréer des plans d'eau ou des étangs, alimentés par des eaux de surface, qui fourniront des îlots de fraîcheur, un relais pour l'abreuvement du bétail, une source de consolidation pour les productions végétales et une eau utile aux pompiers comme à la biodiversité. Plutôt que de transformer les parcelles agricoles en vases d'expansion pour limiter les effets des crues, cultivons l'eau ! Les retenues n'auront pas pour but d'augmenter les prélèvements et les productions, mais de maintenir un potentiel de production. »* Une approche pas partagée de la même manière par tout le monde. La vice-présidente du Conseil régional de BFC, Stéphanie Modde, se montrait moyennement enthousiaste sur l'idée de la création de retenues d'eau : *« on les regarde avec beaucoup de vigilance. Il faut continuer de travailler. On ne dit pas non sur les retenues, mais on émet des réserves. »* Enfin, au-delà des retenues, c'est aussi la question de l'entretien des cours d'eau et des curages des fossés qui se pose. La DDT de Côte-d'Or, Manuelle Dupuy, rappelait que les services de la préfecture proposent un guide sur ce qu'on peut faire et ne pas faire dans ce domaine sur leur site internet.

Berty Robert

// ÉLECTIONS MUNICIPALES

21 Une réforme qui pose question

Nous nous sommes invités chez Olivier Gallien, agriculteur et maire d'une petite commune de Côte-d'Or, pour évoquer les prochaines élections municipales.

Mars arrive à grands pas. Les 15 et 22 de ce mois auront lieu le premier et le second tour des élections municipales, avec son lot de nouveautés qu'Olivier Gallien accepte d'aborder… Sans langue de bois ! Notre première question le concerne directement : oui, le premier édile d'Oigny se représentera et briguera un quatrième mandat consécutif. *« Il y a un bon conseil, une bonne entente dans le village, tout se passe bien, c'est cool ! Je ne vois pas de raison pour arrêter. Je n'avais pas compté mais oui, cela fait déjà quand même 18 ans que j'y suis… Ça commence à faire, effectivement ! »*.

Une femme est recherchée

Comme dans chaque commune, les listes devront être déposées au plus tard le 26 février à 18 heures. Olivier Gallien, qui imagine une seule liste pour son petit village, n'est pas très tendre avec les dirigeants qui sont à l'origine des changements du prochain scrutin. *« Pour la première fois, les communes de moins de 1 000 habitants devront proposer des listes dans lesquelles la parité est appliquée et en plus, ce sera des listes fermées… C'est vraiment n'importe quoi ! Pour nous à Oigny, il nous faudra donc sept candidats dont trois femmes. Aujourd'hui, nous sommes déjà sept, mais avec une seule femme. Il va falloir en trouver deux et dire au revoir à deux hommes. Pour ces derniers, nous savons déjà de qui il s'agit : si l'un d'eux avait prévu de partir, l'autre est très impliqué dans le conseil, c'est dommage de s'en séparer à cause d'une connerie réglementaire ! La parité, pourquoi pas, cela part d'un bon esprit, mais pourquoi ne pas l'avoir mise en place progressivement ? Cela aurait été plus souple. À Oigny, nous avons déjà trouvé une femme, il nous en faut une seconde. Nous allons la trouver, mais d'autres petites communes ne peuvent peut-être pas en dire autant »*.



Ce producteur céréalier bio, qui vient de fêter son 60e anniversaire, briguera un quatrième mandat dans son petit village de 37 habitants, près de Baigneux-les-Juifs.

Des listes fermées

Les listes seront donc fermées en 2026 et ne comprendront que le nombre de candidats correspondant au futur conseil. *« Les électeurs ne barreront donc aucun nom. S'ils le font, le bulletin ne sera pas comptabilisé. Le dépouillement du dimanche soir sera vite réalisé. Dans le cas d'une seule liste, le seul intérêt du dépouillement sera de connaître le taux de participation… Il suffira d'un vote et la liste sera élue, c'est très antidémocratique tout ça ! C'est une connerie monumentale pour moi. Ceux qui pondent ces règlements sont déconnectés de la ruralité. Quel sera l'intérêt d'aller voter pour une liste déjà ficelée ? Je me mets à la place des votants… Lors de mon premier mandat, nous avions mis le nom de tous les votants sur la liste, sauf celles et ceux qui ne souhaitaient pas du tout faire partie du conseil. En ce temps-là, nous n'étions pas emmerdés ! Cette réforme de 2026 est nulle, je me demande si elle n'est pas faite pour que nos petites communes soient un jour supprimées »*.

AG

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Fermeture annuelle

• du 24 décembre au 5 janvier

Les locaux de la Chambre d'agriculture seront fermés du 24 décembre au soir au 5 janvier au matin. Le service de l'EDE assurera une permanence exceptionnelle les 29, 30 et 31 décembre.

Informations : 03 86 93 40 00

// Inno'vente au Marault

• 22 janvier

Une vente aux enchères de reproducteurs aura lieu au Marault. Baptisée Inno'vente, cette vente regroupera une quarantaine d'animaux inscrits A + recrutés par les experts raciaux HBC et présentant des qualités « Bien naître » garanties.

Liste des animaux et informations : https://www.charolaise.fr/innovente/

// Assemblée générale de la SDAE

• 20 février

La Section départementale des anciens exploitants de la Nièvre se tiendra le 20 février à la salle des fêtes de Saint-Benin-d'Azy – horaire à confirmer – en présence d'Hélène Blaud, présidente de la SNAE.

Renseignements : 03 86 93 40 92.

LES FORMATIONS

Attention ! En raison de la DNC, les formations élevage prévues sur le terrain sont annulées. Les formations en salle sont actuellement maintenues.

CÔTE-D'OR

// Sauveteur secouriste du travail

• Recyclage le 28 janvier

À Nuits-Saint-Georges

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Flyers, réseaux sociaux : créer des visuels attractifs avec canva

• 13 janvier

À Bretenière

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Recruter avec succès, manager avec plaisir

• 15 et 20 janvier

À Bretenière

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Marchés agricoles : les clés pour comprendre et agir sur mes marges

• 19 et 20 janvier

À Bretenière

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// CERTIPHYTO

• 22 et 23 janvier

Initial DENSA et Opérateur VITI à Bretenière

• 18 et 19 mars

Initial DENSA et Opérateur AGRI à Bretenière

• 13 janvier

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Longvic

• 10 mars

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Beaune

• 12 mars

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Châtillon-sur-Seine

• 9 avril

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Francheville en AB

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// CHRONIQUE JURIDIQUE

L'obligation d'entretien des haies aux abords des voies de circulation

L'obligation d'entretien du propriétaire dépend du type de voie que les haies bordent. A minima, la législation de droit civil s'applique.

En application de l'article 671 du Code civil, les plantations ne sont permises, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de 2 mètres de la ligne séparative des deux propriétés pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres, et à la distance de 50 centimètres pour les autres. De plus, l'article 673 indique que « Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper ». L'article 673 du Code civil n'est toutefois pas applicable aux fonds séparés par une voie de circulation.

Chemin d'exploitation.

Ainsi, s'il s'agit d'un chemin d'exploitation, c'est-à-dire d'une voie servant exclusivement à la communication entre divers fonds, ou à leur exploitation, sa largeur est prise en compte pour calculer la distance au fonds voisin. Cependant, les règles du Code civil ne s'appliquent pas, mais l'article L.162 du Code rural : « l'entretien des haies dépassant sur le chemin d'exploitation est à la charge de tous les propriétaires des fonds desservis par le chemin d'exploitation ou de l'association syndicale libre ou autorisée si elle existe. » Il est à noter que les propriétaires peuvent toujours éviter leur obligation d'entretien en renonçant à leur droit de propriété sur les chemins d'exploitation. (L.162-4 du Code rural).

Chemin rural

Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune. L'article D.161-24 du Code rural prévoit le régime des haies en bordure de chemins ruraux : « Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées par les propriétaires ». La limite des haies doit être l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Si le propriétaire n'exécute pas son obligation, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à ses frais, après mise en demeure.

Routes : voiries communales, départementales, nationales

Le domaine public routier comprend les voiries communales, départementales et nationales.

Le propriétaire est tenu, le long de ces voies, de ne pas laisser croître les haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public routier. Dans le cas contraire, il peut être puni d'une amende de cinquième classe correspondant à une somme de 1 500 € (R.116-2 du Code de la voirie routière et 131-13 du Code pénal). De plus, l'autorité administrative compétente peut imposer au propriétaire de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de sa propriété menaçant de tomber sur les voies, voire saisir le juge administratif pour demander l'exécution forcée des travaux à la charge des propriétaires.

En conclusion, le propriétaire doit être vigilant à ne pas laisser la haie à moins de 2 mètres du fonds voisin ou de la limite de la voirie si celle-ci est publique. Attention, le propriétaire ne peut pas faire de coupe sur un terrain en fermage sans l'accord du fermier (1719 du Code civil), et les règles relatives aux dates de tailles autorisées devront être respectées. En ce qui concerne l'élagage proprement dit, il est à la charge du fermier lorsque la parcelle est louée à bail rural, car il s'agit de l'entretien du fonds.

MCE

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juillet 2025

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er juillet 2025. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,97
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

16/12/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 563 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	6,82	7,25	7,10	
		250-300	6,49	6,72	6,61	
		300-350	5,87	6,45	6,25	- 0,06
		350-400	5,83	6,19	6,08	+ 0,14
		400-450	5,65	5,96	5,83	+ 0,14
		450-500	5,49	5,75	5,68	+ 0,11
	R	250-300	6,12	6,34	6,15	- 0,03
		300-350	5,40	6,04	5,94	+ 0,07
		350-400	5,74	5,76	5,75	- 0,01
F	U	250-300	5,84	6,48	6,08	+ 0,24
		300-350	5,56	5,85	5,71	+ 0,02
		350-400	5,50	5,71	5,69	+ 0,15

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 73 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	5,50	5,50	5,50	
F	U	400-450	4,82	5,21	4,93	- 0,22
		450 et +	4,39	4,65	4,58	=

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 269 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,80	3,86	3,82	=
	R	+ 500 kg	3,43	3,73	3,58	- 0,05
F	E	24 à 36 mois	4,94	5,66	5,18	- 0,01
		- 5 ans	4,49	5,28	4,80	- 0,27
		5 à 10 ans	4,70	5,57	5,09	
	U	24 à 36 mois	4,20	4,68	4,35	=
		- 5 ans	4,00	4,58	4,21	- 0,02
		5 à 10 ans	3,97	4,60	4,16	+ 0,01
		+ 10 ans	3,81	4,06	3,92	+ 0,01
	R	- 5 ans	3,71	4,06	3,90	- 0,05
		5 à 10 ans	3,60	3,98	3,88	=
		+ 10 ans	3,52	3,80	3,70	+ 0,04
	O	+ 10 ans	3,13	3,13	3,13	- 0,21

OBSERVATIONS

Effectif global : 905 - Taux de vente : 98 %.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

15/12/2025

Effectif : 160

Broutards :	(280 - 350 kg)	1600 - 1940 €	5,09 - 6,33 €/kg
Broutards :	(360 - 500 kg)	2020 - 2520 €	5,04 - 5,64 €/kg
Taurillons Charolais :	(420 - 530 kg)	1620 - 2430 €	3,80 - 4,59 €/kg
Laitonnes Charolaises :	(320 - 370 kg)	1770 - 1980 €	5,40 - 5,53 €/kg
Génisses 18 - 24 mois	(410 - 500 kg)	1870 - 1960 €	3,93 - 4,55 €/kg
Génisses 24 - 36 mois	(550 - 780 kg)	2570 - 3400 €	4,05 - 6,11 €/kg
Taureaux :	(500 - 1110 kg)	1510 - 3810 €	3,03 - 3,44 €/kg
Vaches légères :		1200 - 2500 €	
Vaches entre deux :		2610 - 2990 €	
Vaches lourdes :		3120 - 364 0 €	

Les cours se maintiennent dans les broutards. La demande se concentre sur les broutards et laitonnes vaccinés et/ou dépistés MHE. Les cours sont maintenus dans toutes les catégories.

Bovins gras : 17

Vaches de viande : 7,40 à 7,66 € kg de viande.
Génisses de viande : 7,30 à 7,50 € kg de viande.

Légère hausse des tarifs sur les bovins à la viande

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

15/12/2025

Effectif : 80

Agneaux :	90 - 211 €	2,08 - 5,02 €/kg
Brebis :	80 - 133 €	1,57 - 1,66 €/kg

Légère hausse des tarifs sur les bovins à la viande.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

15/12/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 686 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,41	4,83	4,67	+ 0,10
		de 38 à 44 kg	4,55	5,23	4,78	+ 0,06
		de 44 à 50 kg	4,18	5,05	4,70	+ 0,10
		+ de 50 kg	3,47	4,25	4,02	+ 0,08
	R	de 32 à 38 kg	4,00	4,60	4,29	+0,24
		de 38 à 44 kg	4,02	4,44	4,15	- 0,25

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 109 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,79	2,78	2,02	- 0,37
F	U	+ de 60 kg	2,16	2,37	2,27	+ 0,02
	R	- de 60 kg	1,80	2,07	1,94	
		+ de 60 kg	1,86	2,12	2,03	- 0,06

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 43 - Vente : 65 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		34	60	50	- 4,00

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 113 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	91	129	116	+ 1,00

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 17 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	38 à 44 kg	4,95	4,99	4,96	+ 0,22

OBSERVATIONS

Effectif global : 968 - Taux de vente : 94 %

Agneaux : Les cours sont plus fermes et gagnent même quelques centimes à l'approche des fêtes de fin d'année.

Brebis / Béliers / caprins : Bonne demande et cours reconduits facilement.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

11/12/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 542 - Vente : 78 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,79	4,10	4,08	- 0,83
		de 38 à 44 kg	3,83	4,47	4,38	- 0,75
		+ de 44 kg			4,36	- 0,56

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 214 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,68	2,15	1,88	- 0,03
		+ de 60 kg	1,58	2,30	1,98	- 0,10

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 69 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		20	96	53	+ 1,00

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 31 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	80	130	100	+ 6,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 856 - Taux de vente : 85 %

Agneaux : Chute vertigineuse, les cours s'effondrent cette semaine après deux semaines de cours euphoriques.

Brebis : Cours légèrement à la baisse.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

11/12/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 67 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	350-400	5,50	5,77	5,58	
		400-450	5,48	5,48	5,48	+ 0,09

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 87 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolaises F	U	- 5 ans	3,87	4,12	4,02	- 0,14
		5 à 10 ans	3,88	4,18	4,02	- 0,22
		+ 10 ans	3,72	4,03	3,89	- 0,04
Limousine F	U	5 à 10 ans	3,83	4,27	4,11	
	R	5 à 10 ans	3,44	3,86	3,78	

OBSERVATIONS

Effectif global : 154 - Taux de vente : 88 %

Broutards : Très peu de volume cette semaine, la demande semble moins forte en cette fin de semaine, la vente est plus difficile et les cours péniblement reconduits.

Laitonnes : Cours reconduits.

Vaches : Cours en baisse, l'offre des dernières semaines en abondance ralentis les cours en cette fin d'année.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

15 Déc. 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : reconduction positive sauf en vaches laitières avec une légère baisse.

Bovins maigres : reconduction des cours sauf en lourds.

POLITIQUES

Les pouvoirs publics ont diffusé le 12 décembre le projet de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC 3), qui doit être adopté au printemps prochain concernant la trajectoire 2030 et 2050 de la France. Dans le domaine de l'agriculture, on notera que le document n'inclut pas de préconisation chiffrée sur la consommation future de viande, n'en faisant donc pas un levier. Cette approche doit être impérativement confirmée afin de conforter le maintien de notre modèle d'élevage et la souveraineté, au lieu de vouloir importer de l'autre bout de la planète !

SANITAIRE

Le ministère de l'Agriculture a décidé de mettre en place une vaccination préventive obligatoire contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) autour des zones règlementées de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées et dans l'entièreté des départements autour. La vaccination était déjà obligatoire dans les zones réglementées. Le reste des départements pyrénéens (Aude, Haute-Garonne, Gers, Landes et Pyrénées-Atlantiques) bascule donc en zone vaccinale. Par ailleurs, toute sortie de bovin de la zone vaccinale est interdite, sauf vers un abattoir. Le ministère a annoncé « des contrôles routiers renforcés », afin de « garantir le respect de ces mesures ».

Dermatose Nodulaire Contagieuse

La FNB renouvelle tout son soutien aux éleveurs touchés par la DNC. Nous appelons au respect du protocole sanitaire de la part de tous. Il est primordial de préserver le plus de bovins possibles et donc de limiter la propagation des foyers. Si la maladie n'était plus sous contrôle, nous perdrions notre statut indemne. Les conséquences économiques pour tous les éleveurs français seraient majeures.

FAIT DE LA SEMAINE

La France, a demandé le report des échéances prévues pour la signature de l'accord UE/Mercosur, jugeant les conditions insuffisantes et réclamant des garanties pour l'agriculture européenne. La Commission européenne maintient la perspective d'une signature le 20 décembre, mais aucun vote n'est à ce stade inscrit à l'ordre du jour du Conseil de l'UE. Continuons d'affirmer notre opposition à tout accord lors de la manifestation du 18 décembre prochain !

CARTON ROUGE

Si la publication du texte était espérée pour la fin d'année, les discussions autour de la modification ciblée de l'OCM se poursuivront l'année prochaine faute d'accord entre les colégislateurs européens. En effet, la question du contrat écrit obligatoire ainsi que des dénominations des produits à base de viande (saucisse, steak, etc.) restent les points les plus sensibles de la négociation. Les discussions se poursuivront ainsi sous la présidence chypriote en janvier 2026.

CHIFFRE A RETENIR

Demande FNB :
3 €/jour/animal

La FNB continue de porter auprès de l'Etat sa demande d'indemnisation des animaux bloqués en ferme dans les zones vaccinales,.
Ces animaux représentent une charge financière journalière pour les éleveurs. Il est de la responsabilité de l'Etat d'assumer le coût de cette situation !

EN REGION

Ce jeudi 18 décembre, la FNB s 'associe à la FNSEA et JA et d'autres syndicats européens pour une manifestation à Bruxelles dans l'objectif de :

- Dénoncer les négociations en cours pour l'accord avec le Mercosur.
- Refuser la baisse de budget pour la prochaine PAC.
- Dénoncer la taxe aux frontières pour les engrais

Soyons nombreux pour porter la voix des éleveurs bovins !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

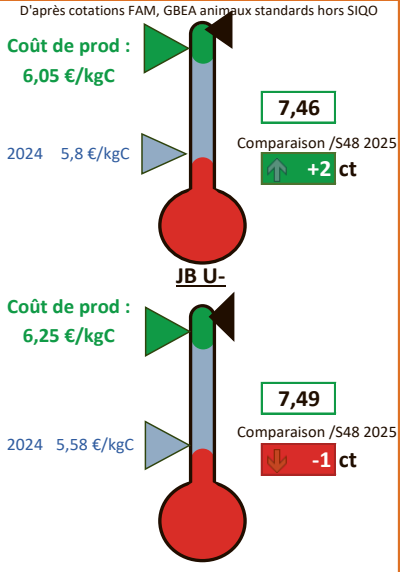
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 49

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

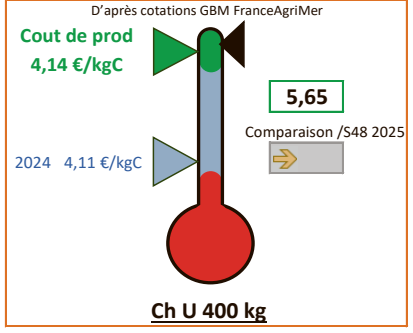
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

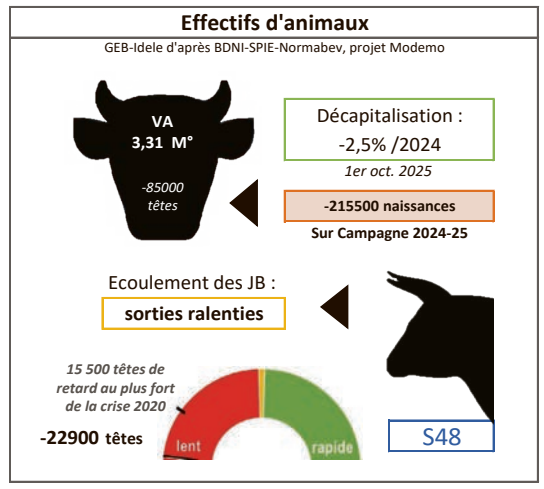
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

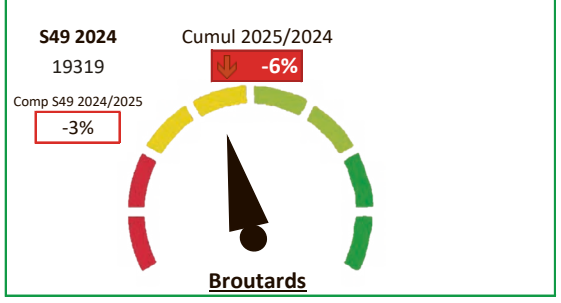
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

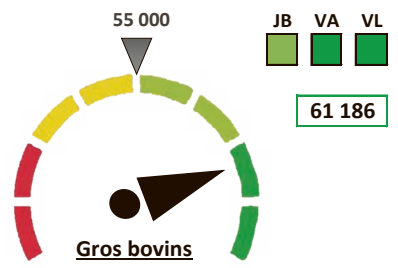
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,25	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,84	Génisse R + (€/kg éc.)
6,05	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,14	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2025

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 50 du 6 au 12 décembre

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** Le marché reste contrasté, avec un commerce parfois plus tendu dans les mâles, où les cours plafonnent ou peinent à être reconduits lorsque les apports sont importants ou hétérogènes. Les volumes soutenus dans certains centres offrent aux acheteurs davantage de marge pour trier, ce qui entraîne quelques baisses sur les sujets légers. À l'inverse, lorsque l'offre est de bonne qualité et mieux équilibrée, les échanges restent dynamiques et les prix se maintiennent, voire regagnent légèrement dans un contexte où certains engraisseurs libèrent de la place avant les fêtes. En femelles, les cours sont majoritairement reconduits ventes fluides et rapides, bien que les prix tendent à se tasser ou à plafonner selon les centres. On observe une demande qui reste régulière.

• **Gros bovins maigres :** le commerce reste soutenu pour les animaux préparés ou bien triés, dont les cours sont globalement reconduits. En revanche, les sujets plus âgés, maigres ou de qualité moyenne sont plus discutés et subissent quelques baisses, dans un contexte marqué par des lots plus hétérogènes en ce début d'hiver. Malgré ces contrastes, la demande demeure active et la plupart des animaux trouvent facilement preneur.

• **Boucherie :** les races à viande voient leurs cours globalement reconduits, surtout pour les animaux bien finis. En revanche, les laitières, les entrées de gamme restent plus difficiles, avec des tarifs qui se maintiennent mal dans un contexte d'offre encore importante. La période des fêtes pèse sur la demande, mais les bêtes de bonne conformation continuent de trouver preneur.

• **Veaux :** les marchés présentent globalement des prix stables, avec des apports réguliers pour la plupart des catégories. Les veaux laitiers et les sujets légers rencontrent davantage de difficultés et subissent parfois des baisses, tandis que les bons veaux conservent des tarifs reconduits. La demande reste présente sur les marchés actifs.

• **Ovins :** en agneaux, les très bons sujets restent bien valorisés, tandis que les lots ordinaires ou de qualité moyenne subissent des baisses plus ou moins marquées selon les marchés. La demande est parfois moins soutenue, surtout sur les lots hétérogènes. En brebis, la tendance reste stable avec des ventes rapides et totales, malgré un léger tassement des prix selon les centres.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Vends cause cessation tracteur JD 6RI75, année 2022, 1750 H, boite auto quad 20/20 auto track.
✆ 06 09 12 31 60

07 - Vends tracteur John Deere 6830 4800h excellent état.
✆ 06 33 82 76 57

84 - Cause retraite vends tracteur vigneron Same Frutteto V80, 2012, 1900 h, 4 roues motrices, cabine clim.. TBE 2 400 € HT.
✆ 06 45 76 13 15

Travail du sol

42 - Vends déchaumeur Quivogne, 13 dents, 3 m. grand dégagement. Très bon état.
✆ 06 87 15 94 67

ACHETE TRACTEURS



Tout état, toute marque, en panne pour pièces

Tél. : 07 49 88 65 13

07 - Vends Tracteur Class Nexos 230 FB 2014 1480 H Andaineur Kverneland 9546 2015 godet dessileur Emily 2m Alternateur pd force 20kva 230380 Leroy Sommer Le tout très bon état. Cause retraite. sans TVA.
✆ 06 71 21 49 36

18 - Vends tracteur Case Puma 215CVX de 2014, 6300 heures, autoguidage d'origine, pneu 50% (XEOBIB en 710 et 650), 68000 euros.
✆ 06 19 82 10 03

38 - Vends cause retraite tracteur Renault 9034, 83 cv, 1991, 7500 h, herse portée 4,20 m dents neuves 22 mm, charrue trisoc Huard.
✆ 04 74 88 21 08

42 - Recherche Renault 75.34 ; 90.34 ; 65.34 ou Ceres 75 ch env. avec cabine, avec ou sans chargeur en BE.
✆ 06 07 63 57 77

Récolte

01 - Cause cessation faucheuse Novacat 302 année 2021 ; faneuse Hit 6,69 année 2017 ; andaineur Top 611A année 2015 tout Pottinger ; Round baller John Deere 582 filet ficelle 2003.
✆ 06 16 34 95 84

26 - Vends laveuse à noix avec rouleau horizontal gros débit tbe prix 400 euros. A louer 350 pieds de noyers .
✆ 06 86 85 05 80

89 - Vends presse MD John Deere 336, 1200 € et remorque MF 3T avec réhausses, rallonge et échellets, 1800 € à débattre. (5001)
✆ 06 16 91 32 03

Epandage

26 - Vends épandeur fumier TBE marque Devès 15 m3 timon à ressort 12500 euros HT
✆ 06 30 37 92 15

Forestiers

71 - Cherche parcelle de bois sur pied chêne charmille, 15 km région Salornay-sur-Guye. Laisser message au :
✆ 06 26 18 96 70

Elevage

38 - Vends 5 cornadis autobloquants pour bovins 5 M 7 P bon état, à débattre rens au
✆ 06 71 90 79 44

38 - Vends cellule à grains 27T vis de reprise ventilateur à débattre rens au
✆ 06 71 90 79 44

39 - Vends panneaux barres obliques + 10 panneaux galva pleins 6m, bon foin 2025 + médiocre 2024.
✆ 06 84 21 69 15

88 - Cause départ en retraite vend mélangeuse peseuse distributrice Keenan 20m3 bon état.
✆ 06 99 91 19 57

Divers

01 - Cause cess cultures vends charrue 5 C, sous soleuse 3 dts, chisel 9 dts, herse lourde 6m, épand. 7T, pir. 9m, cuve à eau 11000 l, auto chargeuse ens. 40 m3 avec faucheuse HS.
✆ 06 17 79 82 75

07 - Cherche moteur réducteur Miro Vas et vient 1400 tr / 80 380 1.5 kw
✆ 06 75 53 14 86

07 - Vends lame niveleuse 2m Desvoys neuve pelle retro godet de 45 motofaucheuse JRUS.
✆ 06 99 56 54 10

Monsieur Franck
GRAND VOYANT MÉDIUM
MARABOUT GUÉRISSEUR
Retour affectif, chance aux jeux, protection, désenvoûtement, etc.
07 51 92 92 20 Travail sérieux et efficace

18 - Vends charrue brabant, 5 corps, clairevoie ; déchaumeur 9 dents, 4 m, repliable hydraulique ; rouleau barre ; 2 cellules, 1 de diamètre 3,50, 1 de diamètre 3,80, hauteur environ 4 m.
✆ 06 74 32 70 61

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (5001)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (4805)
✆ 07 63 10 20 41

26 - Vends Som 40H carte grise, boitier direction, essieu avec ressort aile gauche. Trémie 100L grains. Pneus et jantes 8 trous - 8.25.20 + 1 13-6R38.
✆ 07 84 92 30 25

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

30 - Vends cause cessation herse alternative Kuhn 3 m BE, cuve fer de 40 hl (pour eau/hors sol fuel).
✆ 06 76 52 36 86

38 - Recherche épandeur fumier compost avec table d'épandage.
✆ 06 72 15 40 26

38 - Vends vis à grain 12M diam. 150 + charriot léger TB état valeur neuf 4000 euros prix 1900 euros.
✆ 06 84 05 20 80

38 - Vends pneus occasion, 2 P 650/65R42 usure 60%, 2P 540/65R30 usure 70%, 2 P + voile 420/70R28 usure 30%.
✆ 06 21 69 68 81

38 - Vends chaudière Perge bois, fuel, stè!re bois 2 ans à l'abri, chauffe-eau.
✆ 06 85 53 06 73

38 - Faucheuse 4 assiettes, pirouette 2 toupies très bon état eta Krone.
✆ 06 84 23 67 72

latitude TEC



Autoguidage RTK
Compatible ISOBUS
RTK via centipède ou VRS

Simple - Précis - fiable - économique



jaltest ISOBUS

Rétrofit ISOBUS pour pulvérisateur
Compatible toutes marques

Latitude TEC développe son réseau de distribution national :
Pour nous rejoindre : 02 32 40 40 89

38 - Vends andaineur Kuhn 6632 année 2011 + vends pneus 380x85R24 radial neuf.
✆ 06 41 35 79 66

42 - Vends tracteur Renault 95 14 TX, herse de prairie 3m50.
✆ 06 32 25 79 01

43 - Vends tracteur NH T4 75S de 2020 TBE 1e main 1200h + dble andaineur Fella TS671 de 2014 TBE 1e main.
✆ 04 71 76 70 94

69 - Vends bétailère Rolland V52 « Plein pied « bon état - Semoir engrais Vicon Gréeland PS 604/754 avec lève sac Kuhn bon état.
✆ 04 78 81 85 79 HR

71 - Vends quad 50 cm2, homologué route, en état de marche, prix 650 € à débattre.
✆ 06 32 61 54 37

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

71 - Recherche fourche Faucheux prestige avec télécommande et godet crocodile et Pelican, et un rabot 3 points.
✆ 06 98 34 14 58

71 - Vends surélévateur à griffes Agram, silo aliment, 2 caméras surveillance Detecvel, tondeuse bovins, clôture/batteries, vêleuse Vink, le tout BE.
✆ 03 85 85 24 07

71 - Vends benne Brimont 6T, BE, 2900€, 1 broyeur de haie Nicolas 4700E, 1m20 fléaux, 2800 €, 1 chargeur Mailleux MX 120. Possibilité pièces d'adaptation pour Landini et Renault, 2800 €. 1 broyeur de haie Mc Connel mag 520, commandes électriques, balayage et rotor bois 1m20, 4500 €. (5002)
✆ 06 88 36 83 55

Véhicule

Utilitaire

03 - Vends Citroën Berlingo HDI 130 motricité renforcée pneu neuf plaquettes entretien conces.
✆ 06 23 46 73 24

07 - Vends Anarok. 2011 2.0 bitdi 16300 Highline pneus neuf 170 000km crochet attelage entretien fait vidange distribution
✆ 06 81 37 64 02

26 - Vends fourgon Ducato frigo 2019, 99MKm, excel état, 17500 euros HT + camion Man TGL 10250, 2016 caisse hayon euro 6250 MKm excel état 23500 euros HT.
✆ 06 03 90 61 31

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

38 - Vends Isuzu DMax 2,5 P, 2016, BVA 122000 km très bon état : 20 500 euros.
✆ 06 45 49 89 43

Tourisme

01 - Vends voiture Dacia Duster - DCI - 120 cv - Expression - 2023 - 30 000 kms - entretien révision OK - parfait état - 4x2 - 2 pneus neufs avant.
✆ 06 73 53 09 35

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends pour 10 euros BR de foin 2024, 300 kg, prairie naturelle rentrée dans de bonnes conditions.
✆ 06 23 01 38 77

01 - Vends rondins pour piquet acacia à partir de 1m80 stock important.
✆ 06 03 12 27 73

01 - Vends bois chauffage coupe 2m acacia chêne bouleau verne - département 01 - 15 km Mâcon.
✆ 06 82 07 33 68

07 - Vends foin de qualité récolte 2025 250 bottes rondes de 250 kg piece. Pas de transport
✆ 06 15 51 58 89

07 - OZ vends 300 balles de foin an 2024 et 2025. Stockées à l'abri. balles rondes.
✆ 06 85 14 95 84

38 - Vends foin prairie naturelle BR stocké à l'abri.
✆ 06 30 70 89 17

69 - Vends récolte fourrage BR 2025 suite conversion AB : foin et enrubannage. Stockage à l'abri. Prairies naturelles
✆ 06 60 86 59 37

69 - Vends foin prairie naturelle stockée à l'abri, BR 120 - 130
✆ 06 59 64 66 74

Plants, pépinière

38 - Vends plants fruitiers poirier, pommier, racines profondes contre contre sécheresse 12 euros 32 euros les 3 plants ; Scie circulaire 500 diam. dent carbur à monter l'entrainement 180 euros+ pouli trac Massey.
✆ 06 42 90 75 43

Terrain

38 - A Vienne, vendons terrain 3 ha env. bio divers apte : jardinage, camping autres à construire à la porte de la ville.
✆ 06 79 05 11 38 R

Location

Agricole

66 - A louer dans les Pyrénées-Orientales 66500 altitude 900 m, bâtiment semi-ouvert 600 m2 + 20 ha privé + AFP/GP 600 ha. Parcours Soulane et Bac. Logement possible. Bus scolaire. Laisser message.
✆ 06 28 78 45 40

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24



Demande

71 - Cherche tous travaux viticole, taille, tirage de bois, expérience plus de 25 ans, travail soigné. (4702)
✆ 06 29 47 88 45

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Mariage

69 - H60A : agriculteur dans Rhône, cherche F55A pour faire une belle rencontre voir plus.
✆ 07 83 43 94 85
après 18h30

Animaux

Bovin

18 - EARL Breton vend un taureau charolais de 18 mois HBC né le 20 juillet 2024. Docile avec de bonne qualité maternelle, né avec un poids de 46 kgs.
✆ 06 82 25 17 13

21 - Vends 2 VA croisées Li Ch avec veaux. Toutes garanties sanitaires, vac. Héhizo. Livraison possible. (5003)
✆ 07 71 06 06 09

21 - Vends taureau Montbéliard. Vends génisses prêtes. Recherche Taxi-lait. (5002)
✆ 06 45 65 16 90

21 - Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (4601)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vends 14 génisses Holstein de 7 à 18 mois, contrôle laitier, moy. étable 10 000 litres, livr. ass.
✆ 06 86 57 38 41

Des professionnels à votre service







Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (4806)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres, vêlage facile. Earl Pellé Jérôme. (4803)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

69 - A vendre génisses montbéliardes pleines terme 06/2026 contrôle laitier.
✆ 06 50 51 61 13

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux de 18 mois, mâles 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (4901)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

67 - Vends porcs Gascons certifiés bio par écocert 6 mois 40/50 kg, porcelets sevrés 8 semaines.
✆ 06 76 50 77 74

Chien

01 - A réserver chiots Berger-All., parents Lof, nés 02/09/25, portée de 4, n° mère : 2502687501694605, Siret : 34373404200017.
✆ 07 84 83 61 44

15 - À réserver 9 chiots épagneul munster inscrits au lof, n°mère 2502696995811217, siret 48427498000016.
✆ 06 74 85 47 99

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DEA 21
SCI au capital de 1000 €
Siège social : 13 pl saint-michel
21000 Dijon
828 154 187 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 01/11/2025 les associés ont décidé de transférer le siège social au 90 rue Paul BON 21200 Beaune, à compter du 01/11/2025.
Mention au RCS de Dijon.

AL25020854

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SA ROGER MARTIN
SA au capital de 4000000 €
Siège social : 4 avenue Jean Bertin
Parc technologique, 21000 Dijon
016 450 157 R.C.S. de Dijon

L'AG du 23/09/2003 a pris acte de la cessation des fonctions du Commissaire aux comptes suppléant, AUDIT ET CONTRÔLE LÉGAL, cessation à compter du 23/09/2003.
Modification du RCS de Dijon

AL25020882

MODIFICATION DU PRESIDENT

AUDIT ET CONSEIL PY
Société par actions simplifiée
au capital de 392 500 euros
Siège social :
67, avenue Victor Hugo
21000 DIJON
444 333 538 RCS DIJON

Par décision du Président en date du 25 novembre 2025, il a été pris acte de la nomination de M. Adrien PERRIGOT en tant que Directeur Général, demeurant au 25bis rue des Marmuzots - 21000 DIJON, à compter de ce même jour et pour une durée illimitée.Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. Pour avis

AL25020929

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MTC HOLDING CARVALHO
SAS au capital de 125000 €
Siège social : 22 grande rue
21380 Messigny-et-Vantoux
931 586 275 RCS de Dijon

Par une décision du 30/06/2025, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de : « construction de tous immeubles sur terrain nu » et « d'achat de terrains nus en vue de la construction de tous immeubles ».
Mention au RCS de Dijon

AL25021027

TRANSFORMATION

CHAVANTON AICARDI
SARL au capital de 15000 €
Siège social : 20 grande rue
21690 Boux-sous-Salmaise
533 350 757 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 21/11/2025, les associés ont décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 21/11/2025, les associés ont également décidé de nommer Président M. AICARDI Michael, demeurant20 Grande Rue 21690 Boux-sous-Salmaise.
Accès aux assemblées et vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique,dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent.
Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Modification du RCS de Dijon

AL25021042

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SAS ROCHER 3
SAS au capital de 1 €
Siège social :
60 rue du cottage 21121 Ahuy
935 264 135 RCS de Dijon

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2025, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de : location de meublés touristiques avec prestations de type para-hôtelières.
Mention au RCS de Dijon

AL25021052

TRANSFORMATION

SARL RONDOT
Au capital de 20 640 euros
Siège social : 18 rue François Mitterand
21120 IS SUR TILLE
329 923 577 RCS DIJON

Selon délibération du 8/12/2025, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 20 640 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.Benoit RONDOT gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Benoit RONDOT demeurant 9 Rue de la Barre-21310 BEZE.
Pour avis, Le Président.

AL25021109

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI BARIMM
Société civile immobilière
Au capital de 15 244,90 euros
Siège social : 7, rue du Port
21600 LONGVIC
347 470 874 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 29.07.2025 la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Madame Christelle BARBE, demeurant 11 rue du Gaizot 21120 GEVREY CHAMBERTIN pour une durée illimitée, à compter de ce jour.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, La Gérance

AL25021122

CHANGEMENT DE GÉRANT

DA SILVA FRERES
SARL au capital de 10 366 €
Siège social : 21 Bis, rue Jacques Seurre
21230 ARNAY LE DUC
417 591 179 RCS DIJON

Par Assemblée Générale du 31.08.2025, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Fernando LOPES DA SILVA de ses fonctions de gérant à compter du 31août 2025 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis

AL25021182

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CARAMEL PAMPLEMOUSSE
Société par actions simplifiée
Au capital de 170 000 euros
Siège social : 10 RUE DE VERVILLE
45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE
529 356 883 RCS ORLEANS

Aux termes d'une délibération en date du 01 décembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée CARAMEL PAMPLEMOUSSE a décidé de transférer le siège social du 10 RUE DE VERVILLE, 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE au 1 RUE BASSE 21410 ANCEY à compter du 01 décembre 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ORLÉANS sous le numéro 529 356 883 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Président : Monsieur Pierre GELEY, demeurant 1 RUE BASSE, 21410 ANCEY.
Pour avis, Le Président.

AL25021186

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI LIBERTE 2000
SCI au capital de 121 600 euros
Siège social : 9 rue de la Liberté
21000 DIJON
401 723 853 RCS DIJON

Aux termes du PV des cogérants du28/02/2025, il a été pris acte que M. Olivier PADIEU (102 Avenue Victor Hugo 21000DIJON) a été nommé automatiquement en qualité de gérant pour une durée non limitée,en remplacement de Madame Dominique PADIEU, décédée le 11/02/2025.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

AL25021194

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EQUIPART
Société par actions simplifiée
Au capital de 180 500 euros
Siège social : 10 chemin de Bâlon
21700 GERLAND
411 471 667 RCS DIJON

L'assemblée générale ordinaire en date du 30.06.2025 a pris acte de ce que la société HEXACT AUDIT S.A.S. au capital de 52 500 euros domiciliée 525 Rue Maurice Herzog Savoie HEXAPOLE 73420 MERY, immatriculée sous le numéro 746 620 376 RCS CHAMBERY, Commissaire aux comptes de la société EQUIPART a fusionné avec La société Blanc & Neveux SARL au capital de 179 400 euros domiciliée 1 Avenue des Buchillons 74100 ANNEMASSE, immatriculée sous le numéro 420 322 729 RCS THONON – LES – BAINS, Commissaire aux comptes, en date du 1er novembre 2024, pour la durée du mandat restant à courir de la société HEXACT AUDIT S.A.S., soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.
Pour mention au RCS de DIJON.
Pour avis.

AL25021236

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL DU MONTROND
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 44210.21 euros
Siège social : 21210 LA MOTTE TERNANT
408 278 190 RCS DIJON

Par une age en date du 10/12/2025, la collectivité des associés a augmenté le capital pour le porter à 44 225.45 euros.
Pour avis, La gérance.

AL25021216

NOMINATION DE CO-GÉRANT

VINCEFINE
SARL Au capital de 500 000 €
Siège social : 49A Route de Challanges
21200 BEAUNE
494.202.401 RCS DIJON

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 15 décembre 2025,il a été décidé de nommer Monsieur Vivien DUPONT demeurant 50 Bis Route de Verdun21200 BEAUNE en qualité de cogérant.
Ancienne mention : Gérant : Vincent DUPONT.
Nouvelle mention : Gérants : Vincent DUPONT et Vivien DUPONT.

AL25021221

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUBERIME
Société par actions simplifiée
Au capital de 330 000 euros
Siège social : 10 rue Paul Auban
21310 MIREBEAU SUR BEZE
RCS DIJON 810 663 419

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2025a décidé de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour un mandat de six exercices :
- la société AB AUDIT Dont le siège social est 27 rue de la Redoute –21850 ST APOLLINAIRE RCS DIJON 451 042 972
POUR AVIS, La Présidente.

AL25021222

MODIFICATIONS MULTIPLES

Les associés réunis du 11 /12/2025 de la SARL POIS DE SENTEUR dont le siège social est DIJON 75, rue de Mirande immatriculée au RCS de DIJON sous le N°.507.963.700 ont mis fin aux fonctions de gérante de Madame Christine ZANAGLIO .
Madame Maude ZANAGLIO restant gérante.
D'autre part le capital social de 100.000 € a été réduit de 50.000 € puis augmenter de 100.000 € pour le porter de 100.000 e à 150.000 €.

AL25021225

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL ET SUR LA DEMANDE DE DÉFRICHEMENT SUR LA COMMUNE DE MILLERY
Par arrêté préfectoral n° 1714, du 02/12/2025, est organisée du jeudi 8 janvier 2026 à 14h00 au lundi 9 février 2026 inclus à 17h00, soit 33 jours consécutifs, une enquête publique unique relative à la demande, de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol, et de la demande d'autorisation de défrichement sur le territoire de la commune de Millery, d'une puissance crête de 5 MWc, déposée par la société « SUNTI ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont une étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale et d'autre part la demande d'autorisation de défrichement sont consultables :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A du lundi au vendredi sur rendez-vous.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Millery, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6963
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions écrites sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Millery.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur, par voie postale à la mairie de Millery siège de l'enquête, ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le lundi 9 février 2026 avant 18h00 à l'adresse suivante :
- À l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :
enquete-publique-6963@registre-dematerialise.fr
Monsieur Daniel COLLARD, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :en mairie de Millery aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Jeudi 8 janvier 2026 de 14h00 à 18h00
- Samedi 17 janvier 2026 de 9h00 à 12h00
- Lundi 26 janvier 2026 de 14h00 à 17h00
- Lundi 9 février 2026 de 14h00 à 17h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
Madame Quitterie DEBESSE – Société SUNTI
Tel: 06 42 79 97 73
q.debesse@sunti.fr
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse -21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser les permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Millery, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site internet de la préfecture :
Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Manuelle DUPUY

AL25021130

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LA FONCIERE LORRAINE
Société civile immobilière
au capital de 15 000 euros
Siège social : 6, chemin de la Forge
La Villeneuve sur Vingeanne
21610 MONTIGNY MORNAY
VILLENEUVE SUR VINGEANNE
RCS DIJON 505 140 376

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30.09.2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Bernard SIMON demeurant 6, chemin de la Forge La Villeneuve sur Vingeanne 21610 MONTIGNY MORNAY – VILLENEUVE SUR VINGEANNE pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 6, chemin de la Forge La Villeneuve sur Vingeanne 21610 MONTIGNY MORNAY – VILLENEUVE SUR VINGEANNE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25021200

// CONSTITUTION

AL Concept & Rénovation
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 rue Aristide Bergers
21800 SENNECEY LES DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP du 03/12/2025 à SENNECEY LES DIJON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : AL Concept & Rénovation
Siège : 5 rue Aristide Bergers, 21800 SENNECEY LES DIJON
Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet :Tous travaux de second œuvre dans le secteur du bâtiment, notamment :- les travaux de peinture, plâtrerie et isolation ;- la pose de revêtements de sols et de murs ;- les travaux de plomberie et d'installations sanitaires ;- l'installation, l'entretien et le dépannage de systèmes de chauffage ;- l'installation, l'entretien et le dépannage de systèmes de climatisation ;- les travaux d'électricité générale ;- les travaux de menuiserie intérieure et extérieure.- La vente de matériels liés aux activités précitées.Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Aurélien LHUILLIER, demeurant 5, rue d'Alise 21000 DIJON
La Société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon
POUR AVIS,Le Président.

AL25021038

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/12/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :SCI 2FR
Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange,apport ou autrement. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Siège social :15 rue des Blés d'Or 21600 Longvic.
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. RIBEIRO Christopher, demeurant 15 rue des Blés d'Or 21600 Longvic,M. FROMAGER Guillaume, demeurant 12 allée Champ Boissier 21490 Ruffey-lès-Echirey
Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés,entre conjoints ou partenaires pacsés, ascendants ou descendants des associés, même si les conjoints, partenaires pacsés, ascendants ou descendants cessionnaires ne sont pas associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que le conjoint, le partenaire pacsé, les ascendants ou descendants du cédant qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL25021113

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/06/2025, il a été constitué une EARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :GAGNEPAIN AA
Objet social : La Société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural.
Siège social :7, rue des prunus 21360 Bessey-la-Cour.
Capital : 7500 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. GAGNEPAIN Aurélien, demeurant 7, rue des prunus 21360 Bessey-la-Cour
Immatriculation au RCS de Dijon
Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'associé.Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la majorité des associés réunis en Assemblée Générale.

AL25021189

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 11/12/2025, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : FLORE INVESTISSEMENTS
Siège social : 2 Rue d'Antilly - 21700 ARGILLY
Objet social : Acquisition et gestion de valeurs mobilières, de titres de sociétés, de portefeuilles de titres, d'actions et d'obligations, prise de participations et d'intérêts dans toutes sociétés par tous moyens appropriés, d'instruments financiers et de capitalisation ou autrement à la diligence de la gérance, acquisition de tous immeubles ou titres de sociétés immobilières, mise en valeur, transformation, aménagement, construction,administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tous moyens, obtention de tous concours financiers nécessaires à la réalisation de l'objet social, acquisition de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou complément des biens et droits immobiliers en question,réalisation de tous services et prestations aux sociétés dans lesquelles une participation est détenue notamment, gestion de trésorerie, prestations administratives, comptables,financières, de conseil ou commerciales et l'exercice de tout mandat au sein de sociétés dont elle détient des participations, obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions de titres et/ou de biens immobiliers, ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société, animation des sociétés affiliées, cession à titre exceptionnel d'immeubles, gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer, cession des valeurs mobilières et participations
Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Florentin JARRU, demeurant 2 Rue d'Antilly - 21700 ARGILLY.
Pour avis, La Gérance.

AL25021202

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

GAEC DU PAVILLON
Groupement Agricole d'Exploitation
En Commun
Agréé par le préfet de la Nièvre
Le 13 juillet 2004
Siège social : Le Pavillon
58500 BILLY SUR OISY
RCS NEVERS – N° 479 895 435

Suivant délibération d'AGE du 30 novembre 2025, les associés ont agréé à effet du 30 novembre 2025 la transformation du groupement agricole d'exploitation en commun «GAEC DU PAVILLON » en exploitation agricole à responsabilité limitée « EARL DU PAVILLON » motivant la publication des insertions suivantes :
Dénomination : EARL DU PAVILLON
Siège social : 4 route de Clamecy – 58500 BILLY SUR OISY
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime et exploitation d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil, en vue de la vente d'électricité.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS soit jusqu'au 15 décembre 2103 sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Capital social : 399 870 € (biens immobiliers, mobiliers, numéraire et passif).
Gérance : M. Nicolas PECHERY, demeurant 2 route de Druyes – 58500 BILLY SUR OISY
Cession de Parts : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses co-associés ouau conjoint de l'un d'eux. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.
Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance.

AL25020991

SELAS P. JOURDIER, M. CHERAMY,
J.-Ch. REROLLE
NOTAIRES ASSOCIES
3 rue Henri Barbusse - BP634
58000 NEVERS

MODIFICATION DU CAPITAL

La société dénommée SCI LEA CONSTRUCTION, ayant son siège social 6 Allée André Harris à NEVERS (58000) identifiée au SIREN sous le numéro 434356283 et immatriculée au RCS de NEVERS, au capital de 152,67 €
1- Suivant acte authentique reçu par Maître Marie CHÉRAMY en date du 5 décembre 2025, les associés ont procédé à l'augmentation de capital par l'apport de la totalité en pleine propriété du bien immobilier situé à NEVERS (58000), rue de la Raie.
Ancienne mention
Capital : 152,67 €
Nouvelle mention
Capital : 59 235,96 €
2- Suivant Procès-Verbal des délibérations de l'Assemblée Générale extraordinaire, le 1er décembre 2025, le siège social a été transféré du 6 Allée André Harris au 8 allée André Harris, à NEVERS (58000),
Les statuts sont modifiés en conséquence,
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL25021136

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SAINT JACQUES OPTIQUE
SARL au capital de 450 000 €
Siège social : 25 - 31, rue Saint Jacques
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
801 929 100 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 11/12/2025, les associés ont décidé à compter du 01/01/2026 d'étendre l'objet social à l'activité suivante : photographie d'iris et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL25021188

PARTS SOCIALES

GFA des Deux Renards
Société civile
Au capital de 2.000,00 euros
Siège social: 8 Chemin des Guichets
58370 GLUX en GLENNE
RCS Nevers N° 929719516

Par AGE du 28 novembre 2025, le GFA des Deux Renards a apporté les modifications suivantes :
- identification des associés : sont ajoutés trois nouveaux associés, chacun faisant apport en numéraire de 100 euros
Madame Cécile RIFFET, Monsieur Jellis HIMPE et Monsieur Sylvain RIFFET
- soit une part sociale chacun
- ce qui porte le capital social à 2.300,00 euros
Un avenant de modification des statuts ayant été rédigé en ce sens (article identification des associés - article 6 Apports et 6-1 ainsi que l'article 7 Capital social) signé par la gérante Madame Nicole RIFFET demeurant 65, rue de la Saône à 21170 LOSNE.

AL25021195

COGEP AVOCATS

Route d'Orléans - BP 89

CO-GÉRANT

SOCIETE JACQUES MARCHAND
Société à responsabilité limitée
au capital de 120 000 euros
Siège social : 36 route Nationale
MALTAVERNE
58150 TRACY SUR LOIRE
RCS 398 348 276 NEVERS

La collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Catherine CORBEAU-MELLOT de ses fonctions de cogérante à compter du 1er juillet 2025, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis, la Gérance.

AL25021204

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

NET - SPE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 LE BENGY
58640 VARENNES VAUZELLES
509 535 886 269 RCS NEVERS

En date du 19 novembre 2025 l'Associé Unique a pris acte de la démission de Madame Laure ALEYRANGUES de ses fonctions de cogérante à compter du jour même.
Pour avis.

AL25021205

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

NET - SPE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 LE BENGY
58640 VARENNES VAUZELLES
509 535 886 269 RCS NEVERS

En date du 19 novembre 2025 l'Associé Unique a modifier l'objet social en : «Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant au négoce de produits biocides,de produits d'entretien et d'hygiène, de tous produits phytosanitaires, chimiques ou autres,et notamment de produits chimiques dits d'entretien, de nettoyage ou de lessives tels que cires, savons, détergents, etc…. et de tous articles de bazar.»
Le reste demeure inchangé.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis.

AL25021207

TRANSFORMATION

PHARMACIE FABRE
Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
de Pharmacien d'officine
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 21 avenue Jean Jaurès
58160 IMPHY
837 745 777 R.C.S. NEVERS

L'AGE a décidé, le 12/12/2025, de procéder à compter du même jour :
- à la transformation de la Société en Société d'Exercice Libéral par Actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'Associé unique est libre.
Agrément : Les actions ne peuvent être cédées à quelque titre que ce soit, qu'à la majorité des deux tiers des associés exerçant la profession au sein de la société
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Sylvain FABRE.Sous sa nouvelle forme de société par actions simpli-

ANNONCES LÉGALES

fiée, la Société est dirigée par Sylvain FABRE, 20 route du Plan d'Eau 58160 CHEVENON.
Modification sera faite au RCS de NEVERS

AL25021232

// GÉRANCE

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Siège social :
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. :
VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 12, rue Gambetta
ORLEANS - 3/5 bd de Verdun

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte signé électroniquement le 08/12/2025, enregistré le 10/12/2025 au SPFE de NEVERS, Dossier 2025 00022016 Référence 5804 P01 2025 A 00636,
La SARL BOULANGERIE LANTIER, dont le siège social est sis 258, avenue de la République 58600 GARCHIZY immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°851 655 316, déclaré en liquidation judiciaire par Jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS du 16/06/2025,représentée par la SELARL JSA en la personne de Maître Aurélie LECAUDEY, Mandataire Liquidateur demeurant à 14, avenue Marceau 58000 NEVERS, dont les pouvoirs nécessaires lui ont été conférés par Ordonnance du Juge Commissaire le 22/09/2025,
A cédé à
La SARL LE FOURNIL SYLMAJOVAL, SARL au capital de 1 500 euros, dont le siège social est 258 , avenue de la république 58600 GARCHIZY, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 993 155 456,
Son fonds de commerce d'achat, revente et fabrication des produits de boulangerie-pâtisserie lui appartenant et exploité en son établissement principal sis à GARCHIZY (58600),258, avenue de la république
Avec entrée en jouissance au 08/12/ 2025
Au prix de 40 000 €, s'appliquant pour 31 560 € aux éléments incorporels et 8 440 € aux éléments corporels.
Il n'est pas fait élection de domicile pour la réception d'oppositions, les créanciers ayant été invités à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL JSA, Maitre Aurélie LECAUDEY, Mandataire liquidateur.

AL25021203

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Montenoison, Arthel et Dompierre-sur-Nièvre

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT LE PROJET D'ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE POUR CHACUNE

Par arrêtés en date du 16 décembre 2025, les Maires des communes de Montenoison, Arthel et Dompierre sur Nièvre ont ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet d'élaboration de la carte communale pour chacune.
L'enquête se déroulera dans les mairies de MONTENOISON-ARTHEL –DOMPIERRE SUR NIEVRE :
du lundi 05 janvier 2026 au 23 janvier 2026, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier (incluant les avis des Personnes Publiques Associées) sera mis à disposition du public et pourra êtreconsulté en mairie.Mme Bernadette COSTE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.elle recevra le public en mairie pour recueillir les observations orales ouécrites aux dates suivantes :
MAIRIE DE MONTENOISON : le lundi 05 janvier 2026 de 13h30 à 16h30 et le jeudi 22 janvier 2026 de 9h00 à12h00
MAIRIE D'ARTHEL : le mardi 06 janvier 2026 de 9h00 à 12h00 et le jeudi 22janvier 2026 de 14h00 à 17h00
MAIRIE DE DOMPIERRE SUR NIÈVRE : le mardi 06 janvier 2026 de 14h00 à16h00 et le vendredi 23 janvier 2026 de 9h00 à 13h00
Les observations pourront être déposées :-Sur le registre papier disponible en mairie,
- Adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur aux adresses suivantes à l'attention du commissaire enquêteur :
Mairie de MONTENOISON 27 rue du bourg 58700 MONTENOISON
Mairie d'ARTHEL 1 place de la Mairie 58700 ARTHEL
Mairie de DOMPIERRE SUR NIÈVRE 17 rue du bourg cidex 508 58350 DOMPIERRE SUR NIEVRE
- Transmises par courriel :
mairiemontenoison@orange.fr, mairiearthel@orange.fr, mairiedompierresurnievre@orange.fr
À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie dès réception.
Cette enquête constitue une étape importante du projet de carte communale pour chacune des communes, document qui permettra de définir les secteurs destinés à l'urbanisation et ceux à préserver.
Les Communes invitent l'ensemble des habitants à participer et à exprimer leurs observations pour leur Commune.
Renseignements :
Mairie de MONTENOISON tél 03.86.60.10.42 – mairiemontenoison@orange.fr
Mairie d'ARTHEL tél 03.86.60.10.30 - mairiearthel@orange.fr
Mairie de DOMPIERRE SUR NIÈVRE tél 03.86.69.21.65 - mairiedompierresurnievre@orange.fr

AL25021230

// VENTE AUX ENCHÈRES

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin - 58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre), Place du Palais,
LE MARDI 3 FEVRIER 2026 à 10h45
COMMUNE DE SAINT PARIZE LE CHATEL(-Nièvre)
Lot unique : Une maison d'habitation située commune de SAINT PARIZE LE CHATEL (Nièvre), 55 route Bleue, comprenant : au rez-de-chaussée : cuisine, séjour, salle d'eau, WC ; à l'étage : trois chambres ; abris de voiture ; Terrain attenantL'ensemble cadastré :
Section E numéro 128, lieudit «55 route Bleue» pour 9 ares 8 centiares.
Section E numéro 129, lieudit «Moiry» pour 97 centiares.
Soit une contenance totale de 10 ares 05 centiares.
Sur la mise à prix de :VINGT MILLE EUROS (20 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité d'un quart puis de moitié pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 15 décembre 2025.
Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé 10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente.
VISITE du bien prévue sur place le 22 Janvier 2026 à 14h00 :
S'adresser à la SELARL QUALIJURIS 58, huissier de justice, 2 avenue Saint-Just, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 59 73 40

AL25021228

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

DISSOLUTION ANTICIPEE

AUBERGE DE GRANDRY

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social :
36 Route du Veynon
58110 DUN SUR GRANDRY
Siège de liquidation :
36 Route du Veynon
58110 DUN SUR GRANDRY
985 171 495 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 15 septembre 2025, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Cathy THOYER, demeurant 8 Rue Creuse 58110 DUN SUR GRANDRY, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé : 36 Route du Veynon 58110 DUN SUR GRANDRY.C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25021146

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE BRAZZA

Société en nom collectif
En liquidation
Au capital de 8.000 euros
Siège social :
28, avenue du Général de Gaulle
58000 Nevers
Siège de liquidation :
33, bis rue des Charrons
58180 Marzy
RCS Nevers 512 141 433

Le 12.12.2025, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25021212

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à NEVERS en date du 08/11/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : COLBERT IMMOBILIER58
Siège social : 10 Avenue Colbert, 58000 NEVERS
Objet social : L'acquisition, l'administration, la mise en valeur, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Madame Nathalie DA FONSECA,-demeurant 1 rue Henri Barbusse, 58130GUERIGNY
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL25020897

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2025, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) à effet du 1er décembre 2025 motivant la publication des insertions suivantes :
Dénomination sociale : EARL LA CHAROLAISE
Siège social : 5 Route de la Tour 58470 MAGNY COURS
Capital : 20.000,00 Euros par apport de numéraire
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Objet social : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural.
Gérance : Madame Marie HUMBERT, demeurant à MARS SUR ALLIER (Nièvre,58240), 2 Chemin de Bruzeau
Cessions de parts sociales : Toute cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés en assemblée générale extraordinaire.
Immatriculation : RCS de NEVERS
Pour avis et mention, la gérance.

AL25021062

Notaire

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 9 décembre 2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : SCI LOUYA
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : CENT EUROS (100,00 €).
Siège : AMAZY (58190), 3, Chevannes.
Objet : - l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ;- l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;-exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ;- et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Apports : Monsieur Nicolas OUDARD réalise un apport en numéraire, pour un montant de QUATRE VINGT DIX NEUF EUROS (99,00 €).
Madame Céline LEONARD réalise un apport en numéraire, pour un montant de UN EURO (1,00 €), le tout entièrement libéré.
Gérance : Monsieur Nicolas OUDARD, demeurant à AMAZY (58190), 3 Chevannes, né à CLAMECY (58500), le 8 juin 1982, est désigné gérant pour une durée illimitée.
Parts sociales – clause d'agrément : les parts sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
Immatriculation au registre de commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au registre de commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, Me PAILLARD, notaire.

AL25021131

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 10 décembre 2025, il a été constitué à effet du 1er décembre 2025 un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun dénommé « **GAEC THIERRY ET ROBIN MANGOTE** », agréé par décision préfectorale de la Nièvre le 8 décembre 2025.
Le siège social est fixé à : Le lieu Gendarme - 58240 TOURY SUR JOUR.
Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, les gérants.

AL25021138

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 12.12.2025, constitution de la Société par Actions Simplifiée unipersonnelle :CLOIX
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 46, Avenue Colbert 58000 NEVERS
Objet : L'acquisition de tous types de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, ainsi que de droits immobiliers, en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit,L'administration, la gestion et l'exploitation des immeubles ou droits immobiliers détenus,notamment par le biais de la location, au profit de particuliers, professionnels ou commerçants, La réalisation de tous travaux de construction, rénovation, aménagement,transformation ou amélioration des immeubles en vue de leur mise en valeur ou de leur exploitation, sous réserve, le cas échéant, de l'obtention des autorisations administratives nécessaires, La vente de tout ou partie des immeubles ou droits immobiliers appartenant à la Société à titre exceptionnel, à condition que cette vente soit conforme à l'intérêt social et aux décisions prises par l'Associé Unique ou par l'Assemblée des associés, dans les conditions prévues par les présents statuts, Toutes opérations mobilières, immobilières,financières, commerciales ou industrielles, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation
Président : Christiane CLOIXdemeurant Les Oucherons – 58420 CHEVANNES-CHANGY
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité dès lors que ses actions sont libérées des versements exigibles et inscrits en compte à son nom.
Clauses d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement, si la société perd son caractère unipersonnel, les actions sont librement cessibles entre associés uniquement, et ne peuvent être cédées à des tiers non associés, y compris les ascendants ou descendants du cédant, qu'après agrément de la collectivité des associés
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL25021206

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes
Dénomination sociale : SCI B2CS LOUISE
Siège social : 36, Chemin du Tacot – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 1 000 €
Co-Gérance : M. Bruno LUTIGNIER et Mme Marie-Christine LUTIGNIER dt ensemble à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – 36, Chemin du Tacot
Immatriculation de la société au RCS de NEVERS.
Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL25021217

JL GESTION
Société par actions simplifiée au capital de 128 855 euros
Siège social : JOURLAND, 58140 ST MARTIN DU PUY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à JOURLAND du 17 Novembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : JL GESTION
Siège : JOURLAND, 58140 ST MARTIN DU PUY
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 128 855 euros
Objet : Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ainsi que la gestion et la réalisation desdits participations et intérêts.
Acquisition par tous moyens, la vente et la gestion de toutes participations ou valeurs mobilières, ainsi que l'exercice de tous les droits attachés à ces participations et valeurs mobilières.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
M. Laurent JEANNIN, demeurant à JOURLAND 58140 ST MARTIN DU PUY.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL25021237

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

4JACI

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 rue de la Passerelle
89470 MONETEAU
828 195 321 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du21/10/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 13 rue de la Passerelle 89470 MONETEAU au 5 rue François Jullian 84000 AVIGNON à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.
Pour avis, La Gérance.

AL25021126

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EKIPINOX

2 Rue des Champs
89460 BAZARNES
RC Auxerre 852 99 4532

L'assemblée générale extraordinaire du 1er Octobre 2025, a décidé des modifications suivantes à compter du 1er Octobre 2025 :
Le siège social est transféré du 2 Rue des Champs 89460 BAZARNES au 48 rue de Bourgogne 89000 AUXERRE
Mention sera faite au Registre du commerce d'Auxerre

AL25021133

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCM «ALLIANCE INFIRMIERES»

1 Place Colbert
89250 SEIGNELAY
RCS AUXERRE N° 518 735 469

Aux termes d'un acte reçu par Me Sophie GARNIER Notaire Associé à SEIGNELAY (89250)le 19 novembre 2025, l'ensemble des associées de la SCM «ALLIANCE INFIRMIERES» a pris acte de la démission de Madame Isabelle FERREIRA DE LIMA de sa fonction de cogérante et a nommé en remplacement Madame Fiona LAVALLEE demeurant à SAINT BRIS LE VINEUX (89530), 6rue de Bougeilles, qui exercera les pouvoirs conjointement avec Madame Hélène QUENNEVAL, Madame Laurène CHABIN et Madame Anaïs MAROUZE.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour insertion, Me Sophie GARNIER.

AL25021132

CHANGEMENT DE GÉRANT

CRYSTAL

Société civile
Capital de 5.000,00 EUR
Siège social : 1 route de Brannay
89 150 Brannay
RCS Sens 798.672.309

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2025 a été :
- constaté le décès de Monsieur Christian LE BARTZ, survenu à Sens (89), le 4 février 2025, ancien gérant
- procédé à la nomination de deux nouveaux co-gérants : Audrey LE BARTZ, né aux Lilas (93260),le 2 août 1981, demeurant à Rosoy (89100), 67 route de Véron et Monsieur Marc LE BARTZ, né à Sens(89100), le 11 septembre 1984, demeurant à Pommeuse (77515), 20 rue de la Cavée.
Mention au RCS de Sens.

AL25021193

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SURENCHERES

LE MARDI 10 FEVRIER 2026
À 11 HEURES
AU PALAIS DE JUSTICE
DE SENS (YONNE)
Commune de VILLETHIERRY (Yonne)
Un pavillon à usage d'habitation sis lieudit «Chaumasson », 5 Route de Villethierry et 7 Impasse du Gué, sur un terrain de 1.365 m2.
MISE A PRIX : 73.700,00 € Outre les charges
Pour la consultation du cahier des conditions de vente et tous renseignements, s'adresser :A Maître Rudy FARIA, Avocat à SENS (89), 6 Rue Champfeuillard (03.86.65.52.37),Au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de SENS, Palais de justice, 1 Rue du Palais de Justice.

AL25020949

S.C.P. d'AVOCATS THUAULT FERRARIS CORNU
2 RUE DE LA BANQUE
(Place du Palais de Justice)
89000 AUXERRE
Pour tous renseignements : 03.86.72.09.89

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'une maison d'habitation sur la commune de DYE (89)
L'adjudication aura lieu
au Palais de Justice d'AUXERRE
Le vendredi 30 janvier 2026 à 14 heures
DESCRIPTION :
Une maison d'habitation sur la commune de DYE (89) sise 14 rue Boulipot comprenant :Au rez-de-chaussée : couloir, WC, cuisine, salon salle à manger, salle d'eau.A l'étage : couloir avec placards, salle de bains, WC et 3 chambres.Cave, cour, grange, cuisine d'été et jardin
Figurant au cadastre sous les références ci-après :
Section AD N°0198 Lieudit LE VILLAGE Surface 00 ha 06 a 95 ca
Section AD N°0200 Lieudit LE VILLAGE Surface 0 ha 01 a 30 ca
CONDITIONS DE LA VENTE :Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, Palais de justice, et sur le site du Conseil National des Barreaux : **avoventes.fr**
Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.
Le bien peut être visité
le lundi 19 janvier 2026 de 14h30 à 15h30
La vente aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de : **50.000,00 euros**
CONSIGNATION POUR ENCHÉRIR :
5.000,00 Euros
(par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Auxerre)
Frais en sus.
Fait à Auxerre, le 02 décembre 2025
Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL25021028

S.C.P. d'AVOCATS THUAULT FERRARIS CORNU
2 RUE DE LA BANQUE
(Place du Palais de Justice)
89000 AUXERRE
Pour tous renseignements : 03.86.72.09.89

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En deux lots sur la commune de LEUGNY (89)
L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'AUXERRE
Le vendredi 30 janvier 2026 à 14 heures
DESCRIPTION :
SUR LA COMMUNE DE LEUGNY (89310)
Lot n° 1
Une maison d'habitation située lieudit «Terres des Brandons», 12 route d'Auxerre, comprenant : Une entrée, un séjour, une cuisine, deux chambres, une salle d'eau, WC, dégagement, couloir. Un garage atelier le tout cadastré section ZI n° 22, lieudit « Terres des Brandons » pour 1 ha 21 a 42 centiares
le bien pourra être visité le 19 janvier 2026 de 11 heures à 12 heures
La vente aura lieu sur la mise à prix de : 18.000,00 €,
CONSIGNATION POUR ENCHÉRIR : 3.000,00€
(par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Auxerre)
Frais en sus.
Lot n° 2
Une maison d'habitation sise 3 rue de l'Église, comprenant : Au rez-de-chaussée : cuisine, salle de séjour, chambre. A l'étage : salle de séjour, deux chambres, salle d'eau, WCTerrain attenant
Le tout cadastré Section E n° 160, LE VILLAGE pour 1a 20 ca, avec la moitié de tous droits à la cour commune cadastrée même section n° 314, LE VILLAGE pour 4a 20 ca
Le bien pourra être visité le 19 janvier 2026 de 10 heures à 11 heures
La vente aura lieu sur la mise à prix de : 20.000,00 €
CONSIGNATION POUR ENCHÉRIR : 3.000,00€
(par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Auxerre)
Frais en sus.
CONDITIONS DE LA VENTE :Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, Palais de justice, et sur le site du Conseil National des Barreaux : **avoventes.fr**
Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.
Fait à Auxerre, le 02 décembre 2025
Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL25021073

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Vendredi 30 janvier 2026** à 14 H 00 au Palais de Justice d'AUXERRE (89), 1 place du Palais de Justice.
UNE MAISON d'habitation à SERY (89270) **5 route de Prégilbert** de **72,10 m²** (environ), comprenant au rez-de-chaussée : séjour, cuisine, pièce d'eau ;au 1er étage : chambre ; au rez-de-jardin : chambre, pièce d'eau. Occupée au 10/03/2025(à la connaissance du poursuivant). Avec droit à une cour commune.
MISE A PRIX : 10.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, où il a été déposé sous la Référence Greffe 25/00008, à **Maître Isabelle GODARD**, Avocate à AUXERRE (89), membre de la SCP d'Avocats REGNIER – SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD, 2 rue Faidherbe, Tél. : 03 86 65 60 85.
Email : **contact@regnieretassocies.com**
Sur « **www.avoventes.fr** »
VISITE sur place le Mercredi 14 janvier de 11 H 00 à 12 H 00

AL25021208

// DIVERS

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée 89100 SENS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
BAT' DECO 89 SARL
Liquidation Judiciaire du 25/06/20243 RUE DU LAVOIR - 89150 SAVIGNY-SUR-CLAIRIS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 9 décembre 2025.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL25021125

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

«Monsieur Christian Raymond Abel CHANTELOUP, retraité, né à ORLEANS (45000),le 31 juillet 1955 et Madame Florence Marie-Elise HARDY, retraitée, née à SECLIN (59113), le 03 février 1963, demeurant ensemble à CHAMPIGNELLES (89350), 1 Les Saules, mariés à la Mairie de CHAMPIGNELLES (89350), le 03 juillet 1999,initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle de biens présents et à venir.
L'acte a été reçu par Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE, le 26 novembre 2025.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Maryse BELLIAU»

AL25021134

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 3septembre 2022, M. Robert BELHARTZ, retraité,-demeurant à AVALLON (89200) 56 route de Lormes, né à REIMS (51100) le 8 mai 1936, veuf de Madame Jacqueline Marie Gabrielle DOURY et non remarié, non lié par un pacte civil de solidarité,dont le décès constaté à AVALLON (89200) le 21 octobre 2025 parait remonter au 20 octobre 2025,a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200) 2 rue du Général Leclerc, le 13 décembre2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200),référence CRPCEN : 89099, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis, Le notaire.

AL25021214

Me Jean-David FONTENEAU
Notaire
1 rue Etienne Dolet
89800 CHABLIS

LÉGATAIRES UNIVERSELS

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile
Aux termes d'un testament olographe, en date du 15 février 2023,Madame Denise Marie BARDET, veuve de Monsieur Gaston Roger SAUVAGEOT, ayant demeuré à CHABLIS (89800), 12 rue du Foulon et précédemment à PREHY (Yonne), 3 Rue du TôtNée à NOYERS SUR

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS PLANETE CONCEPT 2 rue du Petit Cotât 89800 Maligny (conception de systèmes électromécaniques). SIREN 804351872. CIP 4999. Date de cessation des paiements : 08/06/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021148

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sarl à associé unique TRANSPRIMA 60 ter rue de Lyon 89200 AVALLON (transport routier de personnes). SIREN 832896609. CIP 4998. Date de cessation des paiements : 08/06/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL DETROIT en la personne de Me Jean-Baptiste ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021149

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique AMH Dev 88 rue de Paris 89000 Auxerre (vente de produits alimentaires). SIREN 979727260. CIP 5000. Date de cessation des paiements : 08/06/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021150

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Patrick DENIS – entrepreneur individuel - 8 Allée des Palmes 89000 Auxerre (couverture, zinguerie). SIREN 409250388. CIP 5001. Date de cessation des paiements : 08/06/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021151

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS RUE GALANTE 11 rue de la Draperie 89000 Auxerre (vente de produits alimentaires, régionaux). SIREN 953028057. CIP 5002. Date de cessation des paiements : 01/07/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021152

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique TECHNI CHAUFF 1 chemin Saint-Eloi 89600 Vergigny (installation de système de chauffage). SIREN 977450097. CIP 5003. Date de cessation des paiements : 08/06/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021153

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de Monsieur Cédric JEANDEAUX – exploitant agricole - 2 Rue du Lavoir 89520 SAINTS EN PUISAYE (culture de céréales). RCS Auxerre 499899912. CIP 5004. Administrateur : la SELARL DETROIT en la personne de Me Jean-Baptiste ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021154

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique MOON AUXERRE 21 bis rue du Temple 89000 Auxerre (vente de pâtisseries). SIREN 935105338. CIP 5005. Date de cessation des paiements : 06/11/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dan les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021155

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Grégory Georges Roger GASSET – entrepreneur individuel - 20 Lieudit Les Gardes 89240 Pourrain (maçonnerie générale). SIREN 913497335. CIP 5006. Date de cessation des paiements : 01/07/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021156

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de Madame Vjosa MUCIQI 17 rue Fécauderie 89000 Auxerre (restauration rapide). SIREN 928859396. CIP 5007. Date de cessation des paiements : 08/06/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021157

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 13/12/2025 au profit de la SAS RESTAURANT LE BELLE CROIX 3 route de Quenne 89530 Saint-Bris-le-Vineux (restauration, traiteur). SIREN 953596871. CIP 5008. Date de cessation des paiements : 08/06/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021158

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de Monsieur Xavier Alexandre Michel Mic BLANDIN – exploitant agricole - 25 Rue de l'Abbé Pissier 89450 Saint-Père (élevage bovin). SIREN 750772352. CIP 5009. Date de cessation des paiements : 08/12/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021159

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique HYDRO BE 1 ETRE 9, avenue de la Fontaine Sainte Marguerite 89000 Auxerre (soins d'hydrothérapie). SIREN 883866899. CIP 5010. Date de cessation des paiements : 08/06/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021160

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique CREA PROJECT 5 Impasse du Tacot 89250 Seignelay (organisation de tout événement.). SIREN 841197569. CIP 5011. Date de cessation des paiements : 08/12/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021161

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sarl TM BAT 9 rue de la Tuilerie 89144 Ligny-le-Châtel (maçonnerie générale). RCS Auxerre 950795427. CIP 4976. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL25021162

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant la conversion du rétablissement professionnel en liquidation judiciaire au profit Monsieur Laurent Roger Lionnel PAGEAUD – entrepreneur individuel - route de Saint-bris 89530 Chitry (plats préparés à emporter). SIREN 451856983. CIP 4955. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021163

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS AERO SERVICES RESTAURATION Route d'Appoigny - Aéroport d'Auxerre - Hangar Nord 89380 Appoigny (réparation d'aéronefs). RCS Auxerre 537412348. CIP 4969. Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL25021164

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 12/12/2025 au profit de la Sàrl à associé unique JDF CHARPENTE Le Petit Champlandry 5 rue des Prés 89600 Saint Florentin (charpente, couverture). RCS Auxerre 840279079. CIP 4977. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL25021165

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sarl à associé unique EURL STEPHANE LORENZINI 5 route d'Etrée 89200 Magny (agencement de locaux). RCS Auxerre 444123681. CIP 4975. Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL25021166

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sarl BC HOLDING 2 et 4 Bld Vaulabelle 89000 Auxerre. RCS Auxerre 444344477. CIP 4566.

AL25021167

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Monsieur Jean-François André Marcel FOURNIER 22 rue Saint-Etienne 89450 VEZELAY. RCS Auxerre 523453827. CIP 4462.

AL25021168

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sarl à associé unique M.D. RENOVATION 14 Route du Bon Rupt (rueres) 89630 Saint-Léger-Vauban. RCS Auxerre 894569136. CIP 4698.

AL25021169

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique Smart GT Consulting Limited 21 Rue du Crot Chabanne 89250 Seignelay. RCS Auxerre 842540148. CIP 4453.

AL25021170

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sarl à associé unique AH NEGOCE 3 allée Jacquard 89000 Auxerre. RCS Auxerre 840843122. CIP 4639.

AL25021171

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique GRJ COIFFURE 6 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. RCS Auxerre 853839140. CIP 4750.

AL25021172

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sarl AO EVENT'S 59 rue du Moulin du Président 89000 Auxerre. RCS Auxerre 882393978. CIP 4672.

AL25021173

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sarl ALEX CONCEPT AUTO - A.C.A. 59 avenue Charles de Gaulle 89000 Auxerre. RCS Auxerre 922050919. CIP 4923.

AL25021174

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sarl à associé unique YEDA DESIGN 31 Grande Rue 89160 Argenteuil sur Armançon. RCS Auxerre 788752616. CIP 4925.

AL25021175

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Madame Geneviève Pierrette LAPIE 4 place de l'Église 89130 Mezilles. RCS Auxerre 798125746. CIP 4669.

AL25021176

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique AUXERRE ANNEXE HABITAT 16 rue de l'Auge ZA Les Bréandes 89000 Perrigny. RCS Auxerre 515018612. CIP 4889.

AL25021177

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 08/12/2025 prononçant la réouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire et décidant de faire application des dispositions de la liquidation judiciaire simplifiée au profit de la SAS ENTREPRISE AUXERROISE DE BATIMENT 2 allée de Vaucorbon Zone d'activités des Mignottes 89000 Auxerre (entreprise générale de bâtiment). RCS Auxerre 382799781. CIP 3566. Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre.

AL25021178

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/12/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de l'Association ASSO MAMMOUTH 9 Rue de la Tuilerie 89520 Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe (arts du spectacle vivant). SIREN 879228120. CIP 5013. Date de cessation des paiements : 10/12/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021179

89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 380 756 338 (1991D00025)

Suivant décision collective des associés en date du 17/12/2025, il résulte que :
Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur Christophe BILLY demeurant 1 Rue Lebeuf - 89000 AUXERRE et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Mention sera faite au RCS : AUXERRE.
Pour avis,

AL25021143

CLÔTURE DE LIQUIDATION

S.C.I. CHRIS - PA

S.C.I. au Capital de 30 490 Euros
Société en liquidation
10, rue de la Terrasse
89600 – SAINT FLORENTIN
RCS AUXERRE D 439 107 020
(2001 D 139)

L'Assemblée des associés réunie en date du 12 décembre 2025, à la diligence de la Liquidatrice, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné à la Liquidatrice quitus de sa gestion et décharge de son mandat.
Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis : La Liquidatrice,

AL25021147

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BREVES DE COMPTOIR

Forme : SARL société en liquidation
Capital social : 7000 euros
Siège social : 18 Rue de la République
89150 SAINT-VALERIEN
852666122 RCS de SENS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Pascal VOVOS demeurant Champs d'Aulnaie, 89150 SAINT VALERIEN, l'ont déchargé de son mandat, et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du jour de ladite assemblée.
La société sera radiée du RCS du de SENS.
Le liquidateur

AL25021196

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 9 décembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société civile immobilière
Dénomination : 2PSISiège : 24 rue de la Draperie – 89000 AUXERRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros, composés uniquement d'apports en numéraire
Objet : L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole,commercial ou industriel ; la mise en valeur,l'administration, la gestion et l'exploitation par bail,location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Agrément : Seules les cessions d'actions au profit d'associés sont libres. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés représentant les trois quarts des parts sociales.Gérant : Monsieur Stéphen PARGNY, demeurant 2 rue Rampont – 89000 AUXERRE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
POUR AVIS, Le Gérant.

AL25021127

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 3 décembre 2025, à PONT SUR YONNE.
Dénomination : AUTO-ÉCOLE LE BON SENS DU NORD DE L'YONNE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 8 Rue du Château, 89140 PONT SUR YONNE.
Objet : l'enseignement de la conduite de véhicules à moteurs, automobile, deux roues, permis bateaux et remorques, l'organisation de stage de récupération de points, l'enseignement de la sécurité routière.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les actions ne sont pas librement négociables. Les transmissions d'actions doivent être agréées par les actionnaires à hauteur de 75 %, y compris l'actionnaire cédant. Elles s'opèrent à l'égard de la société et des tiers par virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Mohamed EL HAKKOUNI 100 Rue du Général DUBOIS 89100 SENS.
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.
Le Président

AL25021141

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUVOIR (Yonne) du 10/12/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : Le Tremplin Le Moulin
Siège : 1 Route des Moulins 89240 BEAUVOIR
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : l'accueil, l'hébergement et la rééducation d'enfants et d'adolescents protégés, l'accueil,l'hébergement et l'accompagnement social de personnes ou de familles sans ressources et sans abri : errants, expulsés, réfugiés, sortants de prison, d'hôpital psychiatrique, d'établissement de désintoxication, etc.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Karim MOHAMEDI,- demeurant 15 bis Rue des Givors 89000 AUXERRE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS, Le Président.

AL25021190

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/12/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : CR PATRIMOINE
Forme : SC
Capital social : 1 000 €
Siège social : 5 rue du pont, 89190 BAGNEAUX
Objet social : la propriété, l'administration, la gestion et la location de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine, et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu' elles ne modifient pas le caractère civil de la société
Gérance : M. Remi MOULINIER demeurant 6 rue de la poste, 89190 FOISSY SUR VANNE
Mme Charleyne JORRY demeurant 6 rue de la poste, 89190 FOISSY SUR VANNE
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL25021210

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 11 décembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ALOÉ
Siège : 60 rue de la Noue, 89000 AUXERRE
Durée :quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500 euros
Objet :- La détention de participations sous forme d'actions ou de parts dans d'autres sociétés, dépendant notamment des secteurs de l'optique, en vue d'en assurer la gestion, de les négocier et departiciper à ce titre à la vie des entreprises dont elle détient une partie du capital, et donc d'en assurer la direction et le contrôle, les études de marché, la prospection et la promotion, la réalisation de toutes prestations commerciales et techniques, et l'exploitation en faveur de toutes filiales ou sociétés apparentées, de toutes entreprises susceptibles de favoriser les intérêts du groupe.- La dispense de toutes prestations de services,conseils et/ou assistance en matière administrative, comptable, juridique, financière, et/ou commerciale ou/et techniques, notamment en matière de pilotage de chantiers, coordination de travaux, conception de procédures d'organisation de l'exploitation et de modes de fonctionnement interne, au profit de toutes entreprises avec lesquelles elle serait en relation d'affaires, et/ou dont elle serait associée, ou ayant un ou plusieurs associés communs avec elle, et/ou le management opérationnel desdites entreprises, ainsi que la réalisation d'opérations financières ponctuelles avec lesdites entreprises.- L'acquisition et la gestion de tous biens mobiliers et immobiliers utiles ou nécessaires à la préservation des intérêts des entreprises du Groupe et de leurs associés, et au développement desdites entreprises, et notamment la prise de participation parachat, souscription, apport, fusion de tous biens mobiliers et valeurs mobilières dans toutes entités juridiques, avec ou sans personnalité morale.- Et plus généralement toutes opérations permettant le développement et le maintien de l'objet social ci-dessus défini et toutes actions propres à préserver le Groupe et les entités juridiques qui le composent.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés oude tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :Monsieur LECOMTE Jérôme, demeurant 60 rue de la Noue, 89000 AUXERRE.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
POUR AVIS, Le Président.

AL25021219



SEREIN (89310), le 27 septembre 1929.
Décédée à CHABLIS (89800), le 14 septembre 2025
A institué des légataires à titre universel et des légataires particuliers.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Jean-David FONTENEAU, notaire à CHABLIS (Yonne), qui est en charge du règlement de la succession, le 13 novembre 2025, aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description, duquel il résulte que les légataires universels remplissent les conditions de leur saisine.La copie authentique du procès-verbal de dépôt du testament ainsi qu'une copie figurée des testaments et du codicille ont été adressés au tribunal judiciaire d'AUXERRE.
Ce dernier a accusé réception le 24 novembre 2025.Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire sus-nommé, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal JUDICIAIRE de AUXERRE, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament .
Pour avis.

AL25021220

MAITRE Maryse BELLIAU,

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 2 décembre 2011, Monsieur Jean Yves LEPÂTRE, né àAVANT LES MARCILLY, le 20 juillet 1950, demeurant à CHARNY-OREE-DEPUISAYE(89120), 11 rue des Ponts, veuf de Madame Anne Roseline LE MOING,décédé à AUXERRE, le 07 septembre 2024, a institué un ou plusieurs légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Maryse BELLIAU,suivant procès-verbal en date du 23 octobre 2025, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance de SENS, le 10 novembre 2025.
Les oppositions sont à former en l'étude de Me Maryse BELLIAU , notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 5 rue André Martin , notaire chargé du règlement de la succession.

AL25021234

safer
Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
GUILLON TERRE PLAINE – bois taillis - 17 ha 75 a 00 ca - 'BOISDES ISSARDS' : F – 0111 – zonage : RNU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 05/01/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL25021224

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION

La société dénommée BAPTISTE MOREAU

Société par actions simplifiée
au capital de 1000,00 euros
Siège social : 1 route de Lichères
89310 POILLY SUR SEREIN
907 719 512 RCS AUXERRE

Le traité de fusion établi le 30 juillet 2025 avec la société par actions simplifiée BAPTISTE MOREAU, société absorbée, au capital de 1000,00 euros, ayant son siège social à POILLY-SUR-SEREIN (89310), 1 route de Lichères, immatriculée sous le numéro 907 719 512 au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (89000), comportant notamment la description des apports effectués par la société absorbée, a fait l'objet d'une publication au BODACC, les 1er septembre 2025 et 2 septembre 2025.
En application de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par décision collective des associés de la société absorbante.Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 15 octobre 2025.
La société par actions simplifiée ÉLÉONORE MOREAU, société absorbante, étant propriétaire de la totalité des actions émises par la société par actions simplifiée BAPTISTE MOREAU depuis une date antérieure à celle du dépôt du traité de fusion au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000), la société par actions simplifiée BAPTISTE MOREAU a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.
Pour avis, le représentant légal,
Mme Éléonore MOREAU.

AL25021137

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCM DE LA RUE NEUVE

S.C.M. en liquidation
au capital de 304,90 Euros
16 Rue Neuve
89570 NEUVY-SAUTOUR
RCS AUXERRE 318 201 365 (1980D00014)

Suivant décision collective des associés en date du 16/12/2025, il résulte que :
Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur Gilles CATALAN demeurant 8 Rue de la Fontaine 89570 NEUVY-SAUTOUR et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Mention sera faite au RCS : AUXERRE.
Pour avis,

AL25021142

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCM BILLY – BILLY DELISLE

S.C.M en liquidation
au capital de 762,25 Euros
13 rue de l'Egalité

// TOURISME

89 Une étape de plus pour valoriser Vézelay

Le jeudi 20 novembre, Vézelay et sa région ont reçu un avis favorable après la candidature au label Grand site de France.



Vézelay a validé une nouvelle étape pour l'obtention du label Grand site de France.

Office du tourisme de Vézelay

Inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco en 1979, Vézelay compte à ce jour 3 800 habitants sur un territoire de près de 22 000 hectares. Situé dans la vallée de la Cure, ce site a fait état de la première opération Grand Site (OGS) en 2011, générant un *« programme stratégique en faveur du renouveau du Vézelien »*. Par la suite, l'opération s'est prolongée en 2018-2019. Les trois enjeux ont donc été ciblés : la préservation et la valorisation des patrimoines naturels et des paysages ; la préservation et la valorisation des patrimoines bâtis et à l'histoire ; et le développement de la qualité de l'accueil. Ce programme établi entre 2019 et 2024 n'a pas pu être finalisé en globalité, précise le rapport, car *« certaines actions ont été jugées moins prioritaires, et la pandémie de Covid 19 a fortement impacté le programme »*. Le 20 novembre dernier, après avoir passé un oral devant la direction générale de l'Aménagement, du logement et de la nature, la délégation icaunaise a reçu un avis favorable à l'unanimité. La dernière étape pour obtenir le label Grand site de France est le retour de la ministre de la Transition écologique après l'avis rendu ce 20 novembre.

D'après communiqué

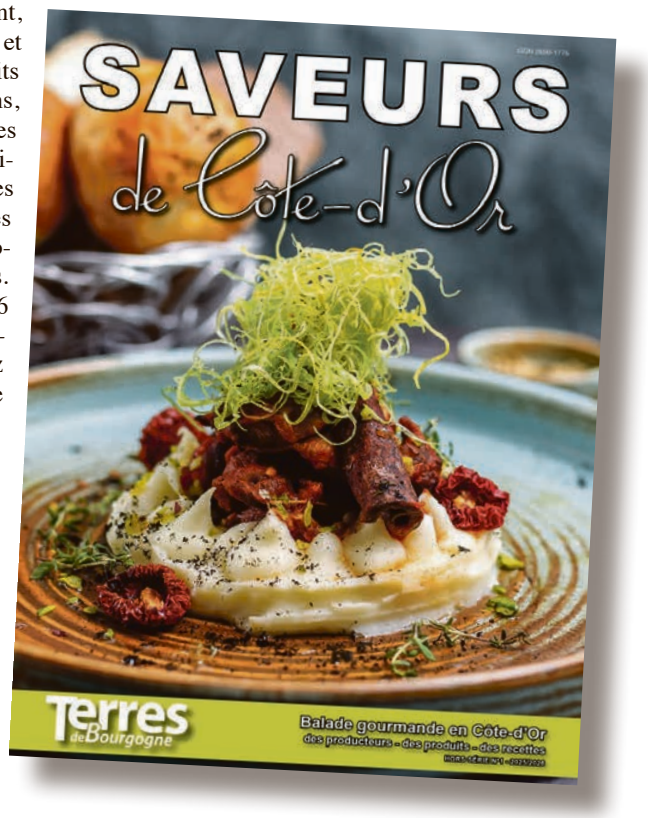
// IDÉES RECETTES

21 Découvrez Saveurs de Côte-d'Or 2026

Comme tous les ans, Terres de Bourgogne publie son hors-série Saveurs de Côte-d'Or. Un concentré de bonnes idées gourmandes issues de producteurs locaux.

À chaque automne, il est de retour : le hors-série de *Terres de Bourgogne*, *Saveurs de Côte-d'Or,* vient de sortir. Diffusé gratuitement dans le réseau des magasins Gamm Vert, les agences du Crédit Agricole de Châtillon-sur-Seine, Laigne et Aignay-le-Duc, ainsi que dans de nombreux offices de tourisme du département, ce supplément est maintenant ancré dans les habitudes de lecture et il est attendu. Cette nouvelle édition ne déroge pas à ce qui a fait le succès de la formule : mettre en lumière des producteurs agricoles du département, qui transforment et valorisent les produits de leurs exploitations, en leur consacrant des portraits et en enrichissant cela par des recettes de cuisines basées sur les productions présentées. Pour l'édition 2026 de *Saveurs de Côte-d'Or* vous pourrez ainsi découvrir (liste non exhaustive !) des idées gourmandes à base d'escargots, de légumineuses, du miel, de bons vins, des charcuteries de bon aloi, des champignons ou encore des produits laitiers. À chaque fois, vous pourrez mettre des noms et des visages sur ces produits, et, au-delà de ce qui est présenté dans les pages du hors-série, vous découvrirez les réseaux de vente à la ferme auxquels bon nombre de ces producteurs sont rattachés. C'est aussi l'occasion de mesurer combien ces femmes et ces hommes sont essentiels à la vitalité de nos territoires ruraux. Auxois-Morvan, Châtillonnais, Beaune Hautes-Côtes ou Plaine dijonnaise : vous trouverez forcément la gourmandise qu'il vous faut. Bonne lecture !

Berty Robert



Saveurs de Côte-d'Or est diffusé dans un certains nombre de magasins Gamm Vert et dans plusieurs offices de tourisme.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'au 30 avril 2026

// Le cassis et les cassissiers s'exposent à Dijon

Les archives départementales de Côte-d'Or (8, rue Jeannin, à Dijon) présentent, jusqu'au 30 avril 2026, l'exposition « Cassis et Cassissiers ». Elle a été réalisée à partir de la collection de Jean Bernard, passionné de l'univers des liquoristes (bouteilles, étiquettes, affiches et objets publicitaires à la gloire de la liqueur de cassis).

Entrée libre, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h. archives@cotedor.fr

• En décembre

// Noël au château de Bussy-Rabutin

Pendant tout le mois de décembre, le Château se pare de ses plus beaux atours et vous plonge dans le Noël des sirènes grâce aux somptueux décors imaginés par l'artiste Benoit Duvergé

www.chateau-bussy-rabutin.fr

• Dimanche 21 décembre

// Marché des terroirs à Is-sur-Tille

En manque d'idées pour votre repas de Noël ? Rendez-vous au marché des terroirs spécial Noël qui va se tenir de 10 heures à midi, place du Général Leclerc. Au programme : vente de produits régionaux, distribution de vin chaud, thé et papillotes, en présence du Père Noël.

• Dimanche 28 décembre

// Cyclo-cross à Is-sur-Tille

Le SCO Dijon et la Fédération française de cyclisme organise une course de cyclo-cross qui se tiendra de midi à 17 heures sur l'esplanade des Capucins.

Nièvre

• Jusqu'au 20 décembre

// Exposition « Gestes de Loire »

Le Musée de la Loire propose une exposition sur le patrimoine culturel vivant « Gestes de Loire », retraçant le voyage de batelières et bateliers, entre présent et passé au travers d'objets, sculptures, peinture, aquarelles, etc. En parallèle, des conférences, ateliers, visites guidées et manifestations sont organisées.

Tous les autres rendez-vous sur : https://www.museedelaloire.fr/actuelle/

• À partir du 21 décembre

// Marchés de Noël

La fin d'année est synonyme de festivités avec notamment des marchés de Noël organisés dans tout le département ; voici une liste de certains. Nevers, rue Hoche, le 21 décembre, de 10 h à 18 h, infos : https://www.facebook.com/people/Le-1-Bis-Nevers/61560064856969/ ; Clamecy, parvis de la mairie, le 21 décembre, de 10 h à 18 h, infos : https://www.facebook.com/Ville.Clamecy/ ; Saint-Agnan-en-Morvan, domaine du Bois du Loup, le 21 décembre de 10 h à 19 h et le 22 décembre de 10 h à 18 h, infos : https://www.facebook.com/majazl/?locale=fr_FR

• 20 décembre

// Chant Bar de Noël

La Ferme de Neuftables à Luthenay-Uxeloup, vous propose une soirée avant Noël, le 20 décembre à partir de 20 h.

Tarifs et renseignements : https://www.facebook.com/FermeDeNeuftables

• 20 décembre

// Parade lumineuse

Au départ du centre-ville de Decize, à 18 h, une parade de mascottes lumineuses aura lieu, puis une autre organisée par les JA de Decize.

Infos : https://www.facebook.com/villededecize

// TRIBUNE

Face à une presse des territoires menacée, agissons ensemble !

La presse agricole, rurale et cynégétique incarne, depuis des décennies, bien plus qu'un simple média : elle est le ciment de nos territoires, le relais indispensable des acteurs qui font vivre nos campagnes et nos régions. À travers leurs pages, nos journaux portent la voix de celles et ceux qui nourrissent la France, qui préservent nos paysages et animent la démocratie locale.

Pourtant, aujourd'hui, cette presse de proximité est en danger. Un danger immédiat, qui menace son existence même.

Une double peine : hausse des tarifs et dégradation du service postal

D'une part, La Poste envisage une hausse de 7 % des tarifs presse dès le 1er janvier 2026, alors même que les accords en vigueur courent jusqu'au 31 décembre 2026. Cette augmentation, si elle était confirmée, viendrait alourdir un modèle économique déjà fragilisé, fondé sur un maillage territorial dense et des abonnements de proximité. D'autre part, la qualité de la distribution de la presse hebdomadaire agricole ne cesse de se dégrader. Les retards, parfois de plusieurs jours, privent les lecteurs d'une information fraîche et utile.
Les conséquences sont lourdes : pertes d'abonnés, frais croissants de traitement des réclamations, et pertes financières pour dédommager les annonceurs, dont les campagnes deviennent caduques.

Un enjeu démocratique et territorial

La presse des territoires joue un rôle irremplaçable : elle informe, relie et valorise les acteurs du monde agricole et rural. Elle est un bien commun, productrice de contenus de qualité, face au tsunami de la désinformation qui déferle sur les réseaux sociaux. À l'heure où nos concitoyens demandent plus de proximité, de sens et de vérité, il serait paradoxal de fragiliser les médias qui, chaque semaine, donnent la parole à ceux qui font vivre la France.

Nos propositions pour agir

Face à cette situation, appuyés par les élus de la Nation, nous demandons solennellement :

1. Le respect du protocole État/Presse/ Poste qui prend fin au 31 décembre 2026 qui prévoit une augmentation des tarifs postaux de 2 % maximum et non pas de 7 %.

2. La mise en place d'un dispositif efficace pour garantir le respect des délais de distribution, essentiel à la survie de ces médias.

3. La reconnaissance du rôle démocratique de la presse agricole et rurale, et son inclusion dans le dispositif d'aide à l'exemplaire à la presse, au même titre que d'autres catégories de médias.

Un appel à la mobilisation

Nous ne pouvons laisser disparaître ces titres qui, depuis des générations, accompagnent les transitions, transmettent les savoirs et animent la démocratie locale. La presse des territoires n'est pas un simple produit commercial : elle est un pilier de notre République. Nous appelons le gouvernement, La Poste et l'ensemble des acteurs concernés à entendre cet appel et à agir sans délai. La vitalité de nos territoires en dépend.

Stéphane Janus,
président du SNPAR
Jean-Chistophe Raveau,
président de la FNPS
Mauricette Besançon,
directrice de publication de Terres de Bourgogne.

> *« La presse agricole, rurale et cynégétique est le ciment de nos territoires, le relais indispensable des acteurs qui font vivre nos campagnes et nos régions. »*